

# La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 116 - SEPTEMBRE 2020  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT  
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : troisième trimestre 2020

Numéro  
spécial  
30 ans



Association pour la Sauvegarde  
des Côtes de Clermont-  
Chanturgue

81 rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Fd

Courriel : [ascot@gergovie.fr](mailto:ascot@gergovie.fr)

Sites internet

[www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr)  
[www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr)

Facebook

[www.facebook.com/ASCOT63](https://www.facebook.com/ASCOT63)

## HISTORIQUE DE L'ASCOT

### 1990-2020

### 30 ans d'actions pour le site des Côtes

Ce numéro de la Chronique est uniquement consacré à l'historique de l'ASCOT, c'est-à-dire à la succession chronologique de ses principales actions et réalisations, ainsi qu'à quelques dates clés de la vie de l'association.

Il s'agit d'un **historique selon Philippe GRAS**. L'important déséquilibre que vous constaterez entre les périodes les plus anciennes et les plus récentes reflète l'investissement dans l'association de l'auteur (voir introduction page 7).

Cette Chronique est publiée à l'occasion des 30 ans de l'ASCOT et remplace en quelque sorte celle qui aurait dû paraître en mars ou avril avant l'assemblée générale.

Cette **assemblée générale 2020**, qui en raison du confinement et des mesures sanitaires, a d'abord été reportée, **ne se tiendra finalement pas en public mais par correspondance**. Les différents rapports seront transmis avec la Chronique N° 117 (à paraître courant octobre). Les modalités du vote seront alors précisées aux membres de l'ASCOT.

La présente Chronique n'a pas forcément été conçue pour être lue d'un seul coup, de A à Z – le texte, très dense, n'étant agrémenté par aucune illustration –, mais a surtout été écrite pour **servir de source documentaire**, les informations y figurant étant jusqu'à présent éparpillées dans un grand nombre de Chroniques ou d'autres documents de l'association. Nous vous incitons donc, membres de l'ASCOT, mais aussi autres destinataires de la Chronique tels qu'élus ou responsables dans les domaines de l'archéologie, de l'environnement, de l'urbanisme ou de la protection du patrimoine, à **conserver sur votre bureau**, qu'il soit réel ou virtuel (sur votre micro-ordinateur), **cet historique des 30 ans de l'ASCOT**.

La lecture de cette publication vous permettra d'ailleurs de constater que si l'action de l'ASCOT, pour la sauvegarde, la protection et la mise en valeur du site des Côtes, a permis de nombreux succès, certains dossiers majeurs, tels que l'aménagement de l'ancienne carrière ou la création de chemins ouverts au public sur Chanturgue paraissent éternels... La responsabilité en revient principalement aux responsables politiques ou administratifs qui se sont succédés depuis 30 ans et qui n'ont pas, pour la plupart, pris la pleine mesure de la richesse que représente le site des Côtes, que ce soit en termes environnementaux, archéologiques ou historiques.

Pendant ces 30 ans, de nombreuses personnes se sont engagées pour le site des Côtes, ont donné beaucoup ou un peu de leur temps, ou simplement soutenu notre association. Certains sont décédés : cette Chronique leur est dédiée.

Nous pensons en particulier à Daniel LORIN, à Jean DEPLAGNE, à Jean-Claude GRAS, à Yves JOULIA et, bien entendu, à Paul EYCHART.

## SOMMAIRE

Editorial..... 1

Historique de l'ASCOT  
..... 2 à 44

- Table des matières  
..... 2 à 5

- Glossaire..... 6

- Introduction..... 7

- Historique..... 8 à 44

Adhésion/abonnement... 6

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>1. 1990 / 2004 : LUTTE CONTRE LA CARRIÈRE, POUR LA SAUVEGARDE DES CÔTES ET LA RECONNAISSANCE DU SITE RÉEL DE GERGOVIE</b> .....	8-16
<b>◆ 1990</b>	
• <b>Création de l'ASCOT</b> (juin 1990).....	8
• <b>Dépôt à la préfecture des statuts de l'ASCOT</b> (1 <sup>er</sup> juillet 1990).....	8
<b>◆ 1991</b>	
• <b>Première rencontre officielle de l'ASCOT avec les autorités archéologiques</b> (12 mars 1991).....	8
• <b>Retrait d'un arrêté autorisant la construction d'une nouvelle centrale d'enrobé</b> (mai 1991).....	8
• <b>Premier numéro de <i>La Chronique de l'Oppidum</i></b> (septembre 1991).....	9
• <b>Inscription du <i>fanum</i> à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques</b> (10 octobre 1991).....	9
<b>◆ 1992</b>	
• <b>Diffusion du documentaire « La dernière bataille de Gergovie »</b> (octobre 1992).....	9
<b>◆ 1993</b>	
• <b>Chantier de débroussaillage avec l'association Concordia</b> (7 au 28 août 1993).....	9
<b>◆ 1994</b>	
• <b>Première « Fête des Côtes »</b> (3 juillet 1994).....	9
• <b>Classement des Côtes de Clermont en « Espace naturel de proximité »</b> (19 décembre 1994 / 22 septembre 1995).....	10
<b>◆ 1995</b>	
• <b>Inauguration du mur à contreforts (ou « rempart ») restauré</b> (26 février 1995).....	10
<b>◆ 1996</b>	
• <b>Journées auvergnates de l'environnement : JAD'OR pour l'ASCOT !</b> (3 au 5 mai 1996).....	10
<b>◆ 1997</b>	
• <b>Succès des Côtes de Clermont pour les « Dimanches du piéton »</b> (23 février 1997).....	10
• <b>Enquête publique pour la prolongation de l'exploitation de la carrière</b> (7 avril au 6 mai 1997).....	10
• <b>Avis favorable de la commission d'enquête pour la poursuite de l'activité de la carrière</b> (13 juin 1997).....	10
• <b>Très gros succès pour l'exposition de l'ASCOT et de David MÉJEAN</b> (Décembre 1997 / Janvier 1998).....	11
<b>◆ 1998</b>	
• <b>Arrêté préfectoral prolongeant l'exploitation de la carrière pour six ans</b> (19 janvier 1998).....	11
• <b>Jugement et réponse du Tribunal Administratif sur deux recours de l'ASCOT</b> <b>contre l'arrêté préfectoral du 19 janvier 1998</b> (6 octobre 1998).....	11
• <b>Mise en ligne du premier site Internet de l'ASCOT</b> (décembre 1998).....	11

◆ 1999	
• Six parcelles exclues du périmètre d'exploitation de la carrière grâce à l'ASCOT (9 février 1999).....	11
• L'action de ASCOT permet de faire modifier favorablement l'arrêté initial mais celle-ci doit payer 20.000 francs de frais d'expertise ! (6 juillet 1999).....	11-12
◆ 2000	
• L'ASCOT gâche la soirée du professeur Christian GOUDINEAU (10 mars 2000).....	12
• Le Tribunal de Grande Instance (TGI) rend ses jugements sur l'appropriation illégale de parcelles sur Chanturgue (11 mai et 11 juillet 2000).....	12-13
• L'ASCOT nettoie le « chemin de César » (24 et 25 juin 2000).....	13
◆ 2001	
• « Vercingétorix » et « César » dialoguent sur la controverse de Gergovie (14 octobre 2001).....	13
◆ 2002	
• Chantier international de jeunes étudiants sur les Côtes (4 au 24 août 2002).....	13
• Affluence record pour les Journées du patrimoine (21 et 22 septembre 2002).....	13
• L'ASCOT ouvre un nouveau chemin d'accès au plateau des Côtes (été 2002 / hiver 2003).....	14
◆ 2003	
• La Cour d'appel condamne le carrier Jacques CHAMBON pour avoir produit un faux document attestant sa maîtrise foncière de 36 parcelles (19 mars 2003).....	14
• Modeste reprise des recherches archéologiques sur les Côtes (21 juillet au 8 août 2003).....	14-15
◆ 2004	
• Arrêt définitif de l'exploitation de la carrière des Côtes (19 janvier 2004).....	15-16
• Journées nationales du patrimoine de pays (20 juin 2004).....	16
• Dernière conférence de Paul EYCHART (12 octobre 2004).....	16
2. <u>2005 / 2008 : DÉBUT DE VALORISATION POUR LE SITE DES CÔTES</u> .....	17-18
◆ 2005	
• Décès de Paul EYCHART (14 juin 2005).....	17
◆ 2006	
• Nouveau site Internet de l'ASCOT : <a href="http://www.gergovie.fr">www.gergovie.fr</a> (17 juin 2006).....	17
• Inauguration de la stèle en hommage à Paul EYCHART (24 juin 2006).....	17
◆ 2007	
• Opération de nettoyage avec le lycée Massillon (23 Mars 2007).....	17-18
• Inauguration de la table paysagère (22 septembre 2007).....	18
• Inauguration du réseau de promenade du site des Côtes (6 décembre 2007).....	18
◆ 2008	
• L'ASCOT déboutée par le TGI de ses demandes sur Chanturgue (12 juin 2008).....	18

### 3. 2009 / 2014 : NOUVELLE STRATÉGIE / L'ASCOT SUR TOUS LES FRONTS..... 19-30

#### ◆ 2009

- **Conférence de presse de l'ASCOT et début d'un changement de stratégie dans un contexte archéologique local renouvelé** (31 juillet 2009)..... 19

#### ◆ 2010

- **Demande de classement ou d'inscription au titre des monuments historiques du plateau des Côtes et du puy de Chanturgue** (6 juillet 2010)..... 19-20
- **Demande d'inscription au titre des monuments historiques de l'agglomération gallo-romaine du plateau des Côtes** (15 novembre 2010)..... 20

#### ◆ 2011

- **L'ASCOT participe à la semaine du développement durable** (1<sup>er</sup> et 2 avril 2011)..... 20
- **Gros succès pour la conférence de Kristell CHUNIAUD sur les fouilles de Trémonteix lors de l'assemblée générale de l'ASCOT** (8 avril 2011)..... 20-21
- **Le conseil municipal de Nohanent approuve la révision simplifiée n° 2 du PLU autorisant la production d'énergie solaire dans l'ancienne carrière !** (17 juin 2011)..... 21
- **L'ASCOT se bat pour la poursuite des fouilles et la préservation du sanctuaire gallo-romain de Trémonteix** (Juin/Juillet 2011)..... 22
- **Résultats mitigés pour l'ASCOT dans le SCoT du Grand Clermont (qui remplace le SDAU)** (29 novembre 2011 / 23 décembre 2011)..... 22-23

#### ◆ 2012

- **L'ASCOT s'inquiète de la collection Paul EYCHART au musée Bargoin** (23 avril 2012)..... 23
- **Le TA de Clermont-Ferrand rejette la requête de l'ASCOT, mais le projet de centrale photovoltaïque ne se réalisera cependant pas** (11 mai 2012)..... 24
- **120 personnes visitent le plateau des Côtes pour la fête des CVL** (27 juin 2012)..... 24
- **Inscription au titre des monuments historiques du sanctuaire de Trémonteix** (6 novembre 2012)..... 24-25

#### ◆ 2013

- **Paul EYCHART aura sa place à Trémonteix** (22 février 2013)..... 26
- **Mise en ligne du second site Internet de l'ASCOT : [www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr)** (mars 2013).... 26
- **Lancement du projet de « restauration » du *fanum* (commune de Blanzat)** (22 avril / 18 juin / 29 août 2013)..... 26

#### ◆ 2014

- **L'ASCOT invitée à la restitution du travail d'AgroParis Tech sur le foncier du site des Côtes** (13 mars 2014)..... 27
- **L'ASCOT défend l'honneur de Paul EYCHART** (mars 2014 / septembre 2014)..... 27-28
- **Assemblée générale extraordinaire de l'ASCOT pour la modification des statuts et du mode de gouvernance** (11 avril 2014)..... 28-29
- **Les Amis de Castrum-Vetus visitent le site des Côtes** (10 mai 2014)..... 29
- **Réalisation des travaux d'entretien du *fanum*** (12 juin – 20 octobre 2014)..... 29
- **Un nouveau sentier au Bancillon grâce à l'ASCOT** (juillet-novembre 2014)..... 29-30

<b>4. <u>2015 / 2020 : REPRISE DES RECHERCHES GRÂCE AU LIDAR ? / DOSSIERS CARRIÈRE ET CHANTURGUE : UNE HISTOIRE SANS FIN</u></b> .....	<b>30-44</b>
<b>◆ 2015</b>	
• <b>L'ASCOT rend hommage à Paul EYCHART (13 juin 2015)</b> .....	30
• <b>Journée Paul EYCHART à l'occasion des Journées du patrimoine / Inauguration du <i>fanum</i> « restauré » (19 septembre 2015)</b> .....	30
<b>◆ 2016</b>	
• <b>Centième numéro de <i>La Chronique de l'Oppidum</i> (avril 2016)</b> .....	30-31
• <b>L'ASCOT partenaire de la première « Balad'Agglo » (26 juin 2016)</b> .....	31
• <b>L'ASCOT participe à l'enquête publique du PLU de Clermont-Ferrand et demande principalement la création de chemins ouverts au public sur Chanturgue (15 juillet 2016)</b> ..	31-32
• <b>L'ASCOT rencontre la nouvelle conservatrice du Musée Bargoin (11 août 2016)</b> .....	33
• <b>La demande de l'ASCOT pour un levé LIDAR du site des Côtes est acceptée (23 septembre)</b>	33-34
<b>◆ 2017</b>	
• <b>Les données LIDAR du site des Côtes remises à l'ASCOT (et au CEN) (juin 2017)</b> .....	34
• <b>Changements dans le réseau de promenade des Côtes (été 2017)</b> .....	34
• <b>L'ASCOT sur Facebook (septembre 2017)</b> .....	34
<b>◆ 2018</b>	
• <b>Ateliers participatifs pour l'élaboration du plan de gestion de l'ENS des Côtes (3 et 5 mai 2018 / 27 juin 2018)</b> .....	34-36
• <b>Premiers « Juedis de l'ASCOT », visites consacrées à la géologie (été 2018)</b> .....	36
• <b>Balade-lecture musicale sur les Côtes (25 juillet 2018)</b> .....	36
• <b>L'ASCOT participe à l'enquête publique du PLU de Durtol (12 octobre 2018)</b> .....	36-37
• <b>L'ASCOT et le CEN dégagent la « cabane percée » (23 octobre 2018)</b> .....	37
• <b>Entretien au service archéologie du Département (24 octobre 2018)</b> .....	38
• <b>Le projet de parcours archéologique de l'ASCOT élu dans la cadre du budget participatif clermontois (novembre 2018)</b> .....	38-39
• <b>Le plan de gestion de l'ENS adopté par le conseil municipal clermontois (18 décembre 2018)</b>	39-40
<b>◆ 2019</b>	
• <b>Journées nationales de l'archéologie (JNA) à Trémonteix (16 juin 2019)</b> .....	40
• <b>L'ASCOT participe à l'enquête publique relative au classement du plateau de Gergovie et des sites arvernes (8 juillet 2019)</b> .....	40-41
• <b>L'ASCOT présente au forum des associations place de Jaude (14 septembre 2019)</b> .....	41
• <b>Mise en demeure de Clermont Auvergne Métropole d'exercer son droit à rétrocession sur les parcelles de l'ancienne carrière dite de Durtol (30 octobre 2019)</b> .....	41-43
• <b>Le conseil métropolitain de CAM vote en faveur de l'acquisition des parcelles de l'ancien carrier (20 décembre 2019)</b> .....	43
<b>◆ 2020</b>	
• <b>L'ASCOT invite sur les Côtes les candidats aux municipales (22 et 27 février, 12 mars 2020)</b> ..	44
• <b>Balade immersive pour les candidats au second tour des municipales à Clermont-Ferrand (19 et 20 juin 2020)</b> .....	44

## Glossaire des sigles

- **AAMAC** : Aux Amis du Maupas Au Chevalard.
- **ASCOT** : Association pour la Sauvegarde des COTes de Clermont-Chanturgue.
- **ABF** : Architecte des Bâtiments de France.
- **ARAFa** : Association pour le Recherche de l'Âge du Fer en Auvergne.
- **ASG** : Association du Site de Gergovie.
- **CAM** : Clermont Auvergne Métropole.
- **CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels.
- **CIRA** : Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique.
- **COC** : Comité de l'Oppidum des Côtes.
- **CRAIG** : Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique.
- **CVL** : Conseils de la Vie Locale.
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires.
- **DOG** : Document d'orientations générales (du SCoT).
- **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
- **DRIRE** : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.
- **ENS** : Espace Naturel Sensible.
- **FDEN** : Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature (du Puy-de-Dôme).
- **FNASSEM** : Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et des Ensembles Monumentaux.
- **FRANE** : Fédération de la région Auvergne pour la Nature et l'Environnement.
- **LPO** : Ligue de Protection des Oiseaux.
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme.
- **SBC** : Société des Basaltes du Centre.
- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale.
- **SDAU** : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.
- **SIEPAC** : Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Clermontoise.
- **SRA** : Service Régional de l'Archéologie.
- **STAP** : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.
- **TA** : Tribunal Administratif.
- **TGI** : Tribunal de Grande Instance.

### « La Chronique de L'Oppidum » N° 116 – Septembre 2020

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Anciens directeurs de publication : Vincent Quintin (1991-2002) – Yves Anglaret (2002-2014).

Textes et réalisation informatique de ce numéro : Philippe Gras.

#### Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

Adhésion annuelle : 20 €

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur

# Historique de l'ASCOT : 1990-2020

## 30 ans d'actions pour le site des Côtes

### Dates clés concernant les actions, les réalisations et la vie de l'ASCOT

Malgré son nombre de pages important, cet historique de l'ASCOT ne prétend aucunement être exhaustif, mais simplement rappeler de manière chronologique les principales actions et réalisations de l'ASCOT, ainsi que quelques dates clés concernant la vie de l'association. Il ne prétend pas non plus être objectif : seule une personne extérieure à l'ASCOT, aux problématiques des Côtes de Clermont et à la question de Gergovie, pourrait d'ailleurs y prétendre.

Il s'agit en réalité d'un « historique de l'ASCOT selon Philippe GRAS », reflétant en grande partie mon vécu et mon implication progressive dans l'association. De la création de l'ASCOT en 1990 à 1998, je ne fais pas partie de l'association. À partir de 1997, je suis néanmoins l'actualité des Côtes et prend contact avec l'ASCOT lors de la fameuse « Fête des Côtes ». De 1999 (année de mon adhésion) à 2007-2008, je suis plus ou moins actif selon les périodes, mais en tant que membre du conseil d'administration, je suis cependant dans le bain et donc assez précisément au courant des actions et travaux menés par l'ASCOT. À partir de 2008, je m'implique à fond dans la rédaction de la Chronique et les différents dossiers portés par l'association (protection du site des Côtes au titre des monuments historiques, projet de parc photovoltaïque, SCoT du Grand Clermont, dossier archéologique de Trémonteix, etc.), devenant ainsi une des principales chevilles ouvrières de l'ASCOT. Le fait que j'en devienne un des dirigeants après le retrait d'Yves ANGLARET en 2014 n'a guère d'influence sur mon investissement personnel.

Le lecteur constatera par conséquent un important déséquilibre entre ces différentes périodes, la longueur des textes et le nombre d'informations s'élevant progressivement au fur et à mesure que le temps avance. Un historique plus complet des dix premières années d'existence de l'ASCOT, et notamment des diverses péripéties de la lutte contre la carrière, reste à faire. Il faut cependant signaler que si certaines actions entreprises par l'association dans les années 90 et 2000 ne sont plus d'actualité, une bonne part des dossiers dans lesquels l'ASCOT s'est impliquée ces dix dernières années est toujours en cours, tels le projet de centrale photovoltaïque, l'aménagement de l'ancienne carrière, la création de chemins sur Chanturgue ou le parcours archéologique de Trémonteix. Pour le SCoT du Grand Clermont et les différents PLU, ce sont les documents d'urbanisme qui font actuellement autorité. Quant au premier plan de gestion de l'ENS des Côtes, il s'applique actuellement puisque courant de 2019 à 2023. L'exposé détaillé de ces différents dossiers consiste donc aussi à donner suffisamment d'éléments d'information sur la (petite) histoire en train de se faire, éléments qu'il est difficile de trier quand on ne connaît pas encore les aboutissants aux différentes actions menées aujourd'hui par l'ASCOT.

Depuis 1990, les nombreuses visites et actions d'entretien organisées sur le site, les différentes manifestations mises sur pied ou auxquelles a participé l'ASCOT, sans compter quelques conférences, constituent évidemment le cœur même de l'activité de l'association, participant ainsi à la diffusion des connaissances sur le site des Côtes et à la sensibilisation des citoyens à ses enjeux environnementaux, archéologiques et historiques (diffusion des connaissances et sensibilisation s'effectuant aussi par la Chronique). L'important volume de ces types d'activités depuis la création de l'association, qui n'ont d'ailleurs pas toujours fait l'objet d'un compte rendu dans la Chronique, nous empêche de les citer *in extenso*. Nous avons donc simplement choisi d'évoquer quelques manifestations, visites, conférences et interventions de terrain sortant de l'ordinaire.

Le principe d'un historique étant d'exposer chronologiquement les faits et non d'établir une synthèse, certains thèmes sont ainsi abordés dans plusieurs passages. Cet historique est scindé en quatre grandes parties, correspondant à quatre grandes périodes de la vie de l'ASCOT :

1. 1990 - 2004 : Lutte contre la carrière, pour la sauvegarde des Côtes et la reconnaissance du site réel de Gergovie.
2. 2005 - 2008 : Début de la valorisation du site des Côtes.
3. 2009 - 2014 : Nouvelle stratégie pour l'ASCOT / L'ASCOT sur tous les fronts.
4. 2015 - 2020 : Reprise des recherches grâce au LIDAR ? / Dossiers carrière et Chanturgue : une histoire sans fin.

La table des matières (pages 2 à 5) renvoie donc à ces périodes, ainsi qu'aux années et thèmes abordés année par année. À la suite, figure un glossaire des différents sigles utilisés dans cette publication.

## **1 – 1990 / 2004 : LUTTE CONTRE LA CARRIÈRE, POUR LA SAUVEGARDE DES CÔTES ET LA RECONNAISSANCE DU SITE RÉEL DE GERGOVIE**

### **Juin 1990 : création de l'ASCOT**

Un petit groupe de citoyens clermontois, sensibles à la défense de l'environnement, décide d'agir pour sauvegarder le plateau des Côtes de Clermont, alors en cours de destruction par l'exploitation d'une carrière de basalte, dont l'activité a démarré en 1955 sur la commune de Durtol et 1958 sur la commune de Nohanent (l'entrepreneur Albert CHAMBON est à l'origine de la carrière, mais c'est son fils Jacques CHAMBON, en tant que PDG de la SBC, qui lui a succédé et exploite alors cette dernière).

Ce petit groupe crée dans ce but une association (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901) portant le nom d'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES COTES DE CLERMONT – CHANTURGUE (ASCOT) avec l'accord bienveillant de Paul EYCHART. En effet, une autre association de défense du site, le Comité de l'Oppidum des Côtes (COC), dont ce dernier était alors le secrétaire, existait déjà depuis plusieurs dizaines d'années. Cependant, l'activité du COC, dont les membres actifs étaient essentiellement des universitaires clermontois latinistes (notamment Jean-Michel CROISILLE, président, et Geneviève DEMERSON, vice-présidente), est principalement axée sur des recherches historiques, philologiques et archéologiques relatives à la problématique de Gergovie et n'est de ce fait guère adaptée pour un combat de nature environnementale.

### **1<sup>er</sup> juillet 1990 : dépôt à la préfecture des statuts de l'ASCOT**

Les statuts de l'ASCOT sont déposés à la préfecture du Puy-de-Dôme par Alain ANGLARET (à ne pas confondre avec Yves ANGLARET, futur président de l'ASCOT, qui n'adhérera à l'association que quelques années plus tard), François BODEAU, Thierry LAURENT, Daniel LORIN et Vincent QUINTIN (premier président de l'ASCOT). D'autres personnes, tels Esteban MARTINEZ ou Yves JOULIA, sont également présentes dès la constitution de l'association.

L'ASCOT se donne ainsi pour but (article 2 des statuts) « *L'arrêt de l'exploitation de la carrière de basalte située sur le plateau des Côtes de Clermont* », mais aussi « *– La préservation et l'aménagement dans le respect du site de l'espace naturel – La reconnaissance et la mise en valeur du site archéologique – Le contrôle de l'urbanisation des Côtes et l'embellissement des quartiers concernés – La défense de l'Environnement et l'amélioration du cadre de vie.* ».

Dès ses débuts, l'ASCOT a donc pour objectif non seulement la sauvegarde mais aussi la valorisation du site des Côtes, tant dans ses dimensions environnementale qu'archéologique. Son siège social est fixé à Clermont-Ferrand.

### **12 mars 1991 : première rencontre officielle de l'ASCOT avec les autorités archéologiques**

Le 12 mars 1991, Vincent QUINTIN, président de l'ASCOT, et Christian SIGNORET rencontrent Luc TIXIER, directeur de la circonscription archéologique, soit le « patron » de l'Archéologie au niveau de la Région, afin d'échanger sur la valeur archéologique des Côtes.

L'opinion de Luc TIXIER est à vrai dire très négative puisque, pour ce dernier, « le site des Côtes est très pauvre en matériel archéologique, la thèse de doctorat de Paul EYCHART a fait rire la communauté scientifique, la plupart de ses découvertes se situent à Trémonteix et non pas sur le plateau des Côtes, les traces d'entraînement des militaires du 92<sup>e</sup> RI ont pu être prises pour ce qu'elles ne sont pas, les travaux d'épierrage sont sans doute à l'origine des tas de pierre sur le plateau, la fouille de sauvegarde effectuée au niveau de la tour hertzienne n'a livré que du mobilier récent... » (son successeur Laurent BOURGEOU sera nettement plus positif).

Luc TIXIER reconnaîtra cependant, dans un documentaire télévisé diffusé l'année suivante que, « sur le plan archéologique, nous n'avons à ce jour aucun élément déterminant qui permette de dire que la bataille a eu lieu plus sur ce site que sur tel autre » (cf. « La dernière bataille de Gergovie » – voir plus bas).

### **Mai 1991 : retrait d'un arrêté autorisant la construction d'une nouvelle centrale d'enrobé**

L'ASCOT ayant attaqué au Tribunal Administratif (TA) un arrêté du Préfet (pris en décembre 1990) autorisant la construction d'une nouvelle centrale d'enrobé qui doit s'installer sur le site de la carrière côté Durtol (destinée à remplacer l'ancienne située côté Nohanent : datant de 1972, devenue obsolète et hors normes environnementales), le préfet – menacé de perdre au tribunal en raison de l'absence des procédures légales qui auraient dû précéder un arrêté de cette nature (enquête publique, modification du POS...) – ne peut faire autrement que de retirer son arrêté.



## **Septembre 1991 : premier numéro de *La Chronique de l'Oppidum***

Parution du premier numéro de *La Chronique de l'Oppidum*, journal d'information trimestriel de l'ASCOT (directeur de publication et rédacteur principal : Vincent QUINTIN). Au sommaire de ce premier numéro : éditorial, présentation d'ouvrages de Paul Eychart, promenade sur le camp romain de Chanturgue, revue de presse sur l'action de l'ASCOT au sujet de la carrière, brèves.

## **10 octobre 1991 : inscription du *fanum* à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques**

Par arrêté préfectoral du 10 octobre 1991, les vestiges du temple gallo-romain (ou *fanum*) du plateau des Côtes de Clermont sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Même s'il s'agit pour l'ASCOT d'une protection au rabais – le plateau des Côtes ayant été inscrit dans son intégralité par arrêté du 15 décembre 1986 avant que l'arrêté ne soit annulé pour vice de forme le 30 novembre 1989 – cette inscription inclut néanmoins un périmètre de protection d'un rayon de 500 m autour du monument qui aura son importance dans la lutte contre l'avancée de la carrière.

## **Octobre 1992 : diffusion du documentaire « La dernière bataille de Gergovie »**

En octobre 1992, est diffusé sur FR3 un documentaire de 27 mn intitulé « La dernière bataille de Gergovie ». Coproduit par FR3 Rhône-Alpes-Auvergne, Koba Films et le Centre National de la Cinématographie, il a été impulsé par Michel SAURET, hôtelier à Juan-les-Pins mais auvergnat d'origine (Cantal), depuis longtemps passionné par l'affaire de Gergovie et convaincu que cette ville arverne se trouvait bien sur le plateau des Côtes de Clermont et non pas sur celui de Merdogne. Il convient de signaler que Michel SAURET a régulièrement soutenu financièrement les initiatives et les réalisations de l'ASCOT et a également acheté une grande parcelle destinée à freiner l'avancée de la carrière de basalte. Il a aussi créé, en 1988, l'Association pour la défense du vrai site de Gergovie, petite association familiale. Sa fille Dominique SAURET, également passionnée par la question de Gergovie, a épousé Nicolas VELLE, producteur de films (gérant de Koba Films) et fils de l'acteur Louis VELLE, qui dira le commentaire du film. Elle écrira régulièrement des articles dans *La Chronique de l'Oppidum*.

Nicolas VELLE décide donc de produire un documentaire pour attirer l'attention sur ce site et poser la question de la localisation de Gergovie. Il écrit, avec sa femme Dominique, le scénario puis réalise le film avec Daniel MARTINEAU. Le tournage a lieu pendant deux semaines au printemps 1992, comprenant principalement vues aériennes des deux sites concernés et interviews des différentes parties dont Vincent QUINTIN et, surtout, Paul EYCHART. L'entretien intégral de ce dernier sera ensuite disponible avec le documentaire sur une cassette vidéo vendue par l'ASCOT, avant que ces films ne deviennent disponibles sur Internet :

[http://www.dailymotion.com/video/xhoy7x\\_la-derniere-bataille-de-gergovie-le-documentaire\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xhoy7x_la-derniere-bataille-de-gergovie-le-documentaire_news) /

## **7 au 28 août 1993 : chantier de débroussaillage avec l'association Concordia**

Grâce aux aides financières et logistiques apportées par la Ville de Blanzat, la Ville de Clermont-Ferrand et la Région Auvergne, le projet de l'ASCOT et de l'association Concordia, qui organise des chantiers internationaux de jeunes, a pu se concrétiser. Le chantier a consisté à débroussailler et empierrer le « chemin des militaires » (de son vrai nom le « Cordon des Côtes »). Les chantiers de Concordia se poursuivront les trois années suivantes sur d'autres secteurs des Côtes (hébergés par la Ville de Blanzat en 1993, les jeunes le seront l'année suivante par la Ville de Nohanent, dont Jean-Claude SANDOULY était alors le maire, seul maire jusqu'à ce jour à s'être réellement intéressé à l'archéologie des Côtes et à la question de Gergovie, et qui a aussi lutté contre la carrière et la centrale d'enrobé). Ils seront au fil des ans encadrés par des membres de l'ASCOT tels Yves JOULIA ou Daniel LORIN.

## **3 juillet 1994 : première « Fête des Côtes »**

« Pour la sauvegarde et la reconnaissance du site archéologique et historique » et « pour la défense de l'environnement », l'ASCOT organise sa première « Fête des Côtes » le dimanche 3 juillet 1994. Au programme : exposition des mannequins gaulois de David MÉJAN, fanfare des Beaux-Arts, musiques traditionnelles, spectacle de voltige équestre avec André BOUDRA et son char de combat, Paul EYCHART raconte la bataille de Gergovie et présente son nouvel ouvrage « *La destruction d'un site majeur - Gergovie* »...

Le but de cette manifestation est évidemment de sensibiliser un maximum de visiteurs à la lutte contre la carrière. Au final : gros succès de la manifestation avec près de 500 personnes ! Cinq autres éditions de la Fête des Côtes, nécessitant une grosse logistique avec l'installation d'un podium et de plusieurs barnums, suivront, la dernière en 1999. François BREUGNOT, en son temps trésorier de l'ASCOT mais surtout violoniste de grand talent spécialisé dans les musiques traditionnelles, en particulier auvergnates et irlandaises, facilite au fil des années la venue de plusieurs groupes musicaux.

## **19 décembre 1994 / 22 septembre 1995 : classement des Côtes de Clermont en « Espace naturel de proximité »**

Grâce à l'action de l'ASCOT et de ses soutiens qui souhaitaient un classement en « site naturel majeur », le site des Côtes est néanmoins classé en « Espace naturel de proximité » dans le nouveau SDAU produit par le SIEPAC. L'ASCOT obtient ainsi que la mise en valeur du site soit effectuée « sans délai ». Ce classement exclut normalement la poursuite de l'exploitation de la carrière après 1998.

## **26 février 1995 : inauguration du mur à contreforts (ou « rempart ») restauré**

Le dimanche 26 février 1995, en présence de plusieurs membres de l'ASCOT dont son président Vincent QUINTIN, est inauguré le célèbre mur à contreforts, plus haut mur de soutènement du plateau des Côtes (3,60 m). Il a été restauré l'année précédente par les entrepreneurs Antonio SANCHEZ et Michel PARRET.

Le coût de l'opération (166.000 francs) a été pris en charge par la Fondation de France et la FNASSEM (aujourd'hui Fédération Patrimoine Environnement, à laquelle l'ASCOT est adhérente). La FNASSEM est présidée par Kléber ROSSILLON qui, en partisan convaincu de Paul EYCHART et soutien indéfectible de l'ASCOT dans sa lutte contre la carrière, prononce le discours d'inauguration.

## **3 au 5 mai 1996 : journées auvergnates de l'environnement : JAD'OR pour l'ASCOT !**

Lors des Journées auvergnates de l'environnement auxquelles elle participe du 3 au 5 mai 1996, l'ASCOT reçoit le premier prix pour l'accueil du public. Parmi les membres de l'ASCOT ayant permis de gagner cette récompense : Jean DEPLAGNE, Roger ANGLARET, Didier CLAUDE et Laurent RODDIER. Il faut dire que les visiteurs sont naturellement attirés par le stand de l'ASCOT qui, grâce aux mannequins gaulois de David MÉJEAN, est un des plus beaux ! Un premier prix matérialisé par un JAD'OR qui, pour l'ASCOT, valait bien un Oscar !

## **23 février 1997 : succès des Côtes de Clermont pour les « Dimanches du piéton »**

Le dimanche 23 février 1997 au matin, la troisième édition des « Dimanches du piéton », organisés par La Montagne, a pour cadre le site des Côtes. Plusieurs centaines de personnes s'élancent ainsi à l'assaut des Côtes de Clermont à partir du quartier de La Glacière. L'ASCOT se mobilise afin d'être présente sur le parcours et d'expliquer aux marcheurs l'intérêt historique, archéologique et environnemental du site.

Parmi les membres actifs de l'ASCOT œuvrant ce jour-là, on peut voir Didier CLAUDE sur une photo de l'article relatant cette matinée sur les Côtes et paru, bien entendu, dans La Montagne.

## **7 avril au 6 mai 1997 : enquête publique pour la prolongation de l'exploitation de la carrière**

Malgré le SDAU adopté en 1995 par les 77 communes de la grande agglomération clermontoise et pour lequel le site des Côtes a vocation à devenir un « espace naturel organisé », cet objectif devant « être mis en œuvre immédiatement », le carrier dépose en préfecture une demande de prolongation d'exploitation de la carrière.

Une enquête publique est donc ouverte du 7 avril au 6 mai 1997, à laquelle l'ASCOT, évidemment, participe, Yves ANGLARET et Vincent QUINTIN en étant les fers de lance. Elle monte un important dossier en faveur de l'arrêt de l'exploitation de la carrière. On y trouve notamment l'avis de l'ASCOT sur l'étude d'impact, un exposé sur la problématique de la carrière, les observations de l'ASCOT sur le plan juridique, une large partie consacrée à l'importance archéologique et historique du site des Côtes, un document de la FRANE et de la LPO sur sa faune... Sont également reproduites les lettres adressées à la commission d'enquête par les associations amies (Association pour la défense du vrai site de Gergovie, Puy-de-Dôme Nature Environnement, FDEN, COC, Club alpin français Auvergne, Union des comités de quartiers de Clermont-Ferrand), ainsi que les 3358 signatures de soutien à l'ASCOT pour l'arrêt de la carrière.

## **13 juin 1997 : avis favorable de la commission d'enquête pour la poursuite de l'activité de la carrière**

La commission d'enquête, présidée par François VIVIER, colonel du Génie en retraite, donne un avis favorable pour la prolongation de l'exploitation de la carrière et, cela, pour douze ans !

Dans son rapport, les positions du carrier sont systématiquement mises en valeur au détriment de celles de l'ASCOT. Comme le titrait l'ASCOT à l'époque, ce fut un « coup de génie » ! (cf. Chronique N° 25 p. 1).

## **Décembre 1997 / Janvier 1998 : très gros succès pour l'exposition de l'ASCOT et de David MÉJEAN**

4313 visiteurs franchissent le seuil du centre municipal Pierre Laporte à Clermont-Ferrand où se tient, fin décembre 1997 et début janvier 1998, une exposition réalisée par l'ASCOT !

Sont présentés photos et maquettes de l' « oppidum des Côtes » et du « camp romain de Chanturgue », objets archéologiques découverts par Paul EYCHART et mannequins gaulois de David MÉJEAN.

## **19 janvier 1998 : arrêté préfectoral prolongeant l'exploitation de la carrière pour six ans**

Au lieu des douze demandés, le carrier obtient quand même une prolongation de l'exploitation de la carrière pour six ans (en deux fois trois ans, c'est-à-dire reconductible au bout de trois ans) ! À l'issue de l'activité de la carrière, il s'engage toutefois à remettre en état le site et à céder pour le franc symbolique les parcelles exploitées à la collectivité qui en fera la demande.

## **6 octobre 1998 : jugement et réponse du Tribunal Administratif sur deux recours de l'ASCOT contre l'arrêté préfectoral du 19 janvier 1998**

En date du 19 mars 1998, l'ASCOT attaque, devant le TA de Clermont-Ferrand, l'arrêté préfectoral de prolongation d'exploitation de la carrière (voir plus haut). Elle demande un sursis à exécution et requiert une annulation de l'arrêté. Le 6 octobre 1998, le TA communique son premier jugement à l'ASCOT : la demande de sursis à exécution est rejetée. Concernant la requête en annulation de l'arrêté, le TA, avant de prononcer son jugement, demande une expertise portant principalement sur la remise en état du site et les capacités financières de la SBC.

## **Décembre 1998 : mise en ligne du premier site Internet de l'ASCOT**

En 1998, le réseau Internet n'est pas encore très développé en France. L'ASCOT n'est donc pas en retard quand elle lance son premier site Internet à la fin de cette année : [multimania.com/ascot](http://multimania.com/ascot). Il faut dire que Vincent QUINTIN, son concepteur et administrateur, enseigne l'informatique à l'École des Impôts. L'ASCOT n'a pas une adresse URL propre mais passe par le service d'hébergement transeuropéen Multimania. Dans ce premier site Internet de l'association (qui n'existe plus aujourd'hui), on peut notamment consulter les dernières Chroniques, prendre connaissance de documents propres à l'action de l'ASCOT et lire des articles de Geneviève DEMERSON et Jean-Michel CROISILLE sur la question de Gergovie. Il sera remplacé par [www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr) en 2006 (voir plus bas).

## **9 février 1999 : six parcelles exclues du périmètre d'exploitation de la carrière grâce à l'ASCOT**

En date du 9 février 1999, un arrêté préfectoral complémentaire modifie l'arrêté du 19 janvier 1998, excluant six parcelles du périmètre d'exploitation de la carrière, grâce à l'action de l'ASCOT. Ayant été informés par l'association, des propriétaires ont, en effet, engagé une procédure devant le TGI de Clermont-Ferrand en février 1998, afin de préserver leurs parcelles de l'exploitation. Cette procédure est gagnée au T.G.I. le 7 avril 1998, la Cour d'appel de Riom confirmant, en date du 12 novembre 1998, les référés du tribunal, à savoir que la SBC doit renégocier, avec les propriétaires des parcelles, toutes les autorisations de forrages obtenues sous l'ancien arrêté du 20 février 1973 ! Cette action en justice faisait suite à une autre procédure au TGI de propriétaires (en janvier 1998), dont les terrains avaient été exploités par le carrier sans autorisation, l'ASCOT portant plainte à cette occasion.

Les autorisations de forrage réclamées par la préfecture le 1<sup>er</sup> avril 1998 n'avaient, en effet, pas été produites dans leur totalité par le carrier ! Ce dernier s'était pourtant antérieurement déclaré propriétaire ou autorisé à exploiter toutes ces parcelles (voir plus bas) !

## **6 juillet 1999 : l'action de ASCOT permet de faire modifier favorablement l'arrêté initial mais celle-ci doit payer 20.000 francs de frais d'expertise !**

Suite aux résultats de l'expertise, le jugement du TA sur la requête en annulation de l'ASCOT est pour le moins contrasté. L'arrêté initial du Préfet a été largement et positivement modifié :

- plusieurs parcelles et ce qui reste du chemin communal sont exclus du périmètre d'exploitation de la carrière,

- la réhabilitation du site fera l'objet d'un comité de suivi incluant l'ASCOT,
- une garantie financière du carriér pour la réhabilitation de la carrière est exigée,
- le carriér est sommé de produire ses titres de propriété, de rétablir les clôtures détruites et de verser une indemnité aux propriétaires de parcelles exploitées sans autorisation !

L'ASCOT devra cependant payer une partie des frais d'expertise, soit environ 20.000 francs ! Décision sans précédent qui, pour l'ASCOT, devrait être cassée en appel (elle ne le sera cependant pas).

### 10 mars 2000 : l'ASCOT gâche la soirée du professeur Christian GOUDINEAU

Après avoir longtemps réservé sa position sur la localisation de Gergovie, écrit qu'il fallait aussi bien protéger Les Côtes et Chanturgue que Merdogne, que certains vestiges de Chanturgue « évoquaient la pratique romaine » (rapport « Mission sur les problèmes de Gergovie » en 1982), que le site des Côtes avait « une importance historique et archéologique considérable » (hebdomadaire INFO du 27 mars 1995), le professeur Christian GOUDINEAU, professeur au Collège de France (titulaire de la chaire des Antiquités nationales), retourne soudainement sa veste.

Dans un numéro spécial de la revue « L'archéologie archéologie nouvelle », paru en juillet 1998 et consacré aux dernières recherches archéologiques concernant la guerre des Gaules, il se prononce en effet pour la localisation de Gergovie sur le site officiel de Merdogne, pour lequel « les preuves archéologiques abondent à tel point que l'on n'éprouve que compassion à l'égard de ceux qui, aujourd'hui encore, chevauchent des chimères dépenaillées ». Ce retournement inattendu du professeur au Collège de France choque d'autant plus les défenseurs du site des Côtes de Clermont que le ton employé est peu amène et à vrai dire peu conforme au style habituel de l'éminent archéologue. Les fouilles réalisées par Vincent GUICHARD sur l'emplacement présumé des camps césariens à la Serre d'Orcet et sur la colline de La Roche-Blanche – fouilles ayant simplement permis de retrouver certaines sections des fossés mis à jour sous NAPOLÉON III et seulement deux pièces d'armement incontestablement romaines – avaient visiblement et curieusement convaincu Christian GOUDINEAU.

Suite à un compte rendu de cette publication dans La Montagne, Jean-Michel CROISILLE, Geneviève DEMERSON et Paul EYCHART réagissent dans le quotidien régional. L'ASCOT choisit d'attendre le moment propice qui se présente lors d'une conférence de Christian GOUDINEAU à La Roche-Blanche le vendredi 10 mars 2000, conférence dont le sujet est justement « La guerre des Gaules et l'archéologie ». Dans un premier temps, le matin même du jour de la conférence, l'ASCOT envoie un fax à La Montagne, dans lequel elle accuse nommément Christian GOUDINEAU d'avoir trahi l'honneur de la tradition universitaire française en virant de bord dans la controverse sur Gergovie.

Mais c'est le soir, lors de sa conférence, que le professeur au Collège de France doit mouiller sa chemise et faire face aux remarques et questions embarrassantes de Bernard CLÉMENÇON et Yves ANGLARET, respectivement vice-président et secrétaire de l'ASCOT, ce qui manifestement lui fait passer un très mauvais moment, ainsi qu'il l'exprimera avec beaucoup d'exagération dans un ouvrage paru l'année suivante : « Pourquoi ? Pourquoi, à la fin de telle de mes conférences sur la Gaule, me pose-t-on des questions sur la localisation d'Alésia, et pourquoi mes interlocuteurs manifestent-ils tant d'agressivité si je me conforme à la thèse traditionnelle ? À Gergovie, l'an dernier, la foire d'empoigne a été évitée de justesse. » ! (cf. « Le dossier Vercingétorix », éditions Actes Sud/errance, 2001, pp. 70-71).

Le dimanche suivant, Christian GOUDINEAU réagit aux accusations de l'ASCOT dans un article de La Montagne dans lequel il récidive en affirmant que « le doute n'est guère permis » au sujet de la localisation de Gergovie à Merdogne. Bernard CLÉMENÇON prépare alors une réponse à Christian Goudineau dans laquelle il écrit notamment : « S'il est un point où "le doute n'est guère permis", c'est que tout prosaïquement M. Goudineau a retourné sa veste. Il n'y a pas de doute là-dessus. » ! (cf. Chronique N° 36 pp. 5-6). Fin de l'épisode.

### 11 mai et 11 juillet 2000 : le Tribunal de Grande Instance (TGI) rend ses jugements sur l'appropriation illégale de parcelles sur Chanturgue

*Un individu, n'hésitant pas à lâcher ses chiens féroces, s'accapare illégalement de plusieurs dizaines de parcelles sur Chanturgue et en barre les accès, empêchant alors l'ASCOT de faire visiter les possibles vestiges d'un camp romain mis en évidence par Paul EYCHART.*

Dans un premier jugement, rendu le 11 mai 2000, le TGI de Clermont-Ferrand réaffirme la propriété de l'État et de la Ville de Clermont-Ferrand dans leurs parcelles, l'ASCOT étant intervenue comme sachant. Les époux LÉOTY doivent sans délai rendre libre tous les accès habituellement empruntés par le public et sont en outre condamnés à payer 8000 francs à la Ville, les actes notariés étant inopposables à l'État et à cette dernière. Cela fait

suite aux actions de l'ASCOT et notamment aux démarches de son secrétaire Yves ANGLARET, incitant l'État et la Ville de Clermont-Ferrand à faire valoir leurs droits et à tenter un procès dans le but de faire rouvrir au public les différents chemins d'accès acquis illégalement par les époux LÉOTY, seuls habitants de Chanturgue, sous prétexte de « notoriété acquisitive » (il s'agit de l'application de la « prescription trentenaire » selon laquelle les occupants d'un terrain peuvent, à certaines conditions, s'en rendre propriétaires au bout de trente ans ! Conditions que les époux LÉOTY ne remplissent visiblement pas...).

Dans son second jugement, rendu le 11 juillet 2000, suite à une procédure intentée par l'ASCOT, les époux LÉOTY sont condamnés à « faire droit à l'ASCOT » et à délaisser les parcelles louées ou mises à disposition de l'ASCOT par leurs propriétaires (avec à défaut expulsion par la force publique), remettre en état les parcelles en faisant notamment disparaître les panneaux (d'interdiction) et les clôtures, payer des indemnités d'occupation prévisionnelle de 5000 et 4000 francs à l'ASCOT !

Hélas, ces jugements, pourtant conformes au droit, suivis d'autres également défavorables à la famille LÉOTY, notamment en 2001 et 2005, ne seront que très partiellement suivis d'effet, les autorités compétentes n'ayant manifestement pas la volonté de faire appliquer les décisions de justice !

### [24 et 25 juin 2000 : l'ASCOT nettoie le « chemin de César »](#)

Le week-end des 24 et 25 juin 2000, l'ASCOT décide de nettoyer un chemin creux se trouvant sur le versant de Chanturgue, dans la partie située juste au-dessus de l'ancien hôpital-sanatorium de Sabourin (aujourd'hui École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand). Ce chemin creux – interprété par Paul EYCHART comme une partie du dispositif césarien de *fossa duplex* (« double fossé » ou « fossé doublé ») reliant le grand camp (Montferrand) au petit camp (Chanturgue) – s'est en effet transformé au fil des ans en décharge sauvage. Christiane JALICON, Pierre ABBADIE, Jean-Louis AMBLARD, Yves ANGLARET, Roger BLÉAU, Philippe GRAS, Daniel LORIN et Raymond PÉROT se mobilisent donc pour l'ASCOT et remplissent ainsi une benne entière (mise à disposition par la mairie) de nombreuses et diverses ordures ménagères, dignes d'un inventaire à la Prévert ! Paul EYCHART est présent le dimanche pour répondre aux questions de La Montagne.

### [14 octobre 2001 : « Vercingétorix » et « César » dialoguent sur la controverse de Gergovie](#)

Le dimanche 14 octobre 2001, l'ASCOT organise une manifestation sur les Côtes. Les explications habituelles sur le site archéologique sont évidemment données, les visiteurs pouvant aussi accéder aux murailles.

Le clou de la journée est cependant la confrontation entre « Vercingétorix » et « César ». Sur une idée de Bernard CLÉMENÇON, les spectateurs assistent à une scène dialoguée interprétée par les comédiens clermontois Jacques ALBARET (Vercingétorix) et Pierre COURT (César), le thème en étant la controverse de Gergovie. Une prestation humoristique très applaudie par les visiteurs qui n'ont ensuite pas rechigné sur le vin de Chanturgue offert par l'ASCOT ! (une vidéo, ensuite disponible auprès de l'association, est tournée à cette occasion).

### [4 au 24 août 2002 : chantier international de jeunes étudiants sur les Côtes](#)

Après les chantiers internationaux de l'association Concordia, c'est au tour de treize jeunes étudiants, placés sous la responsabilité de l'association Jeunesse et Reconstruction et provenant de sept pays différents (France, Allemagne, Espagne, États-Unis, Italie, Japon et République Tchèque), de participer à des travaux sur les Côtes, comme celui consistant à réhabiliter le chemin Valentin Vigneron (voir plus bas).

Ces étudiants sont encadrés par des membres de l'ASCOT (Pierre PEROL, Yves JOULIA, Jacques G'SCHVIND, André BLANC, Raymond PÉROT, Daniel LORIN et Yves ANGLARET) qui leur font découvrir la région certaines après-midis, les travaux ayant lieu uniquement le matin.

Un autre chantier de l'ASCOT et de l'association Jeunesse et Reconstruction aura lieu sur le plateau des Côtes en 2004 (sur le secteur des « remparts »).

### [21 et 22 septembre 2002 : affluence record pour les Journées du patrimoine](#)

Les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2002, le site des Côtes connaît une affluence record pour les Journées du patrimoine (auxquelles l'ASCOT participe depuis plusieurs années et qui y prendra part les années suivantes, sauf pour quelques rares éditions) : environ 100 visiteurs le samedi et 200 le dimanche pour découvrir le sanctuaire, les « remparts » et assister aux exposés sur les milieux naturels et la bataille de Gergovie !

## **Été 2002 / Hiver 2003 : l'ASCOT ouvre un nouveau chemin d'accès au plateau des Côtes**

Durant l'été 2002, l'ASCOT, grâce à l'association Jeunesse et Reconstruction, réhabilite le chemin d'exploitation partant de la rue Valentin Vigneron (près du boulevard Panoramique) et se terminant chemin de la Mouchette. Ayant en outre obtenu l'accord du propriétaire de la parcelle située entre le chemin de la Mouchette et le sommet des Côtes, l'ASCOT met en service ce nouveau sentier l'hiver suivant, qui arrive plaine de la Reine, là où se trouve la « zone basse » de l'agglomération gallo-romaine fouillée au début des années 60 par Paul EYCHART. Réalisé sous l'impulsion de son secrétaire puis président Yves ANGLARET, ce sentier sera ensuite inclus dans les itinéraires de promenade de Clermont Communauté, créés à partir de 2006 (voir plus bas).

## **19 mars 2003 : la Cour d'appel condamne le carrier Jacques CHAMBON pour avoir produit un faux document attestant sa maîtrise foncière de 36 parcelles**

En date du 19 mars 2003, la Cour d'appel de Riom déclare Jacques CHAMBON, PDG de la SBC, « coupable d'avoir obtenu par fraude une autorisation administrative, en l'espèce avoir obtenu en produisant le 15/01/1997 un faux document attestant la maîtrise foncière de 36 parcelles, un droit d'exploiter une installation de concassage, criblage et broyage de roches... ». Le carrier est ainsi condamné à la peine de 1500 euros d'amende, ainsi qu'à payer l'euro symbolique à l'ASCOT qui s'était constituée partie civile.

Pour en arriver à cette issue favorable, plus de quatre ans avaient été nécessaires !

Le 25 novembre 1998, l'ASCOT porte plainte, au pénal, pour « faux et usage de faux » contre le PDG de la SBC. Jacques CHAMBON atteste, en effet, dans un document de son dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation, datée du 15 janvier 1997, avoir la maîtrise foncière « de l'ensemble des parcelles concernées par la nouvelle demande ». Ce que l'ASCOT conteste, l'attestation produite par le carrier étant, pour elle, un faux.

Suite à cette plainte, une enquête de gendarmerie est ouverte. Plus de deux ans et demi après la plainte de l'ASCOT, le juge d'instruction, qui estime les charges suffisantes, ordonne le renvoi de l'affaire devant le Tribunal correctionnel en date du 5 juin 2001. Le jugement du Tribunal correctionnel est, pour le moins, inattendu. Tout en reconnaissant que le carrier n'a jamais obtenu d'autorisation pour certaines parcelles, les attendus du jugement ajoutent que « le simple mensonge ne constitue pas lui-même un moyen frauduleux, dès lors qu'il ne s'appuie sur aucune manœuvre ou faux document... », que « si le prévenu a certes fait preuve d'une certaine légèreté ou imprudence dans la rédaction de cette attestation, celle-ci ne caractérise pas pour autant un "moyen frauduleux" au sens de l'article 441-6 », l'arrêté préfectoral du 19 janvier 1998 révélant, en outre, que « l'attestation de maîtrise foncière n'était pas déterminante dans sa délivrance... » ! Le 27 mars 2002, le Tribunal correctionnel prononce donc la relaxe de Jacques CHAMBON, et déboute la partie civile, c'est-à-dire l'ASCOT, de toutes ses demandes...

Le Ministère Public, qui avait instruit le dossier, fait alors appel, l'ASCOT se portant de nouveau partie civile. Le PDG de la SBC est donc jugé en appel le 6 novembre 2002. La Cour d'appel de Riom rend son jugement le 19 mars 2003, considérant qu'à chaque exemplaire de la demande d'autorisation doit être jointe « un document attestant que le demandeur est le propriétaire du terrain ou a obtenu de celui-ci le droit de l'exploiter ou de l'utiliser ». Le carrier est, par conséquent, condamné, et l'ASCOT obtient gain de cause.

Cette condamnation de Jacques CHAMBON a lieu à une époque où l'on sait déjà, depuis quelque temps, que l'activité de la carrière va s'arrêter, sa fermeture administrative étant programmée pour le 19 janvier 2004 (voir plus bas). Le carrier ne souhaitant pas que l'ASCOT fasse médiatiquement de la publicité à cette décision de justice, et l'association n'ayant d'ailleurs plus rien à y gagner, un accord juridique à l'amiable est trouvé entre les parties adverses et leurs avocats : outre à ne pas se répandre dans les médias au sujet de la condamnation de Jacques CHAMBON, l'ASCOT s'engage à abandonner toutes les poursuites judiciaires en cours contre la SBC, le carrier s'engageant de son côté à verser la somme correspondant aux frais d'expertise résultant de la requête en annulation de l'arrêté préfectoral (voir plus haut).

## **21 juillet au 8 août 2003 : modeste reprise des recherches archéologiques sur les Côtes**

Durant l'été 2003, le sanctuaire gallo-romain du plateau des Côtes de Clermont fait de nouveau l'objet d'investigations archéologiques\* grâce à l'initiative de Bernard CLÉMENÇON, vice-président de l'ASCOT qui a alors entrepris des études en histoire antique sur le thème des sanctuaires en Gaule et des divinités associées (titulaire d'un DEA obtenu l'année précédente). Cette intervention consiste en une « prospection-inventaire » consistant à reprendre la documentation de Paul EYCHART et à dégager les vestiges mis au jour par celui-ci afin d'en réaliser un relevé micro-topographique. Cette opération, dont la responsable est Isabelle FAUDUET, archéologue spécialiste des temples gallo-romains (dits *fana*), et dont le budget a été confié à l'ARAFA (l'association dirigée par Vincent Guichard !), continuera l'année suivante mais fera malheureusement long feu.

Le rôle de l'ASCOT n'y est pas négligeable. Elle prépare d'abord le terrain (débroussaillage, nettoyage). Certains de ses membres, tels Andre BLANC ou Jacques G'SHVIND, ainsi que son salarié David MÉJEAN (titulaire d'un contrat emploi consolidé de 1999 à 2003), participent ensuite aux « fouilles ». Il convient également de signaler la venue de la SAUVERA, association de recherche archéologique présidée par Gilbert BOUDRIOT (ce dernier, qui avait participé aux fouilles de sauvetage de Trémonteix en 1983-84 aux côtés de Paul EYCHART, a, en effet, été contacté par Philippe GRAS). Ces modestes interventions, entreprises en quasi-totalité sur des zones déjà fouillées par Paul EYCHART, ne seront pas suivies des fouilles espérées, les résultats les plus intéressants étant la découverte d'éléments de sculpture en arkose dans des pierriers. Cette opération de terrain sonne malheureusement le glas de l'action et de l'adhésion de Bernard CLÉMENÇON à l'ASCOT, en être membre n'étant pas forcément un atout dans le domaine de la recherche archéologique.

\* Cinq sondages d'une superficie totale de 32 m<sup>2</sup> avaient été réalisés en 1994 par Vincent Guichard et son association l'ARAF, mais cette timide reprise des recherches archéologiques sur le plateau des Côtes avaient été sans lendemain.

### **19 janvier 2004 : arrêt définitif de l'exploitation de la carrière des Côtes**

Après pratiquement 40 années d'exploitation et environ 70 hectares détruits (soit la superficie du plateau de Merdogne, le site officiel de Gergovie !), le plateau des Côtes de Clermont s'étendant initialement sur environ 160 hectares, la carrière de Durtol/Nohanent cesse enfin son activité le 19 janvier 2004 !

Comment l'ASCOT est-elle arrivée à atteindre son but principal ?

Depuis l'arrêté préfectoral du 19 janvier 1998 prolongeant l'exploitation de la carrière, l'action de l'ASCOT contre le carrier n'a pas cessé, lui permettant, en un peu plus de deux ans, d'obtenir des résultats non négligeables :

- le retrait de plusieurs parcelles et de la partie restante du chemin communal de la Plaine (dont 950 m, situés sur Durtol, ont été détruits par la SBC, sans autorisation ni bourse délier !),
- le transfert de la centrale d'enrobé à Pessat-Villeneuve (près de Riom) fin 1999,
- l'arrêt des tirs de mine,
- la réduction de la circulation des camions – notamment des camions de transport de la carrière – avenue du Limousin (circulation dans le seul sens montant),
- une meilleure réhabilitation de la carrière.

Si ces succès, incontestables, ont évidemment pour conséquence de réduire l'impact de la carrière sur l'environnement, ils ne suffisent pas, pour autant, à expliquer l'arrêt de l'activité de la SBC sur les Côtes.

Les raisons principales de la fermeture de la carrière sont plutôt à rechercher dans deux directions :

1. la « politique foncière » mise en place par l'ASCOT, et suivie notamment par Yves ANGLARET, a permis de réduire le périmètre d'exploitation de la carrière. L'ASCOT a ainsi acheté ou fait acquérir par des amis de l'association des parcelles stratégiques destinées à freiner ou à stopper l'avancée de la carrière. Pour arriver à ce résultat, l'ASCOT, à une époque où elle n'était pas bien riche, a pu compter sur de généreux donateurs, qui ont également permis de financer la réalisation et le tirage de nombreuses plaquettes et dépliants destinés à sensibiliser la population à l'importance archéologique et environnementale du site des Côtes. Les principaux donateurs sont, d'une part, Kléber ROSSILLON, président de la FNASSEM, et, d'autre part, Michel SAURET, président de l'Association pour la défense du vrai site de Gergovie (sans oublier son épouse Catherine).
2. La surface exploitée durant la première phase de trois ans (du 19 janvier 1998 au 19 janvier 2001) a largement dépassé la surface autorisée par l'arrêté préfectoral (le secteur d'exploitation de cette première phase ayant été précisément défini par l'inspecteur des installations classées de la DRIRE). Même si l'autorisation d'exploiter fut reconduite pour trois ans supplémentaires, il ne restait plus beaucoup de basalte à extraire sur les parcelles où le carrier avait le droit de forterage...

Le périmètre de protection du *fanum* (voir plus haut), soit un rayon de 500 m autour du monument, a aussi joué son rôle.

L'extraction du basalte se termine ainsi en août 2003, le concassage des matériaux en octobre de la même année, les installations pouvant alors être démontées. La remise en état du site – adoucissement du front de taille, talutage, apport de terre arable, plantations d'arbres... – avait déjà commencé en amont, une fois décidé l'arrêt de la carrière. Si la fermeture administrative de la carrière des Côtes a bien lieu le 19 janvier 2004, l'ASCOT ne s'oppose pas au maintien des matériaux restant sur le site au delà de cette date, le temps de résorber les stocks.

Un dur combat, à l'origine de sa création, est donc gagné pour l'ASCOT. Dans cette bataille pour l'arrêt de la carrière, l'ASCOT a pu compter sur le soutien de diverses associations et élus, qu'ils soient directement intervenus ou se soient simplement prononcés en faveur de l'action de l'ASCOT.

Parmi les associations, il convient de citer en premier lieu la FNASSEM et la FDEN, fédérations auxquelles l'ASCOT est adhérente (une mention spéciale devant être accordée au président de la FNASSEM Kléber ROSSILLON, soutien indéfectible de Paul EYCHART et de la cause des Côtes).

D'autres associations se sont également exprimées en faveur de l'ASCOT : l'Association pour la défense du vrai site de Gergovie, le COC, Puy-de-Dôme Nature Environnement, le Secours Populaire, l'UFC-Que choisir et plusieurs comités de quartier de Clermont-Ferrand, tels ceux de la Glacière, présidé par Claude BONIN, et de Champradet, présidé par Christiane JALICON.

Quant aux élus qui ont pris ouvertement position pour l'arrêt de la carrière, ils ne sont pas légion : le Président Valéry GISCARD d'ESTAING, qui est intervenu auprès du ministre de la Culture et du préfet ; Roger QUILLIOT, sénateur du Puy-de-Dôme et maire de Clermont-Ferrand, un temps ministre de l'Urbanisme et du Logement sous le gouvernement MAUROY ; Odile SAUGUES, députée du Puy-de-Dôme et adjointe au maire de Clermont-Ferrand, qui est intervenue auprès du préfet ; Danièle AUROI, conseillère régionale et adjointe au maire de Clermont-Ferrand, qui est également intervenue auprès du préfet ; Jean-Claude SANDOULY, maire de Nohanent (jusqu'en 1995) ; le conseil municipal de Clermont-Ferrand sous la mandature de Serge GODARD ; la municipalité de Blanzat.

Des personnalités politiques n'ayant pas d'assise locale ont aussi apporté leur soutien à la cause des Côtes : Jack LANG, Brice LALONDE et Antoine WAECHTER.

Parmi les archéologues, on ne peut guère citer que Christian GOUDINEAU qui se prononça ouvertement pour la sauvegarde du plateau des Côtes, intervient plusieurs fois en ce sens auprès du ministère de la Culture et signa même une pétition avant son revirement de 1998 (voir plus haut).

*Les différentes procédures en justice contre la SBC et, plus généralement, le suivi du dossier de la carrière, sont principalement le fait de Vincent QUINTIN et d'Yves ANGLARET, les conseils juridiques de Maître Éliane QUINTIN et de Maître Jean-Louis BORIE ayant été essentiels. Il nous faut cependant décerner une mention spéciale à Yves ANGLARET qui, en tant que représentant de la FDEN à la commission des carrières, a pu obtenir de nombreuses informations et porter ainsi la voix de l'ASCOT en faveur de l'arrêt de la carrière des Côtes.*

*Après la fermeture de la carrière et sa remise en état par la SBC, l'ASCOT entend passer à l'étape suivante, celle de son aménagement et de sa mise en valeur, conformément au SDAU. Mais cela est une longue histoire qui, en 2020, est encore loin d'être terminée... (voir plus bas).*

## **20 juin 2004 : Journées nationales du patrimoine de pays**

Le dimanche 20 juin 2004, l'ASCOT participe pour la première fois aux Journées du patrimoine de pays, organisant sur le plateau des Côtes une petite manifestation sur le thème « La pierre. Pierre brute et pierre taillée ». Répondant positivement à la sollicitation de l'ASCOT, l'artisan, artiste-sculpteur et tailleur de pierre Yves CONNIER présente à cette occasion son métier en effectuant une démonstration à partir d'un bloc brut de calcaire.

*Cette prise de contact avec Yves CONNIER amènera l'ASCOT à choisir ce dernier pour réaliser de futurs travaux de valorisation du site des Côtes (stèle en 2006, table paysagère en 2007 et remise en état du fanum en 2014-2015 : voir plus bas). Il faudra attendre le 23 juin 2019 pour que l'ASCOT participe à nouveau à ces journées, le thème en étant les cabanes et les murs en pierre sèche du plateau des Côtes.*

## **12 octobre 2004 : dernière conférence de Paul EYCHART**

À l'invitation du comité d'entreprise Michelin, le mardi 12 octobre 2004, Paul EYCHART donne l'ultime conférence de sa vie sur la bataille de Gergovie et ses découvertes archéologiques. Affaibli, il n'en expose pas moins sa théorie sur Gergovie de manière magistrale, étant assisté ce soir là par Jean-Louis AMBLARD.

Cette conférence, se déroulant au cinéma Le Rio à Montferrand, est donc le dernier de ses multiples exposés prononcés en salle ou en plein air sur le site des Côtes pendant un demi-siècle, les quinze dernières années dans le cadre de l'ASCOT.



## **2 – 2005 / 2008 : DÉBUT DE VALORISATION POUR LE SITE DES CÔTES**

### **14 juin 2005 : décès de Paul EYCHART**

Né en 1915 à Ségura, petit village de l'Ariège, dans une famille modeste, élève à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts à Paris, Résistant, professeur de dessin aux lycées Blaise Pascal et Amédée Gasquet, artiste-peintre de grand talent, Paul EYCHART devint archéologue en découvrant le site des Côtes de Clermont après la Guerre alors qu'il y cherchait l'inspiration pour de futures peintures. Titulaire d'une thèse de doctorat d'histoire ancienne en 1967, ses recherches archéologiques sur le site des Côtes (de 1952 à 1984) donnèrent une véritable crédibilité scientifique à l'intuition de Maurice BUSSET qui, le premier, avait placé Gergovie sur les Côtes de Clermont. Présent à l'ASCOT depuis les débuts de l'association, auteur d'une vingtaine d'articles pour *La Chronique de l'Oppidum*, réalisant pour l'ASCOT de nombreuses visites sur ses lieux de fouilles (puy de Chanturgue jusqu'en 1996, plateau des Côtes jusqu'au début des années 2000), ainsi que des conférences sur ses découvertes archéologiques et sa théorie de la bataille de Gergovie, il était à la fois « *notre guide, notre maître et notre ami.* » (cf. éditorial de la Chronique N° 57 de juin 2005, intitulé « *L'ASCOT en deuil* »).

L'année suivante, les enfants de Paul EYCHART donneront à l'ASCOT ses archives (celles concernant ses recherches archéologiques et historiques).

### **17 juin 2006 : nouveau site Internet de l'ASCOT : [www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr)**

Après le premier site Internet de l'ASCOT mis en ligne en 1998 (voir plus haut), un nouveau site, financé par la FNASSEM à l'initiative de son président Kléber ROSSILLON, convaincu que Gergovie se trouve bien aux Côtes, est ouvert le 17 juin 2006. La conception et la réalisation de ce nouveau site, ainsi que l'écriture de la plupart des textes, ont été confiées à des professionnels, Michel RENAUD et Yannick ZABALLOS des Éditions Fragile (ce dernier auparavant auteur d'une plaquette « Gergovie aux Côtes de Clermont », aux mêmes éditions, en 1996) ; leurs textes s'inspirant directement des publications de Paul EYCHART. L'ASCOT a tout de même participé activement à l'élaboration du site, notamment Jean-Louis AMBLARD, Yves ANGLARET, Vincent QUINTIN, Dominique SAURET-VELLE et Nicolas VELLE. Si le site est principalement consacré à la question de Gergovie, on y trouve également une page consacrée aux actualités de l'ASCOT et une autre où les Chroniques peuvent être téléchargées.

Depuis sa mise en ligne, ce site, au faite de la modernité pour l'époque, a connu un beau succès – grâce notamment à une animation sur la bataille de Gergovie – se plaçant ainsi régulièrement devant les sites adoptant la localisation officielle ! Les partisans de Gergovie à Merdogne regrettent encore de n'avoir pas réservé à temps l'adresse URL [www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr) !

### **24 juin 2006 : inauguration de la stèle en hommage à Paul EYCHART**

Le samedi 24 juin 2006, soit un an après sa disparition, une stèle en hommage à Paul EYCHART est inaugurée sur les lieux mêmes de sa principale fouille, celle du sanctuaire gallo-romain des Côtes (commune de Blanzat). À l'initiative d'Yves ANGLARET, la stèle a été cofinancée par l'ASCOT, après un appel à souscription, et la Ville de Clermont-Ferrand. En pierre de Volvic, haute d'environ deux mètres et large de quarante centimètres, elle a été sculptée par Yves CONNIER, sa face représentant le combat d'un Gaulois avec un Romain (adapté d'une eau-forte de Paul EYCHART), sous laquelle figure l'inscription : « *Tes pas ont marqué ces lieux* ». Au dos, encadrée dans la pierre, une lave émaillée, dont les dessins ont été exécutés par Madeleine JAFFEUX, avec l'aide de son mari Maurice JAFFEUX (membre actif de l'ASCOT ayant aidé Paul Eychart lors de ses « fouilles » sur Chanturgue au début des années 70) : elle représente le plan de fouille en élévation du sanctuaire d'après un dessin de Paul EYCHART.

Malheureusement, le dieu Taranis avait choisi de se manifester ce jour-là, puisqu'après le discours enflammé de Kléber ROSSILLON sur Paul EYCHART le « réprouvé » dont les autorités archéologiques n'ont pas reconnu le travail et qui « mentent », puis un second discours de son fils Pierre sur Paul EYCHART l'artiste, une tempête subite survint avant que Serge GODARD, maire de Clermont-Ferrand, n'ait le temps de prononcer le sien. Après un repli héroïque quartier de La Glacière, les « petits fours » seront finalement consommés dans la maison de quartier de la rue Abbé Prévost !

### **23 Mars 2007 : opération de nettoyage avec le lycée Massillon**

Le 23 mars 2007, l'ASCOT accueille une trentaine d'élèves de 3<sup>ème</sup> du lycée Massillon, sous la houlette de deux de leurs professeurs, M<sup>me</sup> CHABOSY et M. DHUMES, pour une vaste opération de nettoyage. En dehors des débris habituels, les collégiens et les membres de l'ASCOT trouvent des pneus, un réfrigérateur, une machine à laver, une couette, des oreillers, un cheval à bascule, un... châssis de camion, une... carcasse de voiture et, plus

répugnant, des cadavres d'animaux ! L'opération ASCOT/Massillon sera renouvelée plusieurs fois les années suivantes.

## **22 septembre 2007 : inauguration de la table paysagère**

Une table paysagère (située sur la commune de Blanzat), cofinancée par l'ASCOT, le Rotary Chaîne des Puys et la Ville de Clermont-Ferrand, est inaugurée le samedi 22 septembre 2007.

Il s'agit au départ d'une idée lancée par Françoise ALIBERT, professeur d'Arts plastiques au lycée clermontois Ambroise Brugière. Cette table paysagère, constituée d'une dalle en pierre de Volvic de 2 m x 2 m posée sur quatre pieds taillés dans le même matériau (poids total : une tonne et demie !), a été réalisée, tout comme la stèle, par Madeleine JAFFEUX, pour la partie lave émaillée, et par Yves CONNIER, pour la partie sculpture. Le pourtour de la dalle est agrémenté d'une frise sculptée représentant notamment des équipements de guerriers gaulois. Sur la dalle, deux laves émaillées sont encastrées, l'une indiquant les principaux lieux visibles du bassin clermontois jusqu'aux Monts du Forez, dont les principaux sites gaulois de l'agglomération, l'autre montrant le plan du camp militaire romain de Chanturgue.

Chanturgue étant situé juste en face et en contrebas, c'est, en effet, à l'emplacement de la table paysagère que Paul EYCHART avait pris l'habitude d'exposer sa version de la bataille de Gergovie et sa découverte du « petit camp » de César.

Cette table paysagère, tout comme la stèle et plus tard, la « restauration » du *fanum*, n'ont pu être réalisées que par la politique volontariste d'Yves ANGLARET en matière d'acquisition foncière, politique consistant à acheter des terrains sur des secteurs clés afin de mettre en valeur le site.

## **6 décembre 2007 : inauguration du réseau de promenade du site des Côtes**

Les itinéraires balisés du site des Côtes sont inaugurés le 6 décembre 2007 par le maître d'ouvrage Clermont Communauté en la présence de son président Serge GODARD (par ailleurs maire de Clermont-Ferrand), d'autres maires et élus de Clermont Communauté, et d'Yves ANGLARET, président de l'ASCOT (le réseau de promenade, non complètement finalisé, fut ouvert en 2006).

Dès 2004, l'ASCOT participa à leur élaboration, le maître d'œuvre Chamina soumettant à l'ASCOT plusieurs plans et variantes du réseau d'itinéraires. L'ASCOT proposa ainsi des points de raccordement à la zone urbaine, plusieurs connexions à établir entre les chemins, ainsi que des noms pouvant identifier les carrefours d'itinéraires.

Elle fut également associée très étroitement à la réalisation de plusieurs des panneaux thématiques, à savoir les cinq relevant des vestiges et découvertes archéologiques (et vernaculaires) : ceux concernant le sanctuaire gallo-romain, le « caravansérail », le quartier artisanal, les murailles et cabanes en pierre sèche, le camp romain de Chanturgue (ce dernier jamais installé, les sentiers balisés prévus sur son sommet n'étant pas réalisés, cela en raison de l'opposition de l'irascible occupant des lieux). Bien que les illustrations et les informations figurant sur les panneaux aient été fournies par notre association, Jean-Louis AMBLARD ayant co-rédigé les textes avec Isabelle AUDINET, employée par Clermont Communauté pour cette tâche, l'ASCOT n'y fut étonnamment pas créditée !

Afin d'entretenir les sentiers, des chantiers d'insertion seront mis en place par Clermont Communauté. C'est d'abord l'association Études et Chantiers qui assurera ce travail. Les très bonnes relations de l'ASCOT, notamment de Jean-Claude GRAS, avec Stéphane MANEVAL, responsable de l'entretien du réseau de promenade à Clermont Communauté, et les encadrants de l'association, Daniel PASTOR puis Corinne SERPIN, permirent une mise en valeur, pour la première fois continue, des secteurs privilégiés par l'ASCOT comme les zones du *fanum* et de la table paysagère.

## **12 juin 2008 : l'ASCOT déboutée par le TGI de ses demandes sur Chanturgue**

L'ASCOT ayant assigné en décembre 2007 les époux LÉOTY pour obtenir l'application du jugement de référé du 11 juillet 2000 (voir plus haut), l'ASCOT est déboutée par le TGI de Clermont-Ferrand le 12 juin 2008, au motif qu'elle ne prouve pas l'occupation par ces derniers des parcelles concernées, et que l'ordonnance de référé ne précise pas l'emplacement des panneaux d'interdiction qui doivent être enlevés, arguant en outre que le scotch cachant les interdictions sur certains panneaux était d'ailleurs suffisant !

Écœurée par cette décision de justice, l'ASCOT décide aussitôt de changer de méthode pour reconquérir Chanturgue. Le 1<sup>er</sup> juillet suivant, une lettre de l'ASCOT demandant la création de chemins ouverts au public sur Chanturgue est ainsi envoyée au maire de Clermont-Ferrand, cette lettre étant cosignée par les comités de quartier clermontois de Champradet, Clermont Est, Croix de Neyrat, Chanteranne, Clermont Sud, Fontaine du Bac et la Glacière.

### **3 – 2009 / 2014 : NOUVELLE STRATÉGIE / L'ASCOT SUR TOUS LES FRONTS**

#### **31 juillet 2009 : conférence de presse de l'ASCOT et début d'un changement de stratégie dans un contexte archéologique local renouvelé**

En ce début d'année 2009, l'actualité incite l'ASCOT à intervenir dans le débat archéologique. Elle tient dans ce but une conférence de presse dans son local (et siège social) du 81 rue de Beaupeyras, situé dans le quartier de La Glacière et mis à disposition début 1997 par la Ville de Clermont-Ferrand grâce à Yves LEYCURAS, adjoint au maire. La Montagne, Le Semeur Hebdo et la radio France Bleu Pays d'Auvergne sont présents.

L'ASCOT demande que tous les sites du bassin clermontois, sans exclusion, fassent l'objet de recherches archéologiques, soient protégés et valorisés. Elle demande notamment, comme promis en 1996 par le conservateur régional de l'archéologie Laurent BOURGEOU, que des fouilles soient enfin programmées sur Chanturgue afin d'évaluer les structures interprétées par Paul EYCHART comme celles d'un camp romain et qui « évoquent la pratique romaine » pour Christian GOUDINEAU (cf. Chronique N° 111 pp. 13-20). Elle demande également une protection au titre des monuments historiques du plateau des Côtes (telle qu'elle avait été obtenue en 1986 avant que l'arrêté ne soit annulé pour vice de forme), en l'étendant cependant au puy de Chanturgue, comme envisagé en 1977 par les services locaux du ministère de la Culture. L'ASCOT espère enfin des fouilles préventives sur la ZAC de Trémonteix où de récents sondages de diagnostic effectués par l'INRAP ont révélé de nombreux vestiges s'étalant du Néolithique à l'époque médiévale, s'inquiétant quelque peu du manque de communication du SRA sur les résultats des sondages et du fait que la CIRA a jugé insuffisant le rapport d'opération de l'INRAP.

Cette conférence de presse se tient dans un contexte polémique dû à l'interruption des fouilles archéologiques sur le plateau de Corent (refus d'autorisation de fouille pour l'année 2009). Des fouilles, entreprises de 2001 à 2008 par l'archéologue franco-suisse Matthieu POUX, ont pourtant démontré la très grande richesse de ce site, qui, de la fin du II<sup>e</sup> siècle au milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. était manifestement le principal centre de peuplement des Arvernes, alors que les fouilles sur le plateau de Merdogne, reprises depuis la même année 2001, continuent (deux campagnes de fouilles ont même lieu sur ce dernier site durant l'été 2009 !). Les motifs invoqués par la CIRA et le Conservateur Régional de l'Archéologie Frédéric LETTERLÉ – rapports de fouilles insuffisants et retard dans les publications scientifiques – ne paraissent guère fondés. Les rapports sont en effet particulièrement épais et consistants, et des publications scientifiques sont déjà parues. La véritable raison serait plutôt à rechercher du côté du changement de paradigme découlant des recherches archéologiques récentes ayant permis de mettre au jour des villes gauloises – des *oppida* – contemporaines de la conquête césarienne à quelques kilomètres de Merdogne, à savoir Corent et Gondole, tandis qu'on cherche toujours un habitat gaulois d'avant 50 av. J.-C sur le site officiel de Gergovie et, cela depuis au moins un siècle et demi ! Matthieu POUX affirme ainsi que la capitale des Arvernes, au moins jusqu'à la conquête, était située sur le plateau de Corent, et que « depuis le temps qu'on fouille à Merdogne, on n'y trouvera pas de grande ville gauloise » ! Bien qu'il ne mette pas en cause la localisation de la célèbre bataille, le site de Merdogne n'était pour lui qu'une simple citadelle peu occupée à l'époque de la conquête, le centre politique et religieux se trouvant donc sur le plateau de Corent, l'*oppidum* de plaine de Gondole (situé sur l'Allier) correspondant vraisemblablement à un centre artisanal et commercial. De là découle sa théorie d'une « Gergovie multipolaire » s'étalant sur 2000 hectares et incluant ces trois sites !

Dans ce nouveau contexte archéologique, auquel s'ajoutent les recherches récentes de l'ARAFa dans la Grande Limagne et le bassin clermontois depuis le début des années 90, le duel Merdogne vs Les Côtes apparaît de plus en plus simpliste et dépassé, et induit une nouvelle optique archéologico-historique pour la fin de l'âge du Fer. Sous l'impulsion de Philippe GRAS et de Jean-Louis AMBLARD, l'ASCOT adopte alors un changement de stratégie, décidant de ne plus se focaliser sur la seule bataille de Gergovie et l'opposition Merdogne vs Les Côtes. Cette conférence de presse est la première manifestation de ce changement, qui se concrétise d'abord dans la Chronique.

Des articles de synthèse sont ainsi consacrés aux découvertes archéologiques faites sur le site des Côtes hors problématique de Gergovie. Ces articles – écrits par Philippe GRAS et se basant non seulement sur les publications de Paul EYCHART, mais aussi sur les archives de ce dernier (rapports d'opérations, cahiers de fouilles, lettres, notes...) et des publications plus récentes – visent à montrer la richesse et le potentiel archéologiques du site sans se référer à ce fait historique, mais en les replaçant le cas échéant dans le contexte local du bassin clermontois.

#### **6 juillet 2010 : demande de classement ou d'inscription au titre des monuments historiques du plateau des Côtes et du puy de Chanturgue**

L'ASCOT a décidé l'année précédente (voir plus haut) de relancer son objectif de protection du site des Côtes au titre des monuments historiques, seules deux parcelles correspondant aux vestiges du sanctuaire gallo-romain étant inscrites. La réalisation et la rédaction du dossier de demande de protection (argumentaire + documents joints) est confié à Philippe GRAS, le groupe de travail étant constitué de ce dernier, de Jean-Louis AMBLARD, d'Yves

ANGLARET et de Jean-Claude GRAS. Pour l'ASCOT, il s'agit de mieux protéger le site et de faire en sorte que son importance archéologique soit reconnue à sa juste valeur.

Après avoir envoyé le 6 juillet 2010 une demande de classement ou d'inscription au titre des monuments historiques à M. le Préfet de Région, l'ASCOT est reçue le 7 juillet par les représentants locaux du ministère de la Culture. Pour Laurent HEULOT, directeur de la DRAC Auvergne, et Frédéric LETTERLÉ, responsable du SRA, il n'est pas question d'envisager d'inscrire le plateau des Côtes dans son intégralité : la richesse archéologique n'est pas démontrée sur tout le plateau, cela nécessiterait de toute manière beaucoup trop de travail pour un résultat aléatoire. Pour Chanturgue, c'est une fin de non-recevoir : on comprend qu'il s'agit d'un tabou... Deux autres réunions (les 4 août et 12 octobre) permettent à Frédéric LETTERLÉ et à l'ASCOT de se mettre d'accord sur un périmètre beaucoup plus restreint, en l'occurrence les parcelles où furent mises au jour les vestiges de l'agglomération gallo-romaine.

### **15 novembre 2010 : demande d'inscription au titre des monuments historiques de l'agglomération gallo-romaine du plateau des Côtes**

Le 15 novembre, une deuxième demande est donc formulée. Conformément aux conseils du responsable du SRA, il s'agit plus exactement de deux nouvelles demandes séparées, l'une concernant la « zone haute » du *fanum* avec trois parcelles, l'autre la « zone basse » ( ou quartier artisanal) avec douze parcelles. Ces nouvelles demandes de protection sont par conséquent acceptées.

Il faut ensuite attendre un an pour que soient présentées nos demandes à la Commission régionale du patrimoine et des sites (séance du 14 décembre 2011). Cependant, malgré le soutien d'Anne COURTILLÉ, membre de cette commission, historienne et professeur émérite à l'Université de Clermont-Ferrand (par ailleurs adhérente à l'ASCOT), seule l'extension de la protection du *fanum* débouche sur un avis favorable. Pour l'inscription de la « zone basse », que le conservateur régional de l'archéologie était pourtant censé défendre, ce dernier indique que ses « vestiges sont d'intérêt moindre et ne méritent pas une protection... » !! (compte rendu de la séance du 14 décembre 2011 de la Commission régionale du patrimoine et des sites, région Auvergne).

*En mai 2014, voyant que l'arrêté d'inscription de ces trois petites parcelles n'était toujours pas pris, l'ASCOT interroge la DRAC. La personne chargée de la protection des monuments historiques nous répond que le dossier transmis par Frédéric LETTERLÉ était incomplet, cela malgré l'aide de l'ASCOT qui avait effectué une grande partie du travail de recherche relevant normalement du SRA ! Écœurée, l'ASCOT décide donc d'ajourner ce dossier...*

### **1<sup>er</sup> et 2 avril 2011 : l'ASCOT participe à la semaine du développement durable**

Les vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 avril 2011, l'ASCOT participe pour la première fois à la semaine du développement durable. Le vendredi, il s'agit d'encadrer des élèves de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie, en les initiant au tri sélectif dans la maison de quartier de la rue Abbé Prévost, avec Bruno MACEL de Clermont Communauté. Le samedi, dans la même salle, l'ASCOT propose une exposition sur les écosystèmes du site des Côtes réalisée par Jean BERTHIER, membre du conseil d'administration de l'ASCOT et professeur émérite de botanique à l'Université de Clermont-Ferrand, ainsi qu'une conférence sur les plantes invasives par son jeune collègue universitaire Boris FUMANAL.

Jean BERTHIER, qui a organisé cette « semaine » du développement durable pour notre association, a beaucoup apporté à l'ASCOT pendant plusieurs années. Programmant notamment de nombreuses visites sur le site des Côtes, afin d'y faire découvrir ses milieux naturels, sa flore variée, les vestiges de ses « tchabanes » en pierre sèche et d'évoquer sa formation géologique, attirant un public nouveau pour les journées du Patrimoine, complétant ainsi l'offre de l'ASCOT, axée jusqu'alors sur les découvertes archéologiques, la bataille de Gergovie et la préservation environnementale au sens large. Créant un groupe « Nature-Environnement » au sein de l'ASCOT durant un temps, avec entre autres Hélène VAISSAIRE et Daniel LORIN, il démissionne subitement de l'ASCOT en septembre 2011, suite à une divergence de vue avec plusieurs membres du conseil d'administration.

### **8 avril 2011 : gros succès pour la conférence de Kristell CHUNIAUD sur les fouilles de Trémonteix lors de l'assemblée générale de l'ASCOT**

Le vendredi 8 avril 2011, une très importante affluence (plus de cent personnes, la salle est pleine) assiste à la conférence à chaud de l'archéologue Kristell CHUNIAUD, encore « les pieds dans la terre », le chantier de fouille devant se terminer ce jour-là ! Cette conférence suit l'assemblée générale de l'ASCOT. Les nombreux auditeurs ne sont pourtant pas tous des membres de l'association, une bonne partie étant des personnes voulant simplement en savoir plus sur les fouilles archéologiques réalisés sur la ZAC de Trémonteix, notamment des habitants du quartier. Suite aux sondages de diagnostic de 2009 ayant donné des résultats révélant une grande richesse archéologique, des

fouilles préventives ont ainsi été prescrites par le SRA à l'aménageur Logidôme en trois lots, l'INRAP étant choisi pour les différents chantiers.

La responsabilité de la fouille du lot le plus important en terme de superficie (3,5 hectares) est confiée à Kristell CHUNIAUD, ce lot concernant les périodes gallo-romaines et médiévales. Outre un hameau médiéval et de nombreuses sépultures du Haut Moyen âge, le secteur gallo-romain est particulièrement riche : succession de deux villas gallo-romaines et, surtout, découverte d'un exceptionnel sanctuaire des eaux incluant notamment deux temples, un nymphée et une fontaine, certains murs des temples étant conservés sur une grande élévation et comportant des peintures dans un rare état de conservation ! (l'archéologue de l'INRAP nous fera l'amitié de deux autres conférences sur ses recherches de Trémonteix les deux années suivantes lors des assemblées générales de l'ASCOT).

### **17 juin 2011 : le conseil municipal de Nohanent approuve la révision simplifiée n° 2 du PLU autorisant la production d'énergie solaire dans l'ancienne carrière !**

Par délibération du conseil municipal de Nohanent réuni le 17 juin 2011, la révision simplifiée n° 2 du PLU de la commune est adoptée, en l'occurrence la création d'une zone AUs (zone de production d'énergie solaire) d'environ 14 hectares sur une partie de la zone NL (zone naturelle dominante loisirs) de l'ancienne carrière. Une zone AUs paraissait pourtant incompatible avec le SDAU classant l'ensemble des Côtes en « Espace naturel de proximité » et l'ancienne carrière en « espace à enjeux paysagers, écologiques et récréatifs » ; de même qu'avec les orientations du projet de SCoT, destiné à remplacer le SDAU, l'orientation proposée pour l'ancienne carrière y étant « pôle à potentiel touristique et récréatif à renforcer ».

Informée l'année précédente des délibérations du conseil municipal de Nohanent qui a émis un avis favorable à l'étude d'un projet de parc photovoltaïque, puis a prescrit une révision simplifiée du PLU permettant de créer une zone AUs, l'ASCOT fait valoir son opposition à ce projet, en particulier lors d'une réunion à laquelle elle est invitée (le 18 novembre 2010). Pour l'ASCOT, un « espace à enjeux paysagers, écologiques et récréatifs » ne peut logiquement recevoir un équipement industriel, ce qu'est bien une centrale photovoltaïque ! Tel est également l'avis des services de l'État, en l'occurrence de la DDT qui assiste à la réunion. En outre, l'ASCOT pense que tout projet concernant le site des Côtes doit se concevoir et être décidé à l'échelle communautaire.

Cette affaire est en réalité partie du démarchage de la société NOVEO Énergies Nouvelles, filiale du groupe allemand Renerco, auprès de la commune de Nohanent, le maire socialiste Roland LABRANDINE cédant ainsi aux sirènes et aux miroirs aux alouettes d'une entreprise privée. Ce dernier ne tient manifestement pas compte du vote (du 26 octobre 2007) des élus de CLERMONT COMMUNAUTÉ en faveur du principe d'un « parc rustique » à l'emplacement de l'ancienne carrière, assemblée communautaire dont il faisait pourtant partie en tant que maire ! (projet de « parc rustique » étudié par le cabinet Sycomore et préféré à un autre projet, celui d'un parc motocycliste).

Les arguments avancés par la municipalité de Nohanent en faveur de la création d'une centrale solaire dans l'espace de l'ancienne carrière, sans parler du bon rapport financier que NOVEO fait « miroiter » aux propriétaires et locataires de parcelles sur lesquelles seraient installés les panneaux photovoltaïques, sont, d'une part, que cet espace est « stérile » et, d'autre part, qu'elle permettrait la suppression des nuisances dues aux engins mécaniques (motos, quads et « 4x4 ») !

Arguments fallacieux : – la nature a en effet rapidement repris ses droits sur la plus grande partie de l'ancienne carrière qui n'est stérile qu'aux endroits où passent sans cesse les engins à moteur – les nuisances continueraient sans aucun doute dans la carrière (la superficie concernée par le parc photovoltaïque n'étant, dans un premier temps, que de 14 hectares sur les presque 70 de la surface exploitée) et ne feraient que s'aggraver sur le restant du plateau.

L'ASCOT participe donc à l'enquête publique (mai 2011) afin de s'opposer au projet de révision simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Nohanent. Un dossier, réalisé par Jean-Claude et Philippe GRAS, est remis au commissaire enquêteur. Lors de son entrevue avec l'ASCOT, ce dernier soutient sans faille le projet NOVEO/Nohanent, manquant ainsi au plus élémentaire droit de réserve que doit avoir un commissaire enquêteur ! Son rapport d'enquête est évidemment du même acabit...

Le 17 juin 2011, le conseil municipal de Nohanent approuve donc la révision simplifiée n° 2 du PLU permettant qu'environ 14 hectares de parcelles en zone NL soient convertis en zone AUs.

## [Juin/Juillet 2011 : l'ASCOT se bat pour la poursuite des fouilles et la préservation du sanctuaire gallo-romain de Trémonteix](#)

Le sanctuaire gallo-romain, de loin la plus importante découverte de la fouille, n'étant mis au jour qu'en fin d'opération, une prolongation de deux mois est accordée à l'INRAP (jusqu'au 17 juin). Néanmoins, seule la moitié est du sanctuaire a pu être fouillée. L'autre partie se trouve en effet hors du périmètre à urbaniser, sous l'emplacement d'un futur espace vert. L'ASCOT demande donc que ce secteur soit classé en découverte exceptionnelle (ce qu'elle est manifestement) par le ministère de la Culture, afin de bénéficier de fouilles supplémentaires permettant de dégager l'ensemble du sanctuaire. Sinon, l'ASCOT demande *a minima* que la partie dégagée du sanctuaire fasse l'objet d'une protection en modifiant le plan de masse du secteur, c'est-à-dire en excluant la partie dégagée du sanctuaire de la zone à urbaniser.

Afin d'alerter l'opinion et de lui faire prendre conscience de l'intérêt qu'il y a pour l'Histoire à protéger ces vestiges exceptionnels, l'ASCOT joue pleinement son rôle, le président Yves ANGLARET contactant notamment les principaux médias locaux dans lesquels des articles ou des sujets sont ainsi consacrés à Trémonteix : La Montagne, France Bleu Pays d'Auvergne, France 3 Auvergne, ainsi que deux petites chaînes de télévision clermontoises.

La meilleure solution, le classement en découverte exceptionnelle et la prescription par l'État de fouilles complémentaires, malgré les démarches de l'ASCOT (dont une lettre au ministre de la Culture le 27 juillet) et les entrées de Kléber ROSSILLON, président de la FNASSEM, au 3 rue de Valois à Paris (siège du ministère de la Culture), ne sera malheureusement pas retenue par les autorités archéologiques. En visite officielle dans la région, le ministre de la Culture Frédéric MITTERRAND ne daignera pas se rendre sur le site de Trémonteix...

L'ASCOT agira donc dès lors pour le classement ou l'inscription du sanctuaire au titre des monuments historiques.

## [29 novembre 2011 / 23 décembre 2011 : résultats mitigés pour l'ASCOT dans le SCoT du Grand Clermont \(qui remplace le SDAU\)](#)

*Un SCoT est un document d'urbanisme et de planification territoriale qui définit le développement et l'aménagement d'un territoire pour les quinze ans à venir. Il fixe les orientations des diverses politiques publiques. Les PLU et autres documents d'urbanisme doivent s'y conformer. Les SCoT remplacent les SDAU (voir plus haut).*

Le 31 mars 2010, est pris l'arrêté du projet de SCoT du Grand Clermont. Le Grand Clermont comprend 108 communes comptabilisant 400.000 habitants, soit environ les deux tiers de la population du Puy-de-Dôme. Le site des Côtes – qui s'étend sur les cinq communes de Blanzat, Cébazat, Clermont-Ferrand, Durtol et Nohanent qui font partie du Grand Clermont – est concerné. L'ASCOT participe donc à la « consultation citoyenne » du projet de SCoT et prend ensuite activement part à l'enquête publique qui se déroule du 6 juin au 8 juillet 2011. Elle remet un dossier, réalisé et rédigé par Philippe et Jean-Claude GRAS, à la Commission d'enquête, dans lequel figurent ses demandes de modification du projet de SCoT. Le 2 août, l'ASCOT accueille un des trois commissaires enquêteurs sur le terrain.

L'ASCOT considère les orientations du projet de SCoT du Grand Clermont comme globalement satisfaisantes pour le site des Côtes. Citons notamment « Cœur de nature d'intérêt écologique majeur » ou à « prendre en compte », selon les secteurs du site, « Panorama et point de vue majeurs à pérenniser » pour le puy de Chanturgue, « Site paysager remarquable à protéger et à valoriser » et « Espace à enjeux récréatifs ou pédagogiques à renforcer ou à aménager pour l'accueil du public » pour l'ensemble du site, « Pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer » à l'emplacement de l'ancienne carrière. Pour le domaine archéologique, qui est évoqué dans deux sections du DOG, qui concernent, d'une part, le tourisme et, d'autre part, la protection et la valorisation du patrimoine historique et bâti, le site des Côtes est cité aux côtés de sites et pôles archéologiques majeurs tels le Puy de Dôme ou « Gergovie ». Le SCoT, qui demande notamment de « rechercher la complémentarité » entre les différents sites archéologiques, est donc satisfaisant de ce point de vue.

L'ASCOT constate néanmoins des insuffisances. Elle propose donc cinq ajouts ou rectificatifs au projet de SCoT et demande en ce sens :

1. Que la totalité du site des Côtes soit défini comme « Cœur d'intérêt écologique majeur », seule sa partie orientale – comprenant notamment les puys de Var et de Chanturgue, mais non le plateau des Côtes – l'étant.
2. Que l'orientation « Panorama et point de vue majeurs à pérenniser », attribuée au seul puy de Chanturgue, soit également retenue pour les autres hauteurs principales du site des Côtes, à savoir le plateau des Côtes et le puy de Var.

3. De mieux préciser les limites de l'urbanisation sur le pourtour du site des Côtes.
4. Que l'orientation « Zone de prairie à maintenir » soit retenue pour une partie du site des Côtes, en y développant le pastoralisme afin de lutter contre la propagation des friches et des broussailles et ainsi d'améliorer sa biodiversité.
5. Que l'orientation « Pôle touristique complémentaire à valoriser » soit retenue pour le site des Côtes, afin de respecter les orientations du DOG relatives à la complémentarité et la mise en réseau des différents sites archéologiques, ce dernier étant le seul site archéologique n'ayant pas fait l'objet de mise en valeur ou de projet en ce sens.

Au final, le SCoT du Grand Clermont – approuvé par le Syndicat mixte du Grand Clermont le 29 novembre 2011 et recevant un avis favorable du préfet le 23 décembre suivant – inclura seulement deux des demandes de l'ASCOT (sur cinq) : l'orientation « Panorama et point de vue majeurs à pérenniser » pour le plateau des Côtes et le puy de Var, l'orientation « Zone de prairie à maintenir » sur une (petite) partie du site (orientation également demandée par la Chambre d'agriculture).

Les autres demandes ne sont pas retenues. Pour le premier point, malgré l'argumentaire de l'ASCOT montrant que le site des Côtes constitue un seul ensemble, seuls les ZNIEFF 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique) et autres secteurs « classés » du Grand Clermont ont en fait été définis en tant que « Cœur d'intérêt écologique majeur » dans le SCoT ; le plateau des Côtes n'étant inclus que dans une ZNIEFF 2... Le point 3 relatif à l'urbanisation est considéré comme hors sujet, la demande de l'ASCOT ne relevant pas réglementairement de la procédure d'élaboration du SCoT... Au sujet du dernier point, le Syndicat mixte du Grand Clermont ne donne strictement aucune explication sur le pourquoi de la non-prise en compte de la demande de l'ASCOT !

*À ce jour, que ce soit les demandes retenues ou celles figurant dès l'origine dans le projet de SCoT, force est de constater qu'aucune des orientations favorables au site des Côtes ne s'est concrétisée ! En ce qui concerne les panoramas, on note toujours l'absence de chemins publics sur Chanturgue et d'aménagement du belvédère de la Garlande, point culminant du plateau des Côtes. Pour le domaine archéologique, la complémentarité entre les principaux sites est effective, sauf pour le site des Côtes ! Sa mise en valeur (restauration du fanum) n'étant le fait que de la seule ASCOT !*

### **23 avril 2012 : l'ASCOT s'inquiète de la collection Paul EYCHART au musée Bargoin**

Paul EYCHART avait donné à la Ville de Clermont-Ferrand la quasi-intégralité du mobilier archéologique qu'il avait découvert sur les Côtes ou sur d'autres sites qu'il avait fouillés. De son vivant, une grande vitrine de l'exposition permanente du musée Bargoin (musée conservant les collections archéologiques de la VILLE, de la préhistoire à la période gallo-romaine) donnait ainsi à voir une sélection d'objets du fonds Paul EYCHART. Il arrivait d'ailleurs que ce dernier et l'ASCOT y organisent des visites.

Mais lors de la refonte de l'exposition permanente, la vitrine « Paul EYCHART » disparut et aucun objet découvert sur les Côtes ne fit sa réapparition dans les nouvelles vitrines ! Quelques années plus tard, l'ASCOT décide donc d'adresser une lettre (en date du 23 avril 2012) à Olivier BIANCHI, adjoint à la politique culturelle du maire de Clermont-Ferrand, afin de dénoncer l'absence de présentation, dans les salles d'exposition du musée Bargoin, du mobilier mis au jour par Paul EYCHART. Il est notamment répondu à l'ASCOT qu'un inventaire et une étude scientifique des objets représentatifs du fonds Paul Eychart doivent impérativement être réalisés, avant d'être éventuellement restaurés et qu'une nouvelle présentation en soit faite, ce travail étant envisagé sur plusieurs années.

Le 10 août suivant, un rendez-vous avec Chantal LAMESCH, conservatrice des collections archéologiques du musée Bargoin, est obtenu par Jean-Louis AMBLARD et Philippe GRAS. Bien que la conservatrice considère le site des Côtes comme un site archéologique majeur au même titre que Corent, Gergovie, Les Martres-de-Veyre ou le temple de Mercure, elle indique que les études de mobilier pour des sites anciennement fouillés sont bien plus difficiles à mettre en œuvre que ceux faisant actuellement l'objet de recherche. La possibilité que des étudiants fassent ce travail dépend en effet des sujets de recherche de leurs enseignants-chercheurs.

Quant à la possibilité que le musée Bargoin fasse lui-même l'inventaire et l'étude du fonds Paul EYCHART, on ressent une criante absence de moyens et un manque évident d'allant pour le faire... On n'est plus à l'époque du conservateur Gilbert TISSERAND, soutien indéfectible de Paul EYCHART et du site des Côtes de Clermont.

## **11 mai 2012 : le TA de Clermont-Ferrand rejette la requête de l'ASCOT, mais le projet de centrale photovoltaïque ne se réalisera cependant pas**

Après l'adoption, par le conseil municipal de Nohanent, de la révision simplifiée n° 2 du PLU convertissant 14 hectares de parcelles NL en zone AUs (voir plus haut), l'ASCOT n'entend pas en rester là et une « requête en annulation » de la délibération du conseil municipal, rédigée par Jean-Claude GRAS, est enregistrée le 2 septembre suivant par le TA de Clermont-Ferrand. La requête est finalement rejetée, le TA jugeant plus sur la forme que sur le fond, et l'ASCOT condamnée à payer 500 euros ! Après avoir consulté une avocate spécialiste en droit administratif, l'ASCOT décide de ne pas faire appel, mais d'intervenir lors de la future enquête publique relative à l'autorisation de construire les équipements de la centrale photovoltaïque.

*Mais deux ans plus tard, le projet de parc photovoltaïque n'ayant toujours pas avancé, Roland LABRANDINE avouera que sa « commune n'a pu, malgré tous ses efforts, trouver un début de règlement à l'anarchie qui règne sur l'espace des Côtes de Clermont... ». Le maire de Nohanent reconnaîtra donc implicitement avoir mis la charrue avant les bœufs... Il avait surtout oublié que les problèmes de nuisances sur les Côtes ne pourraient se régler qu'à l'échelle de Clermont Communauté. Il est important d'ajouter que l'abandon du projet de centrale photovoltaïque est également dû à l'absence de coopération de certains propriétaires de parcelles destinées à recevoir des panneaux solaires (dont un ami de l'ASCOT), ainsi qu'à la conjoncture économique devenue soudainement moins favorable à l'énergie photovoltaïque.*

## **27 juin 2012 : 120 personnes visitent le plateau des Côtes pour la fête des CVL**

*Les CVL (Conseils de la Vie Locale), un temps mis en place par la Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de la « démocratie participative », eurent leur fête. Créés en 2009, désignés ensuite sous le nom de CCVL (Conseils Citoyens de la Vie Locale) après une légère refonte, la municipalité clermontoise y mit fin en 2017.*

L'ASCOT, qui siège aux CVL sur le quartier « Les Côtes, La Glacière, Champradet, Les Gravouses », son représentant étant Jean-Claude GRAS, est pressentie pour organiser l'animation principale de la fête des CVL 2012 et accepte la proposition. En relation avec Maria VILLATA, animatrice des CVL, l'ASCOT programme donc une balade-découverte du plateau des Côtes. Le mercredi 27 juin, 120 représentants des quartiers des différents CVL de Clermont-Ferrand, divisés en plusieurs groupes, sont ainsi guidés pour la visite du site par des membres de l'ASCOT : Pierre ABADIE, Yves ANGLARET, André BLANC, Jean-Claude GRAS, Georges LAROCHE et Daniel LORIN. Jean-Louis AMBLARD est positionné sur le secteur archéologique et Laurent RODDIER, comme à son habitude, s'occupe de prendre les photos.

## **6 novembre 2012 : inscription au titre des monuments historiques du sanctuaire de Trémonteix**

Le 6 novembre 2012, le sanctuaire gallo-romain de Trémonteix est inscrit au titre des monuments historiques. Pour en arriver là, ce ne fut pas un long fleuve tranquille...

Malgré l'action de l'ASCOT (voir plus haut), la fouille préventive de l'INRAP prend fin le 17 juin 2011, le ministère de la Culture ne décidant pas de classer les remarquables vestiges du sanctuaire de Trémonteix en « découverte exceptionnelle » et ainsi de prolonger les fouilles sur la partie non fouillée (située en dehors du périmètre d'urbanisation, sur une future zone verte). Décision est donc prise de remblayer les vestiges mis au jour. Il s'agit maintenant pour l'État d'obtenir la protection au titre des monuments historiques du sanctuaire et ainsi de faire modifier le plan de masse de deux lots à urbaniser afin de ne pas construire sur les vestiges archéologiques, ce qui n'est a priori pas une grande affaire puisque le périmètre de protection concernerait moins de 3000 m<sup>2</sup>.

Lors de sa séance du 14 novembre 2011, la Commission régionale du patrimoine et des sites « propose le classement au titre des monuments historiques de l'ensemble du sanctuaire délimité par un espace de 5 mètres au delà de son mur de péribole... ». La Commission demande ainsi un classement, soit le degré de protection le plus important (un arrêté de classement est en effet signé par le ministre de la Culture, alors qu'une simple inscription dépend du Préfet de région). Pourtant, malgré cet excellent début et la présence de toutes les parties à la séance de la Commission, dont un représentant de la municipalité de Clermont-Ferrand, la publication de l'arrêté tarde à venir. L'explication vient de l'opposition de l'aménageur Logidôme et de la municipalité de Clermont-Ferrand à la protection demandée par les services de l'État (la préfecture et le SRA). La municipalité de Serge GODARD est, en effet, très peu sensible aux découvertes archéologiques et considèrent avant tout les fouilles préventives comme un coût financier et non pas comme une ouverture sur le passé de leur ville !

Le 12 juillet 2012, une réunion de concertation a lieu entre les services de l'État, la Ville de Clermont-Ferrand et Logidôme (Logidôme est l'Office public de l'habitat de Clermont-Ferrand et dépend donc de la mairie : Dominique ADENOT, adjoint à l'urbanisme, préside aussi Logidôme). Un accord est trouvé sur le périmètre de protection :



1600 m<sup>2</sup> soit 0,16 hectare sur les 20 hectares de la ZAC ! Pourtant, l'arrêté de protection ne voit toujours pas le jour... Une des explications tient au manque certain d'autorité des représentants de l'État. Pendant plusieurs mois, le poste de Préfet de la Région Auvergne est en effet vacant et, une fois en place, le nouveau Préfet Éric DELZANT ne s'empresse guère de signer l'arrêté. Quant au conservateur régional de l'archéologie Frédéric LETTERLÉ, il compte en sous-main sur l'ASCOT pour agiter le Landerneau médiatique, n'osant pas brusquer la municipalité clermontoise ! Il ne sera pas déçu.

Une offensive médiatique contre l'archéologie préventive est d'abord orchestrée par la municipalité clermontoise dont Dominique ADENOT qui, dans un ouvrage dont il était l'auteur (*« Penser et faire l'urbanisme à Clermont-Ferrand : 1998-2008 »*, éditions Revoir, 2009), avait d'ailleurs honnêtement avoué son « peu d'empathie naturelle » pour l'archéologie, en particulier pour les fouilles préventives. Cette offensive prend la forme d'une série d'articles de La Montagne, dont un dossier spécial, qui paraissent entre le 25 septembre et le 9 octobre. Dans ces articles, dans lesquels sont rapportés les propos de Dominique ADENOT, celui-ci dénonce le coût de l'archéologie préventive comme obstacle principal à la réalisation d'importantes opérations d'urbanisme à Clermont-Ferrand ! Face aux difficultés inhérentes à ce genre d'opérations, l'archéologie sert ainsi de bouc émissaire (la ZAC de Trémonteix étant citée parmi d'autres sites).

L'ASCOT, très inquiète pour Trémonteix dans ce climat défavorable à l'archéologie préventive, décide donc d'intervenir et contacte les médias. Le 17 octobre, Yves ANGLARET accorde ainsi un entretien à France 3 Auvergne et, le même jour, un article rapportant les propos du président de l'ASCOT paraît dans La Montagne. Puis l'ASCOT intervient le 25 aux CVL, interpellant les représentants de la municipalité clermontoise afin qu'ils clarifient l'attitude de la Ville envers la protection du sanctuaire gallo-romain.

L'offensive médiatique de la municipalité clermontoise fait aussi vivement réagir le personnel du SRA. Dans une lettre envoyée à M. le maire de Clermont-Ferrand, l'intersyndicale de défense du service public de l'archéologie-Auvergne reproche ainsi « à Serge GODARD et Dominique ADENOT d'avoir violemment dénigré l'intérêt des opérations d'archéologie préventive, mettant en accusation les agents en charge de la préservation du patrimoine archéologique, dénonçant le coût soi-disant prohibitif des fouilles préventives, sur la base de chiffres infondés », Dominique ADENOT cherchant « systématiquement à minimiser les découvertes archéologiques, souvent considérées comme exceptionnelles par l'ensemble de la communauté scientifique à l'échelle européenne ».

Finalement, après une ultime réunion le 5 novembre entre le maire de Clermont-Ferrand, la DRAC-SRA, le Préfet de région et la DDT, l'arrêté de protection au titre des monuments historiques du sanctuaire de Trémonteix est signé par le Préfet en date du 6 novembre 2012 : « *Considérant que le sanctuaire de Trémonteix à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) dédié au culte de l'eau présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son exceptionnel état de conservation et de l'originalité de sa conception, - Arrête : Article 1<sup>er</sup> : Est inscrit au titre des monuments historiques le sanctuaire de Trémonteix à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)...* ». Il s'agit donc d'une « inscription » et non pas d'un « classement », degré le plus protecteur, comme l'avait pourtant proposé la Commission régionale du patrimoine et des sites. Si pour une inscription au titre des monuments historiques, le propriétaire du terrain concerné n'a en effet rien à dire et ne peut la contester que sur la forme, il n'en est pas de même pour un « classement », qui doit recevoir l'accord de ce dernier. De là à en déduire l'opposition de la municipalité clermontoise et de Logidôme à un « classement », il n'y a qu'un pas...

L'action de l'ASCOT (et l'intervention de l'Intersyndicale de défense du service public de l'archéologie-Auvergne) n'avait sans doute pas été étrangère à la signature de l'arrêté par le Préfet. Ce que nous confirmera Kristell CHUNIAUD, responsable de la fouille, à plusieurs reprises. Selon cette dernière, l'action de l'ASCOT pour la sauvegarde du sanctuaire de Trémonteix avait même été décisive. Quand elle communiquera à l'ASCOT son rapport de fouille, elle écrira d'ailleurs quelques gentils mots en ce sens : « *En remerciement de l'investissement des membres de l'Ascot en faveur du patrimoine archéologique des Côtes de Clermont, voici le rapport de la fouille de Trémonteix. La préservation des temples est une belle victoire et doit vous engager à poursuivre votre action.* ».

L'action de l'ASCOT ne s'était, en effet, pas limitée à cette dernière campagne médiatique ni à ses interventions de juin/juillet 2011 (voir plus haut) puisque, dès les sondages de diagnostic archéologique début 2009, elle n'avait cessé de suivre précisément toutes les recherches puis les différentes péripéties concernant la protection du site archéologique, d'intervenir médiatiquement et auprès des décideurs. Ainsi, chacun selon ses compétences, le quatuor Jean-Louis AMBLARD, Yves ANGLARET, Jean-Claude et Philippe GRAS avait mené à bien pour l'ASCOT un de ses principaux succès. L'ASCOT se devait maintenant d'imaginer une réalisation permettant de mettre en valeur les vestiges enfouis (voir plus bas).

## **22 Février 2013 : Paul EYCHART aura sa place à Trémonteix**

L'ASCOT avait demandé à la municipalité qu'une rue du futur écoquartier de Trémonteix, construit à l'emplacement de la ZAC où ont eu lieu les fouilles préventives de l'INRAP, porte le nom de Paul EYCHART. Ce sera finalement la principale place de ce quartier qui portera le nom de l'archéologue clermontois ! Cette bonne nouvelle est la conséquence de l'action bienfaitrice de Christiane JALICON, non seulement membre du conseil d'administration de l'ASCOT mais aussi conseillère municipale de Clermont-Ferrand (groupe d'opposition « Union des Républicains Clermontois »), qui s'est d'abord opposée à la proposition de la municipalité voulant baptiser du nom de Paul EYCHART une simple ruelle située en dehors de Trémonteix, en faisant voter par le conseil municipal le retrait de cette délibération. Le conseil municipal suivant (22 février 2013) décide finalement que la principale place du futur écoquartier portera le nom de l'archéologue clermontois, ce qui est manifestement plus en adéquation avec ce que Paul EYCHART a apporté à « sa » ville de Clermont-Ferrand : don de ses collections archéologiques, recherches portant sur les origines et le passé lointain de la commune (notamment dans le quartier de Trémonteix).

## **Mars 2013 : mise en ligne du second site Internet de l'ASCOT : [www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr)**

Le site [www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr) étant consacré quasi-exclusivement à la question de Gergovie, le besoin d'un site présentant les richesses naturelles et les principales découvertes archéologiques du site des Côtes (hors problématique de Gergovie), se faisait sentir. Contrairement à [www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr), réalisé par des professionnels, le nouveau site – [www.cotes-de-clermont.fr](http://www.cotes-de-clermont.fr) – est conçu entièrement par l'ASCOT. Georges LAROCHE – naturaliste, spécialiste de la flore et notamment des orchidées (trésorier de la Société Française d'Orchidophilie Auvergne), ingénieur agronome – prend l'initiative de la création du site. Il le réalise et écrit les parties relatives à la biodiversité et la géologie, Philippe GRAS rédigeant de son côté les pages consacrées aux découvertes archéologiques et aux publications. Le site est mis en ligne début 2013. Une section dévolue aux cabanes et murs en pierre sèche, également écrite par Philippe GRAS, viendra s'ajouter plus tard.

## **22 avril / 18 juin / 29 août 2013 : lancement du projet de « restauration » du *fanum* (commune de Blanzat)**

Les vestiges du *fanum* (ou temple gallo-romain) du plateau des Côtes ont été mis au jour en 1957-58 par Paul EYCHART et inscrits à l'inventaire des monuments historiques en 1991 (voir plus haut). Consolidés au début des années 60 par Paul EYCHART et des employés de la Ville de Clermont-Ferrand, les vestiges, à l'air libre, s'étaient, depuis, nettement dégradés. Le mortier des joints se désagrègeait progressivement en raison de la présence de petits végétaux enracinés. On constatait également des parties instables, notamment une partie du mur nord prête à s'effondrer depuis qu'elle avait servi de terrain de « jeu » à un motard pratiquant le trial (en 2001) !

Sans des travaux d'entretien à court terme, les vestiges du *fanum* – les trois murs de la *cella* (chapelle) et le mur de la galerie – étaient condamnés à la ruine (on parle en effet d'« entretien » quand il s'agit de consolider la construction, le terme de « restauration » étant réservé à une reconstruction de certaines parties du bâtiment concerné).

Le projet de remise en état des vestiges du *fanum* étant depuis longtemps sur le tapis, Philippe GRAS prend le taureau par les cornes et envoie une lettre de demande à Jérôme AUGER, architecte des bâtiments de France (ABF) et chef du STAP du Puy-de-Dôme. Philippe et Jean-Claude GRAS rencontrent ensuite Yves CONNIER, pressenti par l'ASCOT pour réaliser les travaux (ce dernier a en effet participé à des chantiers de restauration de monuments historiques). Le 18 juin suivant, une réunion sur le site entre Jérôme AUGER, sa collaboratrice Amélie PORTALIER et Jean-Claude GRAS permet de déboucher sur un accord de principe pour la remise en état du *fanum*.

Après une étude précise d'Yves CONNIER sur les murs à « restaurer » et un devis établi par ce dernier (plus de 9400 euros), le conseil d'administration décide que les travaux seront financés à 80 % par l'ASCOT (un appel à souscription étant lancé), les 20 % restants l'étant normalement par l'État (les travaux portant sur une construction inscrite au titre des monuments historiques peuvent en effet être financés par l'État à hauteur de 20 %). Le 29 août, un dossier de demande de subvention, établi par Jean-Claude GRAS, également chargé de suivre pour l'ASCOT le futur chantier d'entretien des vestiges, est déposé à la DRAC.

*La subvention de l'État, à hauteur de 20 % du coût total des travaux, sera accordée à l'ASCOT. Pour le montant à sa charge, 60 % seront pris sur ses économies, les 40 % restants résultant de l'appel à souscription (38 personnes souscriront, le plus généreux étant Michel SAURET).*

### **13 mars 2014 : l'ASCOT invitée à la restitution du travail d'AgroParis Tech sur le foncier du site des Côtes**

Un groupe d'étudiants en Mastère spécialisé ACTERRA, du centre AgroParis Tech de Clermont-Ferrand, avait contacté l'ASCOT afin d'être guidés sur le site des Côtes. Dans le cadre de leur formation, ils avaient notamment pour mission de proposer des « pistes de réflexion afin d'initier une dynamique de projet en faveur des coteaux de l'agglomération clermontoise ». La concrétisation de ce travail est diffusée dans une plaquette intitulée « Vers le renouveau des Côtes de Clermont ». Cette plaquette comprend différentes parties : diagnostic du site, projets et initiatives (dans laquelle l'ASCOT est citée), potentialités du territoire, perspectives. L'apport le plus intéressant de ce travail est sans doute la recherche d'« outils » permettant de remédier au principal problème du site que rencontrera tout projet, à savoir le foncier extrêmement morcelé. Plusieurs « outils » existent, comme par exemple le PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).

L'ASCOT est invitée à la restitution orale de ce travail le 13 mars 2014. Lors de cette restitution, une initiative originale est proposée aux différents participants : ils peuvent exposer un des projets qu'ils portent pour le site. Jean-Louis AMBLARD choisit d'exposer la problématique de l'aménagement de l'ancienne carrière et d'exposer sa proposition d'y implanter le futur centre muséographique de Clermont Communauté (dont le projet a, depuis, disparu des signaux radars) : le site des Côtes a en effet tous les atouts en terme d'accessibilité, de viabilisation et de richesses patrimoniales (vestiges archéologiques et vernaculaires, biodiversité...) (voir à ce sujet la Chronique N° 90 de septembre 2013).

### **Mars 2014 / septembre 2014 : l'ASCOT défend l'honneur de Paul EYCHART**

Si l'ASCOT a depuis quelques années décidé de ne plus se focaliser sur la seule bataille de Gergovie, d'abandonner par conséquent le duel simpliste Merdogne/Les Côtes et de ne plus traiter la problématique de Gergovie sur un mode polémique, elle se tient néanmoins prête à réagir si on s'en prend à son honneur ou à celui de Paul EYCHART.

L'occasion se présente à deux reprises durant l'année 2014. La première concerne un long article paru en septembre 2013 dans le bulletin annuel de l'ASG (l'association de défense et de promotion du site officiel, autrement dit Merdogne), article consacré aux « querelles de Gergovie » et faisant donc une large part aux Côtes de Clermont. La seconde se rapporte à une grande exposition clermontoise sur les Gaulois.

L'article intitulé « Les querelles de Gergovie », dans ses parties consacrées au site des Côtes, s'appuie en effet sur des éléments tronqués, voire inexacts, et dénigre, sur un ton souvent sarcastique et méprisant, les défenseurs et partisans du site, en premier lieu Paul EYCHART. N'étant pas d'avis de relancer la polémique en passant par les médias, l'ASCOT décide néanmoins de répondre à l'ASG et spécialement à son président Daniel LEGUET, l'auteur de l'article. Le travail est confié à Philippe GRAS. Il en ressort un supplément à la Chronique N° 92 (mars 2014) de 52 pages (incluant 45 illustrations) ! Réunissant tous les poncifs, le texte du président de l'ASG permet en fait à Philippe GRAS de riposter aux critiques récurrentes visant à décrédibiliser Paul EYCHART, ses recherches et à dénier ainsi toute importance archéologique au site des Côtes, particulièrement pour la période du second âge du Fer, ainsi qu'à rappeler certaines omissions, sans doute volontaires, comme l'avis favorable de Christian GOUDINEAU pour l'hypothèse de fortifications romaines sur Chanturgue.

Si cet article de Daniel LEGUET est finalement dans l'ordre des choses pour une association dont la raison d'être est de promouvoir le site officiel de Gergovie, tel n'est pas le cas de l'exposition « Tumulte gaulois, représentations et réalités », organisée par la Ville de Clermont-Ferrand et labellisée « d'intérêt national » par le Ministère de la Culture. Cette importante exposition se tient du 20 juin au 23 novembre 2014 sur deux sites : la première partie au MARQ (Musée d'Art Roger-Quilliot à Montferrand) est consacrée à la représentation des Gaulois, notamment dans le domaine artistique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. La seconde, au musée Bargoin, est axée sur les découvertes archéologiques récentes qui ont totalement renouvelé nos connaissances sur la société gauloise, une proportion conséquente du matériel exposé provenant logiquement des sites du bassin clermontois.

Si cette exposition est globalement réussie, il y a néanmoins un hic d'importance pour l'ASCOT et qui aurait aussi dû l'être pour tout vrai scientifique, à savoir l'absence totale du site des Côtes de Clermont dans les salles d'exposition du musée Bargoin, que ce soit dans la section réservée à la bataille de Gergovie, sur la carte des principaux sites laténiens (gaulois) du bassin clermontois ou dans le mobilier exposé. En outre, le site des Côtes n'est aucunement au programme des diverses manifestations (conférences, visites de sites, actions culturelles...) se déroulant autour de l'exposition (une association blanzatoise se serait même fait envoyer balader en proposant le site des Côtes comme lieu de visite !). Paul EYCHART ayant donné la quasi-intégralité du mobilier découvert sur le site des Côtes à la Ville de Clermont-Ferrand et beaucoup apporté à la connaissance du lointain passé du territoire de la commune, cette absence d'évocation de l'œuvre de l'archéologue clermontois au musée Bargoin est difficilement admissible !

L'ASCOT réagit en intervenant dans les deux principaux médias papier clermontois (le quotidien La Montagne et l'hebdomadaire Info) et en proposant trois visites durant l'été sur le plateau des Côtes ayant pour thème : « Archéologie gauloise des Côtes et bataille de Gergovie selon Paul Eychart », visites commentées par Jean-Louis AMBLARD et Philippe GRAS, ce dernier consacrant également l'éditorial et un long article de mise au point à l'exposition « Tumulte gaulois... » dans la Chronique de septembre (cf. Chronique N° 97 pp. 1-7) !

La conservatrice du musée Bargoin, Chantal LAMESCH, ne saura plus tard que nous répondre que cet état de fait n'était pas de sa responsabilité, le commissariat scientifique de l'exposition ayant été confié à deux spécialistes extérieures au musée et à la Ville de Clermont-Ferrand, dont l'archéologue Ludivine PÉCHOUX. Or, celle-ci, dans un ouvrage récemment paru, avait, dans sa petite notice consacrée aux Côtes de Clermont, écrit qu'« aucune structure laténienne n'a jamais pu être identifiée lors des multiples recherches menées au XX<sup>e</sup> siècle sur l'ensemble du plateau. » (cf. « Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine », 2011, p. 249), ce qui était, évidemment, faux. Paul EYCHART avait en effet découvert deux fosses laténiennes sous les vestiges du sanctuaire gallo-romain et fouillé une surface s'élevant à seulement 1600 m<sup>2</sup> au cours de ses « multiples recherches » sur le plateau des Côtes.

On n'est décidément plus à l'époque du conservateur Gilbert TISSERAND, soutien indéfectible de Paul EYCHART et du site des Côtes de Clermont.

Si on avait cependant contacté l'ASCOT pour la préparation de l'exposition, elle se serait contentée des trois éléments suivants : que l'hypothèse de Paul EYCHART sur Gergovie soit simplement mentionnée ; que la carte des sites couvre la totalité du bassin clermontois avec le nom de tous les sites « gaulois » dont les Côtes ; que deux ou trois objets provenant du fonds Paul EYCHART soient exposés.

### **11 avril 2014 : assemblée générale extraordinaire de l'ASCOT pour la modification des statuts et du mode de gouvernance**

Après presque vingt ans d'intense activité pour l'ASCOT et la cause des Côtes de Clermont en tant que secrétaire puis président, Yves ANGLARET décide de ne pas se représenter au conseil d'administration (CA) et de ne plus être, par conséquent, président de l'ASCOT (sa femme Jeannette a longtemps été active à ses côtés, participant notamment à l'organisation des manifestations de l'association). Aucun membre du CA ne pouvant ou ne se sentant en mesure d'exercer cette lourde responsabilité, la solution passe forcément par un changement du mode de fonctionnement de l'association. Le CA propose ainsi que les responsabilités qui relevaient de la présidence soient désormais partagées dans un « comité de direction » de trois à six membres (élus parmi les membres du CA). Ce changement du mode de gouvernance passant obligatoirement par une modification des statuts, le CA décide d'en profiter pour reprendre et mettre à jour les différents articles des statuts originels, inchangés depuis la création officielle de l'ASCOT le 1<sup>er</sup> juillet 1990. Hélène VAISSAIRE est chargée de la refonte des statuts, le groupe de travail étant également composé de Jean-Louis AMBLARD, Jean-Claude GRAS, Philippe GRAS et Georges LAROCHE.

L'article le plus important, celui fixant les buts de l'ASCOT, supprime bien entendu « l'arrêt de l'exploitation de la carrière de basalte » et envisage les objectifs de l'association de manière plus générale et englobante : « ART.2 : Buts. L'association a pour buts : la protection, la préservation, la valorisation, la diffusion des connaissances et l'étude du site des côtes de Clermont dans son intégralité - plus particulièrement du plateau des Côtes de Clermont et du Puy de Chanturgue - tant dans ses dimensions archéologique et historique qu'environnementale, écologique, géologique et vernaculaire. ».

Une assemblée générale extraordinaire est donc convoquée pour le vendredi 11 avril (elle suivra l'assemblée générale ordinaire annuelle). La modification des statuts est adoptée unanimement par l'assemblée générale. Dans le conseil d'administration qui suit, six membres du CA sont élus au comité de direction : Jean-Louis AMBLARD (archéologie, environnement), Pierre COUFLEAU (secrétariat administratif), Jean-Claude GRAS (urbanisme, environnement), Philippe GRAS (archéologie, environnement), Georges LAROCHE (patrimoine naturel) et Pierre PEROL (trésorerie). Succédant aux présidents Vincent QUINTIN et Yves ANGLARET, Philippe GRAS, qui, depuis 2009, s'occupe déjà activement de *La Chronique de l'Oppidum* et en assure la rédaction principale, est nommé directeur de publication du journal d'information trimestriel de l'ASCOT.

Les comités de direction des années suivantes seront réduits à cinq membres et composés de la manière suivante :

- 2015 et 2016 : Michel AGUAY (trésorier-adjoint), Jean-Louis AMBLARD (archéologie, environnement), Jean-Claude GRAS (urbanisme, environnement), Philippe GRAS (archéologie, environnement) et Hélène VAISSAIRE (trésorière).

- 2017, 2018 et 2019 : Michel AGUAY (trésorier-adjoint), Jean-Louis AMBLARD (co-secrétaire général), Philippe GRAS (co-secrétaire général), Yves POSS (secrétaire à l'urbanisme et l'environnement) et Hélène VAISSAIRE (trésorière).

La transition se fait naturellement et sans aucune difficulté. Il faut dire que depuis 2008, Jean-Louis AMBLARD, Jean-Claude et Philippe GRAS se sont investis de plus en plus dans l'association et ont pris en main différents dossiers, soulageant ainsi Yves ANGLARET qui, depuis le retrait progressif de Vincent QUINTIN et le départ de Bernard CLÉMENÇON, avait la charge de l'intégralité des dossiers et assurait ainsi 90 % du travail de l'ASCOT (hors activités de terrain) !

### **10 mai 2014 : les Amis de Castrum-Vetus visitent le site des Côtes**

Ayant organisé un voyage dans notre région afin d'en visiter les principaux sites archéologiques (Corent, Gergovie, Gondole et le temple de Mercure au sommet du Puy de Dôme), l'association des Amis de Castrum-Vetus (basée à Châteauneuf-les-Martigues dans les Bouches-du-Rhône) contacte l'ASCOT. Comme l'écrivit ensuite Jany GIRY, une des responsables de l'association, « *il ne nous semblait guère raisonnable de nous contenter de la version officielle de la localisation de Gergovie. Il nous semblait nécessaire d'écouter in situ ceux qui proposent une autre hypothèse.* » (cf. Chronique N° 93 p. 6).

Une attitude naturelle pour des amateurs plus qu'éclairés en archéologie, puisqu'ayant la responsabilité d'un musée archéologique exposant des vestiges datant de la préhistoire, de la protohistoire et de la période antique, vestiges mis au jour à Châteauneuf-les-Martigues et sur quelques sites du pourtour de l'étang de Berre : cf. [www.castrum-vetus.fr](http://www.castrum-vetus.fr) (attitude qui devrait également aller de soi pour les professionnels de l'archéologie mais qui préfèrent, à propos de la question de Gergovie, ne pas s'écarter du dogme napoléonien).

L'ASCOT et les Amis de Castrum-Vetus se donnent donc rendez-vous le samedi 10 mai 2014 au pied du plateau des Côtes (près du cimetière de Durtol et du siège social de la SBC !). Puis les seize membres présents de l'association châteauneuvaise sont accueillis et guidés sur le plateau par six membres de l'ASCOT : Jean-Louis AMBLARD, André BLANC, Jean-Claude GRAS, Maurice JAFFEUX, Christiane JALICON et Georges LAROCHE ; ce dernier présentant le site d'un point de vue géologique et botanique, tandis que Jean-Louis AMBLARD assure le gros de l'exposé avec les découvertes archéologiques et la bataille de Gergovie selon Paul EYCHART, face à un public averti et particulièrement intéressé.

### **12 juin – 20 octobre 2014 : réalisation des travaux d'entretien du fanum**

Les travaux d'entretien du *fanum* se déroulent, de manière discontinue, entre le 12 juin et le 20 octobre 2014. Après une désinfection biologique, destinée à détruire la végétation, puis une purge des murs qui avaient été rejointoyés au mortier de ciment moderne au début des années 60, Yves CONNIER s'attaque au gros œuvre avec la « cristallisation », c'est-à-dire la consolidation de la construction en re-scillant les pierres. Le rejointoiement est effectué avec un mortier composé de chaux aérienne en pâte, de sable de rivière et de sable de pouzzolane noire, mélange spécialement étudié pour se rapprocher du mortier antique.

Le 22 octobre, l'ASCOT envoie au STAP 63 l'attestation de fin de travaux et, le 5 novembre, la visite de fin de chantier a lieu en présence de Nathalie PORTALIER, représentant Jérôme AUGER (ABF), et de Jean-Claude GRAS, représentant l'ASCOT.

*Des dégradations des rejointoiements sur les parties supérieures des murs, apparues durant la période hivernale et dues principalement au gel, nécessitent une intervention d'Yves CONNIER en avril-juillet 2015. Un mortier de chaux plus résistant, incluant une proportion de ciment blanc, est ainsi appliqué sur les joints concernés.*

### **Juillet-novembre 2014 : un nouveau sentier au Bancillon grâce à l'ASCOT**

Des travaux engagés par le nouveau propriétaire de la « ferme du Bancillon » ont pour conséquence de supprimer un sentier du réseau de promenade du site des Côtes, ce sentier passant sur son terrain. S'il ne mesurait que quelques centaines de mètres, il était toutefois essentiel, puisque permettant de rejoindre la pointe orientale du plateau des Côtes à partir du col de Bancillon.

Stéphane MANEVAL, technicien chargé à Clermont Communauté de l'entretien du réseau de promenade, n'étant pas parvenu à trouver d'accord avec le nouveau propriétaire, l'ASCOT, forte de sa connaissance du terrain et de sa détermination, se met donc en devoir de chercher un tracé alternatif.

La solution, étudiée sur plan cadastral par Jean-Louis AMBLARD et Jean-Claude GRAS, après déplacement sur le terrain avec d'autres membres de l'ASCOT (Yves ANGLARET, André BLANC et Pierre PEROL), apparaît

finalement assez simple : un nouvel accès, situé à environ 100 m de l'accès originel, est possible en passant sur une parcelle appartenant à la Ville de Blanzat.

Contact est donc pris avec Michel BEYSSI et Gérard VEZINET, respectivement maire et adjoint au maire de Blanzat. Les différentes parties étant favorables au projet de l'ASCOT, le chemin est ensuite promptement réalisé et aménagé par l'association Études et Chantiers, sous la surveillance de Stéphane MANEVAL.

#### **4 – 2015 / 2020 : REPRISE DES RECHERCHES GRÂCE AU LIDAR ? / DOSSIERS CARRIÈRE ET CHANTURGUE : UNE HISTOIRE SANS FIN**

##### **13 juin 2015 : l'ASCOT rend hommage à Paul EYCHART**

Le samedi 13 juin 2015, à l'occasion des dix ans de la disparition de Paul EYCHART (le 14 juin 2005), une petite cérémonie est organisée par l'ASCOT sur le site du *fanum*, lieu où l'archéologue clermontois a réalisé sa plus importante fouille en termes de superficie. Sont présents les membres du conseil d'administration, la fille de Paul EYCHART, le mari, le fils et les deux petits-enfants de celle-ci. Esther et Maxence, arrière-petits-enfants de Paul, déposent un très beau bouquet de fleurs au pied de la stèle, avec l'aide de Christiane JALICON et d'Hélène VAISSAIRE. Un petit discours, rédigé et prononcé par Philippe GRAS, rappelle combien Paul EYCHART était un homme d'engagement et de conviction qui a toujours eu la préoccupation de transmettre le fruit de son travail.

##### **19 septembre 2015 : journée Paul EYCHART à l'occasion des Journées du patrimoine / Inauguration du *fanum* « restauré »**

À l'occasion des Journées du patrimoine, l'ASCOT consacre la journée du samedi 19 septembre 2015 à l'œuvre archéologique et historique de Paul EYCHART.

C'est d'abord le lancement de la journée avec l'inauguration du *fanum* « restauré » et les discours de Jean-Louis AMBLARD (présentant l'ASCOT et le programme de la journée), Vincent QUINTIN (évoquant la création de l'association), Yves ANGLARET (dressant un bilan des actions et des résultats obtenus), Dominique et Nicolas VELLE (parlant de leur rencontre avec Paul EYCHART), Philippe GRAS (rappelant le bilan archéologique de Paul EYCHART) et Jean-Claude GRAS (évoquant la remise en état du *fanum*). On passe ensuite au buffet, préparé par Hélène VAISSAIRE (le vin, avec les cuvées « Vercingétorix » et « Oppidum », bien nommées pour la circonstance, a été choisi par Christiane JALICON). Vient ensuite l'après-midi avec une visite consacrée aux découvertes archéologiques de Paul EYCHART par Jean-Louis AMBLARD et un exposé sur la bataille de Gergovie selon Paul EYCHART par Dominique et Nicolas VELLE. Les visiteurs peuvent également profiter des explications d'Yves CONNIER sur la « restauration » du *fanum* et de celles de David MÉJEAN sur ses mannequins gaulois. Les visiteurs ont aussi la possibilité de voir deux petites expositions consacrées à la « restauration » du *fanum* et aux ouvrages de Paul EYCHART. Le tout étant chapeauté par Philippe GRAS.

Les autres personnes s'étant investies dans la préparation et/ou le déroulement de la journée sont Pierre ABBADIE, André BLANC, Maurice JAFFEUX, Bernard LEFÈVRE, Pierre PEROL, Christian SIGNORET, Alexandre VELLE, Nicole VOISSET et Laurent RODDIER, dont la camionnette a, une fois de plus, bien servi à l'ASCOT pour acheminer une grande partie du matériel nécessaire à la manifestation.

##### **Avril 2016 : centième numéro de *La Chronique de l'Oppidum***

Depuis le deuxième numéro de *La Chronique de l'Oppidum*, publié en mars 2012, le journal d'information trimestriel de l'ASCOT est toujours régulièrement paru tous les trois mois, performance qui mérite d'être soulignée pour une petite association. Le centième numéro de la Chronique est l'occasion de rappeler quelques chiffres et données des cent premiers numéros : cf. [www.gergovie.fr/htmfr/documents/N100%20.pdf](http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N100%20.pdf). On y trouve également des articles consacrés à la dénomination médiévale des Côtes de Clermont, au « plus vieux Clermontois », au double fossé reliant le grand camp au petit camp devant Gergovie et à Geneviève DEMERSON, latiniste récemment décédée ayant œuvré aux côtés de Paul EYCHART.

Les rédacteurs principaux de la Chronique sont au fil des ans Vincent QUINTIN, Yves ANGLARET, Jean-Louis AMBLARD et Philippe GRAS (tous sujets), auxquels il faut ajouter Jean-Claude GRAS (urbanisme), Dominique SAURET-VELLE (question de Gergovie), la latiniste Colette DOCO-ROCHEGUDE (texte césarien de la guerre des Gaules) et, bien entendu, Paul EYCHART. Les directeurs de publication en sont successivement Vincent QUINTIN (du N° 1 en septembre 1991 au N° 47 en décembre 2002), Yves ANGLARET (du N° 48 au N° 92 en mars 2014) et Philippe GRAS (depuis le N° 93) ; les réalisateurs informatique Vincent QUINTIN (du N° 1 au N° 39 en décembre 2000), Yves ANGLARET (du N° 40 au N° 72 en mars 2009), Jean-Louis AMBLARD (du N° 73 au N° 96 en mars 2015) et Philippe GRAS (depuis le N° 97).

La Chronique a vu son nombre de pages progressivement augmenter depuis 2008-2009, conséquence d'une plus grande implication dans l'association de ces deux derniers, d'une volonté d'informer les lecteurs de façon plus complète sur l'actualité des Côtes et de proposer plus souvent des articles de fond, en particulier sur l'archéologie.

*À partir du numéro 104, va paraître une rubrique régulière consacrée aux milieux naturels, à la flore et à la faune du site des Côtes. Dû à Yves POSS, ancien directeur régional de l'ONF, ce « billet Nature » permet de montrer l'intérêt du site en termes de biodiversité. Auparavant, seuls quelques articles de Jean BERTHIER, à partir de 2008, puis de Georges LAROCHE, étaient parus sur ces thématiques, mais de manière épisodique.*

### **26 juin 2016 : l'ASCOT partenaire de la première « Balad'Agglo »**

Le dimanche 26 juin, à l'initiative de Clermont Communauté et du Comité départemental de randonnée pédestre, une manifestation est organisée dans le but de faire connaître les circuits de randonnée, répartis sur les vingt-et-une communes de l'agglomération clermontoise. Pour célébrer la finalisation du réseau de promenades, onze parcours différents sont proposés, dont deux sur le site des Côtes, à savoir une randonnée familiale et une « course nature » plus sportive. L'ASCOT, sollicitée par Stéphane MANEVAL pour être partenaire et participer activement à cette manifestation, répond évidemment présente. Ayant installé son barnum au sein du secteur archéologique gallo-romain, l'ASCOT apporte ainsi son aide pour assurer le ravitaillement des randonneurs et des coureurs, donner des explications sur les vestiges archéologiques, dont ceux du *fanum* récemment restauré, et communiquer sur ses actions et objectifs.

### **15 juillet 2016 : l'ASCOT participe à l'enquête publique du PLU de Clermont-Ferrand et demande principalement la création de chemins ouverts au public sur Chanturgue**

En 2008, l'ASCOT a changé son fusil d'épaule sur la question des accès à Chanturgue, en demandant la création de chemins ouverts au public sur sa partie sommitale (voir plus haut).

En 2012, un projet de chemins minima, représentés par une esquisse sommaire, est convenu entre l'ASCOT et M. CHEVALIER, directeur adjoint à l'urbanisme de la Ville. Le départ à la retraite de M. CHEVALIER a cependant pour conséquence d'enterrer ce projet. L'ASCOT choisit alors d'attendre l'élaboration du PLU pour intervenir à nouveau.

Le 26 mai 2014, dans le cadre de l'élaboration du PLU de Clermont-Ferrand, l'ASCOT dépose ainsi une contribution pour la création de chemins communaux, contribution rédigée par Jean-Louis AMBLARD et Jean-Claude GRAS. Le cheminement proposé ayant été, depuis la proposition initiale de l'ASCOT, complété et revu par Philippe GRAS et Jean-Louis AMBLARD afin qu'il puisse faire le tour complet de Chanturgue, donne accès aux panoramas ainsi qu'aux diverses structures en pierre sèche, interprétées par Paul EYCHART comme des vestiges de fortification militaire romaine. Cette contribution comprend également la demande de mise en valeur des panoramas du puy de Var et de la « butte 600 » du plateau des Côtes, tels que prévus dans le SCoT, ainsi que le repérage de secteurs pouvant permettre le développement de l'agriculture de proximité (pastoralisme, culture) sur Var, Chanturgue et la plaine de la Reine sur le plateau des Côtes.

L'ASCOT n'en reste cependant pas là. Durant l'année 2015, elle intervient en effet à plusieurs reprises auprès des services municipaux d'urbanisme. Elle propose notamment que des emplacements réservés préfigurent les futurs chemins ouverts au public sur Chanturgue dans le projet de PLU soumis à enquête publique. Dans cette perspective, Jean-Claude GRAS rencontre à plusieurs reprises des responsables de ces services, en particulier Christine HARRAULT, Dominique ROBINOT et Nathalie MICHOUX. Le 30 octobre 2015, une lettre est envoyée à Grégory BERNARD, adjoint à l'urbanisme, dans laquelle sont détaillées les emprises foncières des emplacements réservés à reporter dans le projet de PLU. L'adjoint au maire, dans une lettre en date du 19 novembre suivant, répond qu'il n'y a pas de « désaccord majeur entre vos attentes et les orientations et dispositions réglementaires du PLU pour cet espace ».

Le projet de PLU, destiné à remplacer le POS (Plan d'Occupation des Sols), est ensuite arrêté par le conseil municipal clermontois le 26 février 2016. L'ASCOT a été partiellement entendue. Conformément aux propositions de l'ASCOT, plusieurs OAP (orientations d'aménagement et de programmation) ont été ajoutées dans le projet de PLU soumis à enquête publique par rapport à la version soumise au public en octobre 2015 : valorisation des panoramas de Chanturgue, de Var et de la « butte 600 » (conformément au SCoT) ; développement du pastoralisme sur les puys de Var et de Chanturgue, de l'agriculture de proximité plaine de la Reine. Mais l'OAP la plus importante concerne Chanturgue puisqu'il y est maintenant prévu le « Tour du plateau de Chanturgue », même si les cheminements intérieurs permettant de desservir les structures en pierre sèche en sont toujours absents. Il s'agit néanmoins d'une orientation assez vague, cette orientation n'étant pas traduite en emplacements réservés sur le plan cadastral correspondant.

L'enquête publique se déroule du 13 juin au 15 juillet suivants. Durant l'enquête, attendant à dessein le dernier moment pour déposer la sienne, l'ASCOT surveille de près les contributions sur les registres d'enquête. Plus du quart de ces contributions concerne des demandes de changement de zonage de parcelles prévues en zone N (naturelle) afin de rendre ces parcelles constructibles. La quasi-totalité concerne les franges du site des Côtes, essentiellement sur le versant sud-ouest du plateau des Côtes mais aussi quelques parcelles sur les flancs de Chanturgue et le bas du puy de Var ! Voyant cela, neuf membres de l'ASCOT pensent que leur devoir est d'intervenir en soutenant la position de la Ville dans les registres d'enquête.

Le 15 juillet, l'ASCOT remet sa contribution à la commission d'enquête, contribution rédigée par Jean-Claude et Philippe GRAS. Après avoir rappelé ses diverses demandes et actions entreprises au cours de l'élaboration du projet de PLU, l'ASCOT tient d'abord à soutenir la Ville dans sa volonté de maintenir dans leur intégralité les zones naturelles du site des Côtes, autrement dit de ne pas augmenter les secteurs constructibles : la zone N du projet de PLU correspond en effet exactement à la zone NDa (= zone de protection absolue en raison de l'intérêt des paysages) du POS. L'arrêt de l'urbanisation aux limites de cette zone NDa constitue en effet depuis toujours un des objectifs fondamentaux de l'ASCOT.

La principale demande de l'ASCOT, très argumentée (complémentarité des sites archéologiques et accès aux panoramas selon les orientations du SCOT, valeur scientifique de l'hypothèse d'un camp romain sur Chanturgue...), consiste évidemment en la création d'un réseau complet de chemins sur le plateau. L'OAP « Tour du plateau de Chanturgue » doit donc être traduite en emplacements réservés, d'autres emplacements réservés étant également nécessaires pour accéder aux différentes structures en pierre sèche identifiées par Paul EYCHART aux vestiges d'un camp militaire romain.

L'ASCOT demande également :

- que la Ville de Clermont-Ferrand prenne date en inscrivant dans les OAP les sections de la voie privée conduisant à la tour hertzienne du plateau des Côtes et ayant une emprise sur son territoire, en « voie privée existante à convertir en voie communale ou communautaire ». Cette voie privée, bien que se situant en majeure partie sur la commune de Durtol, possède en effet quelques portions sur celle de Clermont-Ferrand ;
- le maintien en zone Nv (naturelle viticole) des parcelles viticoles, avec une viticulture de type biologique, à l'opposé de la proposition du syndicat mixte du Grand Clermont consistant à déclasser la zone Nv en zone A (agricole) ;
- qu'une voie d'accès permettant d'accéder aux parcelles viticoles soit étudiée et inscrite dans les emplacements réservés, en veillant à ce que cette voie produise le moins d'impact possible sur l'environnement et la biodiversité, qu'elle s'intègre harmonieusement dans le paysage et qu'elle soit strictement réservée aux véhicules agricoles et aux piétons ;
- que l'architecture des bâtiments autorisés pour l'activité viticole soit intégrée et définie très précisément dans le règlement du PLU, que cette architecture rappelle l'architecture vigneronne locale.

Le 2 août 2016, la commission d'enquête reçoit le mémoire en réponse (aux observations faites par le public) de la Ville. Cette dernière note que l'ASCOT soutient sa démarche de ne pas ouvrir à l'urbanisation les espaces naturels et qu'elle estime nécessaire la création d'emplacements réservés sur Chanturgue. Dans un tableau où sont consignées les suites à donner aux différentes demandes, il est noté « prise en compte » à la demande concernant la création d'emplacements réservés sur Chanturgue. La Ville semble donc accepter le principal souhait de l'ASCOT.

Le 12 août suivant, la commission d'enquête remet son rapport au TA et à la mairie de Clermont-Ferrand. Elle donne un avis favorable au projet de PLU, étant totalement en phase avec la volonté de la Ville de ne pas étendre l'urbanisation, en particulier sur le site des Côtes. Au sujet de Chanturgue, la commission d'enquête reconnaît que le site est difficile d'accès et estime nécessaire la création d'emplacements réservés « au bénéfice de Clermont Communauté ». Il ne s'agit donc pas de ceux proposés par l'ASCOT, mais des emplacements demandés par Clermont Communauté et qui sont simplement destinés à créer un chemin sur la seule crête nord de Chanturgue. Quant aux autres demandes, avis et suggestions de l'ASCOT, elles n'ont pas été prises en compte, ni même mentionnées !

Le PLU est adopté par le conseil municipal clermontois le 4 novembre 2016. Seuls les emplacements réservés demandés par Clermont Communauté y sont intégrés ! La forte implication de l'ASCOT lors de l'enquête publique n'a ainsi débouché sur aucun résultat tangible !

*Écœurée mais non entièrement découragée, l'ASCOT interviendra de nouveau à ce sujet lors l'élaboration du plan de gestion de l'ENS des Côtes.*



## **11 août 2016 : l'ASCOT rencontre la nouvelle conservatrice du Musée Bargoin**

Une nouvelle conservatrice du département archéologie a été récemment nommée au musée Bargoin. L'ASCOT demande à la rencontrer, espérant une nouvelle dynamique pour le musée et, par là même, une prise en compte du fonds Paul Eychart.

Le jeudi 11 août 2016, Jean-Louis AMBLARD et Philippe GRAS ont ainsi rendez-vous avec la nouvelle conservatrice, Marie BÈCHE-WITTMANN (également directrice adjointe du dit musée), et sa collaboratrice Camille GAUMAT, chargée du récolement des collections archéologiques. Un déplacement aux réserves du musée, situées au dépôt municipal, permet aux représentants de l'ASCOT de voir dans quelles conditions est conservé le fonds Paul EYCHART et de prendre en photos quelques objets. Lors de cette rencontre, la conservatrice indique que la nouvelle exposition permanente sera accessible à partir du 5 octobre prochain et que figurera dans cette exposition une des sculptures d'ourson découvertes sur le secteur du sanctuaire des Côtes (sera également exposé un tesson de métier à tisser mis au jour à Trémonteix par l'archéologue clermontois). Le fonds Paul EYCHART devrait être récolé, inventorié et étudié en 2019, le récolement des collections des musées étant une obligation d'État.

*Pourtant, faute de moyens humains, l'inventaire du mobilier du fonds EYCHART n'a pas été réalisé en 2019, ne l'est pas plus en 2020 et n'est toujours pas au programme pour 2021...*

## **23 septembre 2016 : la demande de l'ASCOT pour un levé LIDAR du site des Côtes est acceptée**

Le 5 septembre 2016, l'ASCOT remet au CRAIG sa lettre de candidature pour un levé LIDAR du site des Côtes.

Le terme LIDAR (*light detection and ranging*), en français « altimétrie de laser aéroportée », désigne une technique de télédétection par laser consistant, à l'aide d'un appareil LIDAR ou télémètre laser (embarqué le plus souvent dans un avion), à balayer la surface terrestre à l'aide d'un faisceau lumineux, ce qui permet d'obtenir un nuage de points en trois dimensions. Puis à l'aide de logiciels spécialisés, ce nuage de points fait l'objet de filtrages permettant d'obtenir des images, appelées MNT (Modèles Numériques de Terrain), sans végétation et d'observer ainsi les micro-reliefs au sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique, avec une résolution de l'ordre de 50 cm (ou moins).

Le LIDAR étant une technique de plus en plus utilisée dans le domaine archéologique, le plus souvent en amont de la recherche sur le terrain, l'ASCOT avait depuis quelques années comme objectif de pouvoir faire réaliser un levé LIDAR afin de relancer les recherches sur le site des Côtes, le coût étant cependant trop important pour les finances de l'association. En 2016, Jean-Louis AMBLARD et Philippe GRAS, responsables du projet LIDAR pour l'ASCOT, pensent que le moment est enfin venu, conseillés et encouragés en cela par Bertrand DOUSTEYSSIER – archéologue spécialisé dans l'archéologie aérienne et la période gallo-romaine à la Maison des Sciences de l'Homme –, et Pierre BOIVIN – volcanologue attaché au CNRS, au Laboratoire Magma et Volcans, siégeant également à la commission pour la candidature de la Chaîne des Puys/Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces deux scientifiques sont associés dans le projet LidArverne qui a notamment permis, grâce au LIDAR, de résoudre l'énigme séculaire de la provenance et de l'acheminement des pierres ayant servi à la construction du temple de Mercure (il s'agit, dans leurs domaines respectifs, des deux meilleurs spécialistes locaux du LIDAR).

Le coût d'un levé LIDAR pour l'étendue du site des Côtes est, en effet, maintenant accessible à l'ASCOT. Les raisons en sont :

- le développement du marché du LIDAR (le nombre de demandes d'acquisitions de levés LIDAR est de plus en plus important),
- la mutualisation des demandes au niveau régional au sein du CRAIG, un Groupement d'intérêt public,
- le cofinancement du FEDER (Fonds européen de développement régional), qui peut aller jusqu'à 60 % du coût des projets portés par le CRAIG,
- le fait que les données recueillies ne sont pas la propriété du demandeur (mais celle du CRAIG) : le demandeur en a simplement l'exclusivité pendant deux ans.

En outre, le CEN demande un levé LIDAR sur la partie clermontoise du site des Côtes, correspondant à l'étendue de l'ENS (dont il assure la gestion pour la Ville de Clermont-Ferrand). Le coût de l'opération ne reposerait donc pas seulement sur l'ASCOT.

Le 23 septembre suivant, lors d'une réunion d'information, le CRAIG présente les 22 sites retenus pour la prochaine campagne LIDAR, celle-ci étant prévue de janvier à avril 2017. Parmi ceux-ci, figure le site des Côtes pour une superficie de 13,1 km<sup>2</sup>!

### **Juin 2017 : les données LIDAR du site des Côtes remises à l'ASCOT (et au CEN)**

Les données LIDAR sont remises à l'ASCOT en juin 2017, le levé LIDAR ayant été effectué par avion les 17, 28 mars et 10 avril précédents. Le financement du FEDER correspondant au maximum possible (60 %), le coût supporté par l'ASCOT n'est finalement « que » de 1187 euros.

Le volcanologue Pierre BOIVIN se met aussitôt à l'ouvrage et réalise un MNT (image LIDAR) d'une résolution de 50 cm, dont il fait bénéficier l'ASCOT et le CEN Auvergne.

*Les données LIDAR sont exploitées par l'ASCOT. Jean-Louis AMBLARD s'attache notamment à comparer le MNT aux photos aériennes et aux cadastres anciens et récents. En 2017 et 2018, des démarches sont entreprises auprès d'archéologues et de personnes travaillant dans le milieu de l'archéologie. Plusieurs se montrent intéressés, les données LIDAR des Côtes étant notamment communiquées à l'archéologue et doctorant Florian COUDERC, qui participe notamment aux fouilles de Corent et a eu la responsabilité de celle du puy Saint-Romain. En 2019, le scientifique Yves MICHELIN, géographe et agronome, qui enseigne à VetAgro Sup et a fait notamment partie de la commission pour la candidature Chaîne des Puy/Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, positionne de manière très précise le cadastre napoléonien sur l'image LIDAR à l'aide de QGIS, logiciel SIG (Système d'Information Géographique). Tout est maintenant en place pour une exploitation scientifique des données LIDAR et le lancement de recherches sur le site des Côtes (les données LIDAR étant d'ailleurs libres d'accès depuis juin 2019). Pourtant, malgré un courriel envoyé fin 2019 par Philippe GRAS à environ 70 archéologues ou personnes exerçant dans le milieu de l'archéologie, ne parvient en retour aucune réponse d'un archéologue ou d'un responsable de l'archéologie ! Grâce à Pierre BOIVIN, seule une petite étude de nature géologique, et non archéologique, sur les « glissements actuels des Côtes de Clermont », réalisée par des étudiants (en Master 1<sup>ère</sup> année Sciences de la Terre, des Planètes et de l'Environnement), voit le jour. Mais Jean-Louis FOUR commence actuellement à exploiter le travail d'Yves MICHELIN, ayant suivi une formation en SIG au CRAIG (formation financée par l'ASCOT).*

### **Été 2017 : changements dans le réseau de promenade des Côtes**

Début 2016, Clermont Communauté a confié à la petite société VPROD de Christian TIJOU (par ailleurs ancien de Chamina) la requalification du réseau de promenades du site des Côtes. À ce titre, Christian TIJOU a demandé à l'ASCOT de lui faire part de ses propositions. Certaines demandes avancées par Jean-Louis AMBLARD et Philippe GRAS ont ainsi été retenues et ont vu le jour durant l'été 2017, en particulier le remplacement de certaines dénominations sur les panneaux, comme « Les Remparts » par « Les Murailles » ou « Le Maupas » (qui n'était pas à son réel emplacement) par « Lac de Saint-Cassy ».

### **Septembre 2017 : l'ASCOT sur Facebook : [www.facebook.com/ASCOT63](http://www.facebook.com/ASCOT63)**

Avec l'aide de sa fille Fanny AMBLARD, Jean-Louis AMBLARD crée une page Facebook pour l'association, le but étant de toucher un nouveau public. Y est principalement communiquée l'actualité de l'ASCOT et des Côtes. Son rôle sera notamment très important lors de la phase de vote du budget participatif clermontois (voir plus bas).

### **3 et 5 mai 2018 / 27 juin 2018 : ateliers participatifs pour l'élaboration du plan de gestion de l'ENS des Côtes**

Une protection des Côtes en tant que site naturel, en plus de celle demandée au titre des monuments historiques (voir plus haut), est espérée depuis longtemps par l'ASCOT.

Le 22 février 2013, le maire de Clermont-Ferrand, Serge GODARD, fait justement adopter par le conseil municipal une délibération portant sur le projet de création d'un Espace Naturel Sensible (ENS) sur la partie clermontoise du site des Côtes. Même si l'ASCOT souhaite que l'ENS s'étende à la totalité du site des Côtes, qui relève également de quatre autres communes (Blanzat, Cébazat, Durtol et Nohanent), elle se réjouit néanmoins de cette volonté de la Ville qui permettrait de protéger et de valoriser le secteur des Côtes incluant Chanturgue, le puy de Var et une partie du plateau des Côtes.

Un ENS, relevant du code de l'urbanisme, est un espace de protection mettant en œuvre une politique de gestion des milieux naturels (notamment les plus sensibles) et d'accueil du public. La décision en revient au Département. Il existe à ce sujet deux types d'ENS : ceux d'initiatives départementales (relevant directement du Conseil départemental) et ceux d'initiative locale (à l'initiative d'une collectivité locale telle une commune). Le projet d'ENS

des Côtes est donc d'initiative locale, mais nécessite néanmoins une convention partenariale entre le Département et la commune, la labellisation devant s'accompagner d'une délégation du droit de préemption des parcelles au profit de la Ville.

La labellisation « ENS des Côtes de Clermont-Ferrand » est finalement acquise le 10 novembre 2015, la convention partenariale entre le conseil départemental du Puy-de-Dôme et la Ville de Clermont-Ferrand étant signée le 24 mars 2017. L'élaboration d'un premier plan de gestion quinquennal est ensuite approuvé par délibération du conseil municipal le 18 décembre 2018. Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN, ex-CEPA) a été choisi par la Ville pour préparer le dossier de labellisation puis élaborer le plan des gestion de l'ENS (il sera plus tard désigné comme gestionnaire).

L'ASCOT, dès 2013, prend contact avec le CEN et notamment Lucie LE CORGUILLÉ, spécialement chargée de l'ENS des Côtes (le correspondant principal en est Jean-Louis AMBLARD). L'ASCOT entend, en effet, peser sur les orientations du plan de gestion en faisant bénéficier le CEN de son expertise. Si les compétences du CEN en matière de flore et de faune sont évidemment incontestables et reconnues, l'ASCOT entend en revanche faire profiter le CEN de sa connaissance du terrain, ainsi que de ses nombreuses informations sur le patrimoine archéologique et vernaculaire. de sa longue expérience de combats contre les diverses nuisances du site des Côtes, et ainsi avancer des idées pour y remédier et aménager le site en conséquence.

Si l'ASCOT intervient donc auprès du CEN de manière informelle, elle ne manque pourtant pas de participer à toutes les réunions officielles concernant l'élaboration participative du plan de gestion et qui sont animées par Lucie LE CORGUILLÉ. Il s'agit de deux « ateliers » en salle les 8 décembre 2016 et 27 juin 2018, intercalés d'un atelier sur le terrain les 3 et 15 mai 2018 (dédoublé afin de permettre à plus de personnes d'être présentes). Le conseil d'administration de l'ASCOT y est à chaque fois très bien représenté :

- sur 53 participants à la première réunion, qui s'adresse aux particuliers, 6 membres du CA, dont 3 du comité de direction, sont en effet présents : Christiane JALICON, Hélène VAISSAIRE, Michel AGUAY, Pierre COUFLEAU, Georges LAROCHE et Yves POSS ; plus son ancien président Yves ANGLARET (presque un quart de participants sont d'ailleurs adhérents à l'ASCOT).
- Sur 29 personnes présentes aux ateliers de terrain, on dénombre 7 membres du CA (dont 4 du comité de direction) – Jean-Louis AMBLARD, André BLANC, Philippe GRAS, Christiane JALICON, Georges LAROCHE, Yves POSS et Hélène VAISSAIRE – plus trois autres adhérents de l'ASCOT (10, soit plus d'un tiers, appartiennent ainsi à l'ASCOT !).
- À la dernière réunion, étaient présents 4 membres du CA de l'ASCOT (dont 3 du comité de direction) sur 31 participants : Michel AGUAY, Jean-Louis AMBLARD, Georges LAROCHE et Yves POSS.

À l'atelier du 8 décembre 2016, il ressort que le site des Côtes est principalement utilisé par les participants comme lieu de loisirs sportifs et de promenade, un des grands intérêts du site étant sa proximité avec la ville et sa facilité d'accès. Le plus apprécié est sa diversité paysagère.

Viennent ensuite sa richesse patrimoniale, tant historique que naturelle. Les aspects les moins appréciés sont les nuisances, principalement les motos et autres engins à moteur, suivis de la difficulté de certains sentiers (érosion, pente...). Le sentiment d'insécurité est également présent chez certains usagers.

**Les objectifs des deux balades sur le terrain, les 3 et 5 mai 2018**, sont d'échanger sur les cinq principaux enjeux de l'ENS tels qu'ils ressortent des échanges et des études faites jusque-là :

1. La biodiversité. Il apparaît prioritaire de maintenir des milieux naturels variés et de garder certains espaces ouverts (on constate en effet une perte de biodiversité dans les zones embroussaillées). Pour ce faire, il faudrait développer une agriculture permettant d'entretenir le site.
2. Les paysages diversifiés. Cet enjeu est envisagé sous trois aspects : le site vu de l'extérieur, les vues à partir du site et celles au sein du site. Les participants rejettent totalement l'idée d'en faire un parc urbain (style Montjuzet). Comme pour le point précédent, il ressort qu'il faut maintenir une mosaïque de milieux naturels. Il convient également de favoriser la dynamique naturelle du site en l'entretenant.
3. Les espaces de loisirs aux portes de la ville. On doit réfléchir aux accès (problématique du foncier privé et des culs de sac pour les interventions des pompiers, notamment), aux stationnements, à la présence nécessaire de la police et à la gestion des déchets. Il faudrait des chemins sur Chanturgue et au sud du puy de Var.
4. Patrimoine historique. Le patrimoine archéologique et vernaculaire, comme les cabanes en pierre sèche, doit être valorisé. La « cabane aux perles d'ambre » pourrait, par exemple, être le but d'une balade (intervention de la seule ASCOT sur cet enjeu).

5. Usages du site comme support de production. Les participants souhaitent qu'on encourage les activités agricoles déjà existantes et qu'on en développe d'autres comme le pastoralisme, l'apiculture ou la plantation de vergers et de vignes.

**Le dernier atelier, se déroulant en salle le 27 juin 2018**, est consacré à trois grands thèmes : activités de loisir et fréquentations du site, biodiversité et paysages, activités de production et patrimoines culturels. Cet atelier final, où est présent Nicolas BONNET, adjoint à l'écologie urbaine et au développement durable, reprend donc les enjeux définis précédemment, en les précisant.

L'influence de l'ASCOT sur ces principaux enjeux est manifeste. Sa présence permanente et en force dans les différentes réunions officielles, ainsi que ses contacts suivis avec le CEN, lui ont en effet permis de se faire entendre. Un bémol cependant : la demande récurrente des participants-usagers des Côtes, celle du rétablissement de l'état de droit sur le site (en prenant des mesures pour lutter contre les incivilités) n'est pas assez mise en évidence dans les comptes rendus du CEN.

L'ASCOT n'a plus qu'à attendre l'éventuelle prise en compte de ses propositions dans le plan de gestion quinquennal qui sera écrit par le CEN et en particulier Lucie LE CORGUILLÉ, pour ensuite être validé par le conseil municipal de Clermont-Ferrand et le conseil départemental. Le plan de gestion devra être effectif pour 2019.

### Été 2018 : premiers « Jeudis de l'ASCOT », visites consacrées à la géologie

L'ensemble tectonique Faille de Limagne-Chaîne des Puys a été récemment inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'ASCOT désirant justement s'engager dans une démarche de valorisation du belvédère de la Garlande, objectivement le plus beau point de vue sur la Faille de Limagne, Jean-Louis AMBLARD propose donc d'organiser des lectures de paysages sur la formation géologique de cette dernière, ainsi que sur celle de la Chaîne des Puys, des différents phénomènes éruptifs du bassin clermontois et de ses abords ; l'explication de la formation géologique du site des Côtes faisant bien entendu partie de l'exposé. Trois premiers rendez-vous sont par conséquent programmés en août 2018, auxquels Jean-Louis apporte toute sa compétence pédagogique et ses connaissances en matière géologique, complétant ainsi l'offre de l'ASCOT en thèmes de visite.

Les Jeudis de l'ASCOT trouvent en fait leur origine dans la formation de Guide Nature Volontaire de Jean-Louis au CPIE Clermont-Dômes. Suite à cette formation, réservée à tous les passionnés sans diplôme requis, Jean-Louis AMBLARD a d'abord animé, le samedi 2 juin, une balade partant de la gare de Durtol, longeant la coulée du Pariou jusqu'à Nohanent et montant ensuite sur le plateau des Côtes pour une lecture du paysage géologique. La balade sera ensuite raccourcie, se limitant au plateau des Côtes.

*Les Jeudis de l'ASCOT continueront en 2019, se déroulant de mars à octobre, ainsi qu'en 2020 après la période de confinement.*

### 25 juillet 2018 : balade-lecture musicale sur les Côtes

L'ASCOT est sollicitée par l'association « Colportage », association œuvrant pour le développement des arts du chemin et du paysage (créée par Bernard QUINSAT, le fondateur de Chamina), afin de participer à une visite-découverte du plateau des Côtes de Clermont, visite-découverte agrémentée de haltes lecture et musicales avec un saxophoniste.

Le mercredi 25 juillet 2018 au matin, une quinzaine de personnes se retrouve ainsi au col du Bancillon. Puis Pierre ABBADIE, Jean-Louis AMBLARD, Maurice JAFFEUX, Jean-Louis FOUR et Yves POSS guident le groupe, empruntant le chemin de Nohanent pour monter ensuite jusqu'à la table paysagère, passer par le *fanum*, suivre la route pour aller jusqu'à la butte 600 et revenir ensuite par le chemin des Militaires pour terminer la boucle. Les différentes étapes de cette balade font l'objet de jolies aquarelles de Bernard DEUBELBEISS.

Cette découverte des Côtes est organisée dans le cadre des « Rendez-vous de la Saint Jacques », se tenant les 24 et 25 juillet 2018 à Clermont-Ferrand, et associant lectures, films, musique et voyage à pied, entre la basilique Notre-Dame-du-Port, classée depuis 20 ans au patrimoine mondial de l'UNESCO, et la Chapelle Saint-Laurent, située dans le Cantal.

### 12 octobre 2018 : l'ASCOT participe à l'enquête publique du PLU de Durtol

Le projet de PLU de l'ancienne municipalité de Durtol avait été retoqué par les services de l'État en raison d'une étude d'impact environnementale jugée insuffisante. La nouvelle municipalité, en place depuis 2015 et dont le maire est Michel SABRE, remet donc l'ouvrage sur le métier.

L'ASCOT suit attentivement le projet de PLU depuis le début, donnant par exemple son avis sur le registre de l'exposition consacrée à ce projet (le 13 décembre 2017). Le projet de PLU est ensuite arrêté par le conseil municipal de Durtol le 19 février 2018 et par le conseil communautaire le 30 mars de cette même année.

Les orientations définies satisfont l'ASCOT. La partie durtoloise du plateau des Côtes, dont l'espace de l'ancienne carrière et les parcelles situées le long de la route conduisant à Nohanent, reste en effet intégralement en zone naturelle. L'ASCOT décide néanmoins de participer à l'enquête publique se déroulant du 10 septembre au 12 octobre 2018. Jean-Louis AMBLARD, Philippe GRAS et Yves POSS ont en effet étudié les nombreux documents de ce projet de PLU, d'où il ressort quelques manques. Il n'est, de plus, pas inutile que l'ASCOT appuie la proposition de classement en zone naturelle de la partie durtoloise des Côtes. La rédaction de la lettre de l'ASCOT au commissaire enquêteur est confiée à Yves POSS. Elle lui est remise le 12 octobre.

Les principaux points abordés par l'ASCOT sont, en résumé, les suivants :

- Suite à son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Faille de Limagne devrait être signalée, ainsi que son plus beau point de vue situé au belvédère de la Garlande (commune de Durtol), point culminant des Côtes, ce qui serait un atout supplémentaire pour le tourisme.
- L'association se félicite de la proposition de classement en zone N de la partie durtoloise du site des Côtes, ainsi que de celle de maintien du corridor écologique entre le plateau des Côtes et la Chaîne des Puys-Faille de Limagne.
- La voie privée conduisant à la tour hertzienne, quasi-intégralement située sur le territoire de Durtol, devrait être prise en compte dans le PLU. Il conviendrait en effet d'instruire son statut, étant de fait ouverte à la circulation publique.
- Dans la partie « Enjeux environnementaux », les zones humides situées dans l'emprise de l'ancienne carrière ne sont que très partiellement renseignées. En outre, l'ancienne carrière n'est pas retenue comme réservoir de biodiversité.

Dans son rapport (en date du 7 novembre 2018), le commissaire enquêteur, qui donne un avis favorable au projet de PLU, exprime son accord avec l'ASCOT concernant l'intérêt paysager de la Garlande, notamment pour l'observation de la Faille de Limagne, ainsi qu'avec les positions de l'ASCOT concernant la voie privée de la tour hertzienne et les zones humides non renseignées. Pour le commissaire enquêteur, « la commune de Durtol se doit de saisir les opportunités offertes avec la chaîne des Puys et le classement à l'UNESCO de celle-ci. ».

*Le PLU de Durtol a été approuvé par le conseil métropolitain du 19 février 2019. Si le PLU cite bien le classement de la Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO comme facteur positif pour l'attractivité touristique de la commune, il n'a été, en revanche, pas tenu compte des observations de l'ASCOT concernant le statut de la voie conduisant à la tour hertzienne, les zones humides et la carrière comme réservoir de biodiversité, malgré les avis positifs du commissaire enquêteur.*

*Le plus important est cependant que ce PLU confirme le classement en zones N ou NL de la partie durtoloise des Côtes de Clermont. Lors de l'élaboration du projet de PLU et lors de l'enquête publique, l'ASCOT a en effet été particulièrement attentive à l'éventuelle intervention directe ou détournée de sociétés œuvrant pour des projets de parc photovoltaïque et pouvant ainsi agir en vue du classement en zone AUs de parcelles devant logiquement et réglementairement être classées en zone N (comme pour la commune de Nohanent). Il n'en a heureusement rien été, la municipalité de Durtol n'étant du reste pas favorable à cette possibilité.*

### **[23 octobre 2018 : l'ASCOT et le CEN dégagent la « cabane percée »](#)**

Le mardi 23 octobre 2018, une matinée de débroussaillage est organisée par le CEN Auvergne sur le secteur de la cabane « percée », cabane en pierre sèche de loin la mieux conservée du plateau des Côtes (se trouvant sur la commune de Clermont-Ferrand) et dont l'ASCOT a demandé la valorisation dans le cadre du plan de gestion de l'ENS. 21 personnes participent à cette matinée : outre Lucie LE CORGUILLÉ et Victor AUTRAN du CEN, sont présents neuf jeunes en Service civique, leurs deux accompagnatrices et huit membres de l'ASCOT : Pierre ABBADIE, Jean-Louis AMBLARD, Jean-Louis FERREYROLLES, Jean-Louis FOUR, Philippe GRAS, Maurice JAFFEUX, Christian SIGNORET et Nicole VOISSET.

Les broussailles, ronces, robiniers, petits chênes et jeunes frênes ne résistent pas longtemps à cette nombreuse équipe particulièrement motivée. La cabane percée, ainsi que le gros mur d'épierrage la prolongeant, sont en effet dégagés en quatrième vitesse. Yves BAUTHIER avait dessiné cette cabane huit ans plus tôt. À l'époque membre du conseil d'administration de l'ASCOT, Yves avait d'ailleurs effectué le relevé de plusieurs cabanes du site, chacune dessinée selon plusieurs coupes.

## 24 octobre 2018 : entretien au service archéologie du Département

Le mercredi 24 octobre 2018, Philippe GRAS et Christian SIGNORET s'entretiennent avec Marc RECOCHÉ, chargé d'ingénierie à la cellule des sites archéologiques du Département (deux précédentes rencontres de l'ASCOT avec ce dernier ont eu lieu en 2016). Les échanges, cordiaux et francs, portent sur l'évolution du site [www.gergovie.fr](http://www.gergovie.fr), le projet de dépliant archéologique de l'ASCOT et l'aménagement du site officiel de Gergovie.

Au sujet du site Internet, Marc RECOCHÉ a pu agréablement constater que les parties jugées trop polémiques ou agressives avaient disparu. L'ASCOT reste cependant ferme sur ses positions.

En ce qui concerne le futur dépliant, uniquement consacré aux découvertes archéologiques faites sur le plateau des Côtes et n'abordant donc pas la question de Gergovie, l'ASCOT demande à ce que celui-ci soit disponible sur les sites archéologiques gérés par le Département (Musée de la Céramique de Lezoux, salle d'exposition du temple de Mercure...).

Pour l'aménagement du plateau de Gergovie, Marc RECOCHÉ nous informe sur la future réalisation de deux belvédères. L'un se situera du côté sud et expliquera (la version officielle de) la bataille de Gergovie ; l'autre sera réalisé du côté nord et informera les visiteurs sur les sites archéologiques du bassin clermontois, dont celui des Côtes. Les représentants de l'ASCOT demandent à pouvoir consulter le projet de texte concernant les Côtes de Clermont.

*Quelque temps plus tard, après avoir consulté ses supérieurs et les personnes concernées, Marc RECOCHÉ donne une réponse favorable à nos deux demandes.*

## Novembre 2018 : le projet de parcours archéologique de l'ASCOT élu dans la cadre du budget participatif clermontois

Un fois les vestiges du sanctuaire gallo-romain de Trémonteix remblayés et protégés, c'est-à-dire inscrits au titre des monuments historiques (voir plus haut), Philippe GRAS imagine un parcours archéologique en six étapes, le départ étant situé sur la future place Paul EYCHART. Chacune de ces étapes correspondrait à une grande période archéologique et serait matérialisée par une borne comportant des informations sur les découvertes et des reproductions d'objets mis au jour (sur le modèle des « totems » du parcours « Sur les pas de Mercure »). Il s'agirait ainsi de remonter 7000 ans dans le temps jusqu'à l'emplacement de la sépulture du « plus vieux Clermontois ». Les différentes étapes se présenteraient ainsi :

1. Moyen âge : nécropole du Haut Moyen âge, hameau médiéval à l'emplacement de l'écoquartier (fouilles préventives de l'INRAP en 2010-2011).
2. Époque gallo-romaine : villas et sanctuaire des eaux gallo-romain à l'emplacement de l'écoquartier (fouilles préventives de l'INRAP en 2010-2011).
3. Âge du Fer : occupation gauloise du vallon de Rivaly (prospections et mini-sondages de Paul EYCHART des années 60 au début des années 80).
4. Âge du Bronze : mise au jour de sépultures à l'emplacement du collège Roger-Quilliot (fouilles de sauvetage de Paul EYCHART en 1983-84).
5. Néolithique final : établissement artisanal à l'emplacement de l'écoquartier (fouilles préventives de l'INRAP en 2011).
6. Néolithique ancien/Moyen I : sépulture du « plus vieux Clermontois », inhumé il y a sept millénaires dans le secteur du Creux-Rouge (fouille de sauvetage de Jean-Pierre DAUGAS en 1973).

Philippe GRAS, au nom de l'ASCOT, envoie alors par courrier (en date du 19 novembre 2014) un projet de parcours archéologique assez détaillé à M. le Maire de Clermont-Ferrand. Réponse lui est donnée deux mois plus tard par Grégory BERNARD, adjoint à l'urbanisme, ce dernier affirmant avoir pris connaissance avec grand intérêt de la proposition de l'ASCOT.

N'ayant cependant plus de nouvelles depuis trois ans sur le devenir de son projet, l'ASCOT entend profiter d'un nouveau dispositif de démocratie participative, mis en place par la Ville de Clermont-Ferrand. Tous les Clermontois et les personnes morales ayant leur siège social ou leur activité à Clermont-Ferrand (dont les associations) sont ainsi appelés à déposer un projet dans le cadre du premier budget participatif (5 % des crédits d'investissement de la Ville y seront consacrés en 2019 et 2020). Pour être recevable, un projet doit notamment être localisé sur le territoire de la commune, relever des compétences de la Ville ou de Clermont Auvergne Métropole, et être techniquement et légalement réalisable.

Les projets doivent passer par plusieurs étapes pour être concrétisés. 948 projets sont dans un premier temps mis en ligne entre le 27 février et le 31 mars 2018.

L'ASCOT met donc en ligne son projet de parcours archéologique le 29 mars, sous le titre « Voyage dans le temps à Trémonteix ».

Le projet de l'ASCOT passe avec succès la première étape, celle de la recevabilité des projets. 384 restent en course. La seconde étape, consistant en une étude de faisabilité technique et une estimation financière, retient 78 projets qui seront soumis au vote, parmi lesquels celui de l'ASCOT !

Le vote se déroule ensuite du 31 octobre au 14 novembre. On peut voter soit par voie électronique, soit par bulletin papier dans des locaux de la Ville (Hôtel de Ville, maisons de quartier...) ou sur certains marchés. Tous les Clermontois au sens large (habitant, travaillant ou exerçant une activité à Clermont-Ferrand) peuvent voter à partir de 11 ans, chacun pour 5 projets au maximum. Les projets sont répartis par quartier (au nombre de 12). Chaque projet arrivé en tête de son quartier sera automatiquement réalisé. Pour les autres, ce sera en fonction du nombre de voix jusqu'à la limite de l'enveloppe budgétaire de 3.000.000 d'euros.

Menant une intense « campagne électorale » sur Internet (Facebook, courriels aux personnes susceptibles de voter pour le projet de parcours archéologique) et sur le terrain (présence sur les marchés, distribution de « tracts », etc.), l'ASCOT se voit récompensée. Son projet « Voyage dans le temps à Trémonteix », totalisant 426 voix (sur 14629 votes et 6537 votants), arrive en effet en tête du quartier « Les Côtes, la Glacière les Gravouses, Champradet, Chanteranne » ! Il se classe aussi 10<sup>ème</sup> sur les 78 projets retenus par la Ville, tous quartiers confondus ! (au final, 32 projets sont élus et seront réalisés).

*Va ensuite venir la phase de réalisation des projets élus. Si certains projets sont relativement simples à mettre en œuvre, d'autres demandent, en revanche, une étude poussée. Tel est le cas de « Voyage dans le temps à Trémonteix » qui, bien qu'étant un des plus détaillés, demande un important travail sur les textes, les illustrations et l'étude du type de support. Trois réunions de l'ASCOT ont ainsi lieu dans ce but, dont une sur le terrain, avec les personnes compétentes de la VILLE (les 2 février, 17 juillet et 18 octobre 2019) : Roseline PETERS de la Direction du Développement Social et Urbain, chargée de mission « budget participatif », sa collaboratrice Charlène GORSE, ainsi que Pauline REYNARD-DESACHY et Nathalie DA SILVA de la Direction de la Culture. Le projet de l'ASCOT ayant été financièrement sous-évalué (environ 28000 €), la reproduction d'objets archéologiques dans les vitrines des « totems » est malheureusement abandonnée. Lors de la réunion de terrain du 17 juillet, Cédric CHAPUS, chargé d'études et d'opérations d'aménagement à Logidôme, nous apprend que les bassins gallo-romains (sans doute vinicoles), exceptionnellement bien conservés mais qui n'avaient néanmoins pu être inclus dans le périmètre de protection du sanctuaire, ont finalement été sauvegardés, une construction ayant été, grâce à son intervention, déplacée de quelques mètres : enfin une personne sensible au patrimoine archéologique !*

## **18 décembre 2018 : le plan de gestion de l'ENS adopté par le conseil municipal clermontois**

Lors de sa séance du 18 décembre 2018, le conseil municipal de Clermont-Ferrand adopte le premier plan de gestion quinquennal de l'« ENS des Côtes de Clermont-Ferrand » (ce plan de gestion sera ensuite approuvé par le conseil départemental le 15 avril 2019). Devant s'appliquer de 2019 à 2023, le rapporteur en est Nicolas BONNET, adjoint à l'écologie urbaine et au développement durable, mais c'est Christiane JALICON, au cours d'une intervention remarquable et remarquée, qui apparaît, une fois de plus, comme la véritable spécialiste du site des Côtes, montrant sa parfaite maîtrise du dossier de l'ENS. Il faut dire qu'elle a été bien conseillée ! Jean-Louis AMBLARD, Philippe GRAS et Yves POSS lui ont en effet communiqué leurs avis respectifs...

D'un point de vue général, l'ASCOT se montre satisfaite du plan de gestion dont le cœur est naturellement la protection de secteurs précis du site où se trouvent des milieux naturels, des espèces animales et végétales fragiles (c'est en effet la raison d'être des ENS). Elle y découvre notamment, avec grande satisfaction, qu'elle serait associée à la Ville en tant que maître d'ouvrage pour la cartographie et la mise en valeur du patrimoine archéologique et vernaculaire, qu'elle serait aussi invitée à participer à la conception d'une exposition itinérante sur le patrimoine des Côtes, et qu'un de ses vœux les plus chers, celui de l'extension du périmètre de l'ENS aux quatre autres communes, y est notifié. L'ASCOT fait néanmoins part de son mécontentement sur deux points essentiels :

- La création d'un réseau complet de chemins ouverts au public sur Chanturgue, telle que demandée par l'ASCOT depuis dix ans, chemins qui permettraient de faire le tour du plateau, d'accéder aux panoramas et de desservir les diverses structures archéologiques et/ou vernaculaires, ne figure pas parmi les objectifs du plan de gestion. Certains zones indiquées comme à enjeux prioritaires se situent pourtant sur Chanturgue. Le CEN ne pourra donc compter que sur le bon vouloir de l'occupant pour y accéder...

- Les problèmes d'insécurité et d'incivisme, qui ont été systématiquement mis en avant par les usagers des Côtes dans les différents ateliers participatifs, sont insuffisamment pris en compte dans les objectifs du plan de gestion. Pour atteindre l'objectif « lutter contre le vandalisme », l'association des trois polices – nationale, municipale et de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) – n'est ainsi préconisée qu'« au moins une fois par an » ! (le CEN n'a d'ailleurs rencontré aucun représentant de la police nationale lors de l'élaboration du plan de gestion !). Une police montée (à cheval), idée avancée par l'ASCOT, ou un garde-champêtre est certes envisagée, mais ne l'est qu'à moyen terme (quand l'ENS sera étendue à l'ensemble du site ?). Les objectifs avancés – installation de chicanes, de barrières et de lisses –, afin d'empêcher la circulation des véhicules motorisés et les dépôts de déchets, sont assurément nécessaires mais insuffisants.

Enfin, le plan de gestion adopte parfois un ton trop « éco-centré ». Par exemple, les abeilles domestiques, issues des ruchers avoisinants (dans un rayon de 3 km), sont uniquement considérées comme des concurrentes aux insectes pollinisateurs et aux abeilles sauvages. De même, la gestion envisagée des deux principaux milieux boisés, que sont d'une part les chênaies et d'autre part ceux constitués par les robiniers – libre évolution pour les premières, éradication pour les seconds – semble bien trop tranchée.

### **16 Juin 2019 : journées nationales de l'archéologie (JNA) à Trémonteix**

Le dimanche 16 juin 2019, l'ASCOT participe pour la première fois aux JNA (organisées par l'INRAP sous couvert du ministère de la Culture). Sollicitée depuis plusieurs années pour y participer (la première édition a eu lieu en 2010), l'ASCOT choisit pour thème les découvertes archéologiques à Trémonteix et, grâce à l'autorisation d'Auvergne Habitat et de Logidôme avec Cédric CHAPUS, installe son barnum sur la place Paul EYCHART dans le nouvel écoquartier.

L'ASCOT entend ainsi montrer l'intérêt du futur parcours archéologique « Voyage dans le temps à Trémonteix », qui a été élu en novembre dernier lors du premier budget participatif clermontois (voir plus haut).

Cette manifestation est organisée avec le concours de l'INRAP, prêtant pour la journée ses panneaux consacrés à ses fouilles préventives de 2010 et 2011 (voir plus haut). Kristell CHUNIAUD, responsable de ces fouilles, est présente et, à l'aide d'un diaporama, évoque les résultats spectaculaires de ses recherches sur les lieux mêmes où fut édifiée la *villa* gallo-romaine ; Philippe GRAS et Jean-Louis AMBLARD emmenant ensuite les visiteurs sur les autres lieux de découvertes.

Quarante personnes assistent ainsi aux exposés de Kristell CHUNIAUD, une trentaine d'entre elles prenant part aux balades sur le futur parcours archéologique, auxquels s'ajoutent les passants consultant les panneaux de l'INRAP. Cette première participation de l'ASCOT aux JNA est donc un succès, a fortiori si l'on tient compte de la très forte chaleur, du fait que les visites se soient déroulées en zone urbanisée et qu'il n'y avait pratiquement aucun vestige archéologique à voir (les sites fouillés étant désormais remblayés ou sous des constructions).

Succès obtenu grâce à celles et ceux ayant participé à la préparation et/ou à la bonne marche de cette journée : Kristell CHUNIAUD, Brigitte et Pierre COUFLEAU, Christiane JALICON, Hélène VAISSAIRE, Pierre ABBADIE, Jean-Louis AMBLARD, André BLANC, Jean-Louis FOUR, Philippe GRAS, William ROBERT et Laurent RODDIER.

### **8 juillet 2019 : l'ASCOT participe à l'enquête publique relative au classement du plateau de Gergovie et des sites arvernes**

Une enquête publique relative au classement du « plateau de Gergovie et des sites arvernes » se déroule du 3 juin au 8 juillet 2019. Ce « classement » n'est pas à confondre avec le classement au titre des monuments historiques, dépendant du ministère de la Culture (le plateau de Gergovie est en effet classé au titre des monuments historiques depuis novembre 2018, après avoir été inscrit depuis les années 40).

Dans le cas présent, le classement du site en tant que « paysage exceptionnel » relève du ministère de la transition écologique et solidaire (ex-environnement). Parmi les critères pouvant justifier un classement de ce type, celui portant sur l'« intérêt historique » a été retenu. Ce projet de classement ne se limite pas au plateau de Gergovie puisqu'il inclut également les *oppida* de Corent et de Gondole, les « camps césariens » de la Serre d'Orcet et de La Roche Blanche. Il englobe ainsi les territoires non urbanisés de quatorze communes, soit 4150 hectares ! Si un avis favorable a été émis par toutes les communes (ainsi que par les différentes personnes publiques associées), des réserves et objections sur le périmètre de protection ont été exprimées par les municipalités d'Orcet, du Cendret et de Corent. Le classement en « paysage exceptionnel » entraîne en effet des règles d'urbanisme plus strictes dans le périmètre concerné.



L'ASCOT décide de participer à l'enquête publique et envoie sa contribution par courriel à M<sup>me</sup> le commissaire enquêteur. Dans sa lettre, rédigée par Jean-Louis AMBLARD et Philippe GRAS, l'ASCOT se montre elle aussi favorable au projet de classement. Elle profite néanmoins de cette occasion pour faire connaître ou rappeler sa position, différente, sur certaines interprétations archéologiques, et rappeler à l'État ses obligations sur la concrétisation des orientations du SCoT du Grand Clermont (voir plus haut). Ces orientations portent notamment sur la valorisation et la complémentarité des principaux sites archéologiques, dont celui des Côtes qui attend toujours leur mise en œuvre.

Dans le dossier de classement, la partie consacrée à l'analyse paysagère n'indique pas le plateau des Côtes de Clermont (qui barre pourtant l'horizon nord du plateau de Gergovie), alors qu'elle nomme bien le puy de Chanturgue ! L'ASCOT demande donc que le plateau des Côtes soit signalé. La réponse des services de l'État, à savoir la DREAL, est négative. La DREAL pense-t-elle que le toponyme Chanturgue désigne l'ensemble du site des Côtes ?

### **14 septembre 2019 : l'ASCOT présente au forum des associations place de Jaude**

Si l'ASCOT a régulièrement participé au forum des associations, notamment quand il se déroulait dans les salles de Polydome, elle n'avait pas encore été présente place de Jaude où la manifestation se tenait depuis quelques années. Pour cette première, Jean-Louis FOUR, Laurent RODDIER et Jean-Louis AMBLARD représentent l'association et réalisent un très beau stand comportant photos, maquettes et informations sur le patrimoine des Côtes et l'actualité de l'ASCOT. Grâce à une météo idéale et un emplacement bien plus favorable qu'une salle en cette période de l'année, la journée est propice aux rencontres, que ce soient avec les particuliers ou avec les représentants d'autres associations, certains se montrant intéressés par des visites ou des randonnées sur les Côtes.

### **30 octobre 2019 : mise en demeure de Clermont Auvergne Métropole d'exercer son droit à rétrocession sur les parcelles de l'ancienne carrière dite de Durtol**

L'arrêté préfectoral de janvier 1998 autorisant la prolongation de l'exploitation de la carrière pour deux fois six ans, malgré l'opposition argumentée de l'ASCOT lors de l'enquête publique, était néanmoins assorti de plusieurs conditions (voir plus haut). Une fois l'exploitation terminée (survenue en janvier 2004), le carrier s'engageait notamment à remettre en état l'espace de la carrière (adoucissement des pentes du front de taille, plantation d'arbres, décontamination éventuelle des sols, etc.), ce qui fut, au moins partiellement, fait, et, surtout, à céder ses parcelles pour le franc symbolique à la collectivité qui en ferait la demande. Plusieurs documents datant de 1997 et signés par le carrier Jacques CHAMBON, en tant que PDG de la Société des Basaltes du Centre (SBC), attestent en effet de cet engagement.

Le 26 octobre 2007, Clermont Communauté votait pour un projet de « parc rustique » dans l'espace de l'ancienne carrière, se considérant de fait comme la collectivité compétente. Ce projet, imaginé par le cabinet Sycomore était en accord avec le SDAU définissant l'ancienne carrière comme « espace à enjeux paysagers, écologiques et récréatifs ». Il s'appuyait sur un diagnostic de ce même cabinet sur le devenir et l'aménagement de la carrière – diagnostic rendu au conseil communautaire en mars 2006 – et consistait en diverses activités de loisir compatibles avec une zone naturelle.

Afin de permettre à son projet de « parc rustique » de voir le jour, Clermont Communauté aurait dû ensuite acquérir les parcelles de l'ancien carrier, puis envisager une opération de maîtrise foncière pour les autres parcelles de la carrière. Mais moins de trois ans plus tard, ne s'opposant pas au projet de centrale photovoltaïque de la commune de Nohanent et au classement de 14 hectares de parcelles en zone de production d'énergie solaire (voir plus haut), Clermont Communauté semblait avoir oublié sa décision...

Si le projet de parc solaire de la société NOVEO Énergies Nouvelles ne se réalisa toutefois pas, plusieurs entreprises, après quelques années, manifestèrent de nouveau leur intérêt pour un projet de ce type auprès de la municipalité de Nohanent ; les plus notables étant ceux de la coopérative locale Combrailles Durables, jusqu'alors spécialisée dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics, en 2016-2017, et du groupe VALECO à partir de 2017 mais qui avait déjà postulé à l'époque du premier projet. Si la démarche de Combrailles Durables, désirant associer tous les « acteurs » et usagers du site, ainsi que les collectivités locales concernées, à « la co-construction d'un projet global » pouvait paraître a priori plus sympathique que celles de sociétés agissant en catimini, il n'en restait pas moins que cela ne changerait rien au résultat final qui artificialiserait jusqu'à 14 hectares du site de l'ancienne carrière (Isabelle GARDÈRES, directrice générale de Combrailles Durables, tenta ainsi en vain de se concilier l'ASCOT). La nature avait en effet repris ses droits sur la majeure partie de sa surface qui n'est en rien « stérile » comme tendent à le faire croire tous les promoteurs de projets de centrale solaire, exception faite des endroits où passent et repassent motos, quads et « 4x4 ».

Si l'initiative de Combrailles Durables capota, un nouveau projet, porté par le groupe VALECO, s'annonça. La SAS VALECO, dont le siège social se trouve à Montpellier, est une entreprise d'une toute autre envergure que la précédente – 11 millions d'euros de capital, la Caisse des Dépôts et Consignations en possédant plus du tiers – et un acteur majeur dans le domaine des énergies renouvelables. Elle a notamment réalisé plusieurs installations de panneaux photovoltaïques au sol, en particulier dans d'anciennes carrières... Les orientations des documents d'urbanisme, à savoir ceux du SCoT qui ont remplacé ceux du SDAU (voir plus haut), sont, pourtant, toujours incompatibles avec la réalisation d'une installation industrielle. Malgré le déclassement anormal et scandaleux de 14 hectares de parcelles NL (zone naturelle dominante loisirs) en AUs (zone de production d'énergie solaire) dans le PLU de Nohanent, ce dernier est en effet soumis au SCoT du Grand Clermont, dont les orientations pour le site des Côtes en général et l'ancienne carrière en particulier sont très claires : « site paysager remarquable à protéger et à valoriser » pour la totalité du site des Côtes (y compris la carrière) ; « cœur de nature d'intérêt écologique à prendre en compte » pour l'ensemble du plateau des Côtes (y compris la carrière) ; « pôle à potentiel touristique et récréatif à renforcer » pour la zone de l'ancienne carrière.

Le projet de VALECO est toutefois différent des projets précédents sur un point fondamental. Alors que les initiateurs de ces derniers militaient en faveur d'une association avec les collectivités locales, un partenariat public/privé en quelque sorte, le projet de VALECO est entièrement privé, puisque conçu de concert avec... la SBC Holding, c'est-à-dire l'ancien carrier ! (la SBC Holding est présidée par Éric CHAMBON, fils de l'ancien PDG Jacques CHAMBON qui est, cependant, toujours directeur général !). Les parcelles sur lesquelles est envisagé le projet de parc photovoltaïque appartiennent ainsi, sous différentes appellations (SCI de la Plaine, SBC Holding), à l'ancien carrier ou à la société des Travaux Publics du Centre dont il est administrateur. Si, dans un premier temps, le projet VALECO/CHAMBON concernerait « seulement » 9,7 hectares<sup>1</sup>, VALECO, dans un document datant du 13 novembre 2017 et présentant le projet, ne cache pourtant pas son ambition d'étendre à terme son installation de panneaux solaires à l'ensemble de l'ancienne carrière : « Environ 300 parcelles concernées par le projet sur une surface d'environ 70 hectares » !

Alors que les parcelles exploitées et appartenant à l'ancien carrier avaient été promises par ce dernier « gratuitement » (pour le franc symbolique) à la collectivité, la perspective que la famille CHAMBON et sa SBC trouvent encore dans la carrière un moyen de gagner de l'argent au détriment de l'intérêt général scandalisa l'ASCOT ! Il fallait néanmoins reconnaître à leur décharge que la collectivité compétente, à savoir Clermont Communauté devenue entre-temps Clermont Auvergne Métropole n'avait toujours pas fait la demande d'acquisition à l'ancien carrier et que cette dernière était donc la principale responsable de cet état de fait ! L'ASCOT, qui n'avait jamais cessé d'alerter les politiques et autres décideurs sur les activités illégales et les dépôts sauvages ayant pour cadre l'ancienne carrière, ainsi que sur son indispensable aménagement, pensa cette fois que la coupe était pleine (l'ASCOT avait notamment proposé d'y installer le centre scientifique et muséographique dédié à l'archéologie et à l'environnement, déclaré d'intérêt communautaire en décembre 2005 – cf. Chronique N° 90 –, mais qui n'est plus actuellement à l'ordre du jour...).

Jean-Louis AMBLARD étudia alors précisément les différents documents attestant l'engagement du carrier, à savoir :

- le dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation (signé à trois reprises par Jacques CHAMBON, en tant que PDG de la SBC, en date du 15 janvier 1997),
- le mémoire en réponse du carrier (1998) au rapport des commissaires enquêteurs, suite à l'enquête publique concernant la demande de renouvellement d'exploitation du carrier,
- le rapport de la DRIRE, chargée de l'inspection des installations classées,
- la lettre de M. le Préfet à l'ASCOT en date du 24 avril 2007, qui confirme la validité de cet engagement : « Monsieur CHAMBON que j'ai saisi de cette question, vient de me faire savoir qu'il maintient sa proposition de rétrocession des terrains à toute collectivité qui en émettrait le désir. »

Le premier objectif de l'ASCOT fut de rappeler à CAM cette promesse du carrier, qui permettrait d'obtenir pour l'euro symbolique plusieurs dizaines d'hectares au bénéfice de la collectivité, et de ce fait inciter le conseil communautaire à s'opposer au projet VALECO/CHAMBON, de plus incompatible avec le SCoT et avec la perspective d'un ENS devant s'étendre aux autres communes (Olivier BIANCHI, maire de Clermont-Ferrand et président de CAM, avait en effet déclaré être partisan de l'élargissement de l'ENS, lors d'un discours tenu au séminaire national des conservatoires d'espaces naturels le 13 octobre 2017).

---

<sup>1</sup> En réalité 5,3 hectares puisque 4,4 hectares se situent en zone NL ou en zone NA (non aedificandi, c'est-à-dire en zone non constructible).

Dans cette optique, Jean-Louis AMBLARD, Philippe GRAS et Yves POSS rencontrèrent à plusieurs reprises Laurent GANET, premier concerné en tant que maire de Nohanent (également conseiller communautaire), qui, sans se prononcer sur la pertinence d'une installation photovoltaïque sur l'espace de l'ancienne carrière, rejoignait néanmoins l'ASCOT sur le fait que tout projet sur l'espace de l'ancienne carrière et le site des Côtes en général devait se prendre au niveau de CAM.

De son côté, Christiane JALICON essayait de sensibiliser ses collègues conseillers communautaires à cette problématique. Le 5 décembre 2017, Jean-Louis AMBLARD et Yves POSS obtinrent ainsi un rendez-vous avec Roger GARDES, vice-président de CAM chargé notamment de l'urbanisme et des espaces naturels. Cette entrevue n'ayant rien donné et l'ASCOT voyant bien que le pouvoir de décision relevait essentiellement du président de CAM, Jean-Louis AMBLARD se chargea d'interpeller Olivier BIANCHI et c'est Laurent LEDIEU, membre de son cabinet, qui fut désormais l'interlocuteur de l'ASCOT, tous les documents lui étant remis courant 2018 par l'intermédiaire de Laurent GANET.

Son interrogation principale portant sur la validité juridique de l'engagement du carrier et notamment sur sa durée, l'ASCOT informa Laurent LEDIEU que, selon l'analyse de sa conseillère juridique Maître Dominique SAURET-VELLE, l'engagement pris par Jacques CHAMBON ne semblait pas soumis à une obligation de durée et était donc toujours valable. Puis le temps passa et devant l'absence de réponse précise d'Olivier BIANCHI – son cabinet avait-il fait analyser juridiquement l'engagement du carrier et envoyé une lettre à la SBC lui demandant si son engagement tenait toujours ? – l'ASCOT débattit pour savoir s'il fallait mettre en demeure CAM d'exercer son droit à rétrocession sur les parcelles concernées.

Selon Dominique SAURET-VELLE, il s'agissait en effet du seul moyen pour contraindre la métropole à faire la demande à la SBC. Le conseil d'administration de l'ASCOT décida finalement qu'avant d'en venir à cette éventualité, il était dans un premier temps préférable de s'adresser à l'État, à savoir l'autorité préfectorale qui, en 2007, avait confirmé l'engagement de l'ancien carrier. Les réponses aux deux lettres envoyées par l'ASCOT à M<sup>me</sup> la préfète, dont le sujet concernait évidemment cet engagement et la non-conformité du SCoT avec l'installation d'un parc photovoltaïque, confirmèrent la perte d'autorité de l'État, celui-ci répondant à côté de la question et bottant ainsi en touche !

Après huit mois d'échanges avec la préfecture (du 8 janvier au 13 septembre 2019), l'ASCOT, ayant bien conscience d'avoir trop tergiversé, décide finalement, par lettre recommandée en date du 30 octobre 2019, de mettre en demeure Clermont Auvergne Métropole « d'exercer son droit à rétrocession sur les parcelles de l'ancienne carrière dite de Durtol », « d'écarter le projet d'aménagement VALECO-CHAMBON et tout autre aménagement non conforme au SCoT du Grand Clermont » et « de mettre en œuvre un projet de valorisation de l'ancienne carrière, projet devant être conforme à ces orientations et à l'objectif du plan de gestion d'en ENS étendu aux autres communes du site des Côtes » (en raison de l'importance de cette demande, cette lettre est signée par les cinq représentants légaux de l'ASCOT : Hélène VAISSAIRE, Michel AGUAY, Jean-Louis AMBLARD, Philippe GRAS et Yves POSS).

Afin de mettre la pression sur Olivier BIANCHI, l'ASCOT entend médiatiser sa mise en demeure. Un dossier de presse est alors constitué par Jean-Louis AMBLARD et une conférence de presse organisée le vendredi 8 novembre 2019 sur un terrain de l'ASCOT dominant la carrière. Si seule La Montagne répond présente, il s'agit néanmoins du principal média local : un article est ainsi consacré à l'action de l'ASCOT le 12 suivant. En outre, d'autres médias qui n'ont pu venir mais ont bien reçu le dossier de presse de l'ASCOT et sont intéressés, répercutent la mise en demeure de l'ASCOT : article dans l'hebdomadaire « Le Semeur Hebdo » du 22 novembre, interviews de Jean-Louis AMBLARD sur les radios France Bleu Pays d'Auvergne et Radio Scoop les 13 et 21 novembre.

La mise en demeure et l'action médiatique de l'ASCOT sont manifestement d'une grande efficacité puisque dès le conseil métropolitain suivant, le 15 novembre 2019, le président de CAM, Olivier BIANCHI, déclare avoir écrit au carrier pour lui demander la rétrocession de ses parcelles !

## **20 décembre 2019 : le conseil métropolitain de CAM vote en faveur de l'acquisition des parcelles de l'ancien carrier**

Suite logique à la déclaration d'Olivier Bianchi (voir plus haut), la demande d'acquisition est soumise à délibération lors du conseil communautaire du 20 décembre : le conseil métropolitain vote en faveur de l'acquisition des parcelles de l'ancien carrier pour l'euro symbolique !

Ce vote, depuis si longtemps attendu, est un grand succès pour l'ASCOT qui préfère cependant attendre que la rétrocession soit effective pour crier victoire, l'ancien carrier n'ayant pas, selon des sources officieuses, encore répondu à la demande de CAM.

## [22 et 27 février, 12 mars 2020 : l'ASCOT invite sur les Côtes les candidats aux municipales](#)

L'action de l'ASCOT a permis le vote du conseil communautaire en faveur de l'acquisition des parcelles de l'ancien carrier (voir plus haut). Cette acquisition ne pourra toutefois pas être effective lors de cette mandature, celle-ci se terminant. Du reste, l'ancien carrier n'est manifestement pas pressé de répondre à la demande de CAM et de confirmer ainsi sa promesse de rétrocession des parcelles. En outre, selon Olivier BIANCHI, président de CAM, le processus d'acquisition nécessite une vérification préalable de l'état des sols.

L'ASCOT décide donc d'informer les futurs conseillers métropolitains des tenants et aboutissants du dossier de la carrière. Elle contacte ainsi les candidats aux élections municipales et communautaires des cinq communes du site des Côtes (Blanzat, Cébazat, Clermont-Ferrand, Durtol et Nohanent). Ces derniers sont invités sur le plateau des Côtes, aux abords de l'ancienne carrière, le but étant de leur faire découvrir l'intérêt du site et notamment du belvédère de la Garlande, plus beau point de vue sur la Faille de Limagne, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais aussi les nombreuses nuisances et incivilités (motos et autres véhicules à moteur, nombreux déchets) que subissent constamment les usagers des Côtes.

La majorité des listes candidates répondent positivement à l'invitation de l'ASCOT, les visites se déroulant les 22 et 27 février, ainsi que le 12 mars. Sur les huit listes représentées, six le sont par leur tête de liste, une par sa numéro 2. Sont ainsi présents les représentant(e)s des listes BIANCHI (maire sortant), BRENAS, FAIDY, MAXIMI et FASQUEL pour Clermont-Ferrand ; des listes NEUVY (maire sortant) et FENAILLE pour Cébazat ; de la liste BERT (conseil municipal sortant) pour Blanzat. Pour accueillir et informer les candidats, Jean-Louis AMBLARD, selon les jours et les heures, est secondé par André BLANC, Pierre COUFLEAU, Jean-Louis FOUR, Philippe GRAS, Yves POSS et/ou Laurent RODDIER.

En ce qui concerne les listes SABRE (maire sortant) et CARMIER pour Durtol, FRAILE pour Nohanent et PASCUAL pour Blanzat, qui n'ont pu venir sur le terrain, Jean-Louis AMBLARD les rencontre lors de réunions publiques ou dans leur local de campagne. Laurent GANET, le maire de Nohanent, étant, quant à lui, déjà bien au courant de la problématique de l'ancienne carrière, suite à ses rencontres avec l'ASCOT au sujet du projet de parc photovoltaïque VALECO/CHAMBON (voir plus haut).

*Puis ce fut le confinement. Pendant deux mois et demi, l'activité de l'ASCOT fut à l'arrêt. L'assemblée générale, diverses manifestations et visites envisagées furent annulées, la parution de la Chronique reportée.*

## [19 et 20 juin 2020 : balade immersive pour les candidats au second tour des municipales à Clermont-Ferrand](#)

Si une liste fut élue dès le premier tour pour les communes de Blanzat (BERT), Cébazat (NEUVY), Durtol (CARMIER) et Nohanent (GANET), trois restent en liste pour le second tour à Clermont-Ferrand (BIANCHI, MAXIMI et liste fusionnée BRENAS/FAIDY). Jean-Louis AMBLARD envisage donc une opération comparable à celle du premier tour sur un autre secteur des Côtes se trouvant cette fois sur la commune de Clermont-Ferrand. Une balade « immersive » au sein de l'ENS des Côtes, sur Chanturgue précisément, est ainsi proposée aux différents candidats. Les listes BIANCHI et BRENAS répondent présents.

Jean-Louis AMBLARD et Yves POSS, responsables du dossier ENS pour l'ASCOT, accompagnés de Jean-Louis FOUR et Pierre COUFLEAU, assurent les visites. Cette balade « immersive » vise à montrer que l'ENS est une zone de non-droit, où les nombreux dépôts sauvages et les voitures brûlées volent malheureusement la vedette aux orchidées et autres fleurs remarquables, où le droit de propriété n'est pas respecté, en particulier par plusieurs individus se prenant pour les seigneurs des Côtes. Lors de ces visites, des représentants de l'AAMAC (notamment Bernard THORRE, depuis longtemps adhérent à l'ASCOT) et d'autres riverains, propriétaires ou locataires, sont également présents, invités par l'ASCOT. Le vendredi 19 juin, Nicolas BONNET, représentant la liste BIANCHI et adjoint au développement durable de la municipalité sortante, doit ainsi répondre aux questions pertinentes de ses interlocuteurs (les carcasses de voitures seront enlevées la semaine suivante !). Le lendemain, samedi 20 juin, c'est au tour de Jean-Pierre BRENAS et de plusieurs de ses colistiers, dont Éric FAIDY et Christiane JALICON, de visiter le site de l'ENS.

*Le 28 juin, la liste BIANCHI sort très largement gagnante du second tour des municipales, la nouvelle municipalité ressemblant de ce fait à l'ancienne. Espérons que l'observation des réalités du terrain lui auront fait prendre conscience de l'urgence qu'il y a à rétablir l'état de droit, et, spécialement à Nicolas BONNET, 2<sup>ème</sup> adjoint ayant dans ses attributions la « nature en ville ». La nature est, cependant, encore plus importante aux marges de la ville, a fortiori quand il s'agit d'un ENS. Il est donc impératif que les fermetures d'accès et les chicanes prévues dans le plan de gestion soient réalisées au plus vite, mais surtout qu'une police de l'environnement soit constituée le plus rapidement possible !*